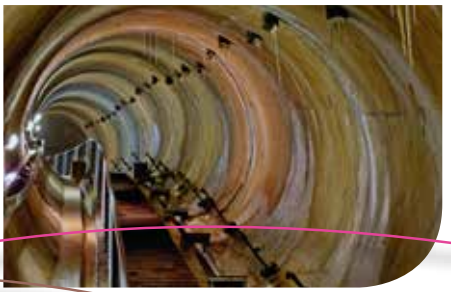

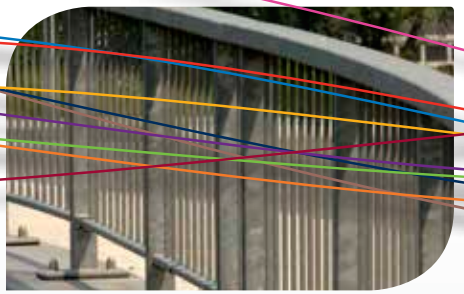

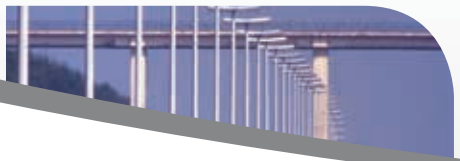

Le Service public de **Wallonie**

Rapport d'activités 2012

SPW | *Éditions*

BILANS ET PERSPECTIVES

Communication

Wallonie

ENSEMBLE AU SERVICE DE TOUS

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE P. 4

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL P. 6

LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES P. 32

LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION P. 42

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS P. 56

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES P. 64

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT P. 76

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE P. 84

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ P. 92

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE P. 104

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA FISCALITÉ P. 112

PRÉFACE

Le Service public de Wallonie publiait en 2012 son premier Rapport d'activités, commun aux directions générales transversales et aux directions générales opérationnelles. Eu égard aux échos positifs qui nous sont parvenus, nous avons souhaité poursuivre cette démarche éditoriale.

Nous avons dès lors le plaisir de vous présenter le Rapport d'activités 2012 qui montre à quel point le SPW applique quotidiennement la devise qui est la sienne : « Ensemble au service de tous ».

Tout en rappelant les missions des divers départements du SPW et en résumant leurs activités multiples et variées ainsi que les projets menés à bien en 2012, ce document aborde déjà certains dossiers en cours en 2013 et les défis qui nous attendent.

En vous laissant prendre connaissance de ce Rapport d'activités 2012, tout en remerciant les départements et les directions de leur collaboration à la rédaction de la présente synthèse, nous souhaitons assurer chacun du total dévouement des équipes du SPW au service de l'intérêt de la population, convaincus que le Service public doit et peut constituer un acteur-clef de la création de richesses en Wallonie.

Claude DELBEUCK,
Secrétaire général

Francis MOSSAY,
Directeur général

Dirk DE SMET,
Directeur général

Yvon LOYAERTS,
Directeur général

José RENARD,
Directeur général a.i.

Ghislain GERON,
Directeur général

Sylvie MARIQUE,
Directrice générale

Yves SENNEN,
Directeur général f.f.

Patrick MEURICE,
Directeur général f.f.

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

SERVICE PUBLIC DE **WALLONIE**
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. Claude DELBEUCK,

Secrétaire général

Jusqu'au 31 octobre 2012,
Mme SARLET a occupé le poste de
Secrétaire générale f.f.

PLACE JOSÉPHINE-CHARLOTTE, 2
B-5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 32 13 14
FAX 081 32 16 00

ORGANIGRAMME DU SG*

DÉLÉGUÉ SPÉCIAL
- CELLULE DES STRATÉGIES TRANSVERSALES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- DIRECTION DE LA CHANCELLERIE ET DE LA TRADUCTION
- DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
- DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
- CENTRE RÉGIONAL DE CRISE
- COMMISSION DES ARTS
- CELLULE DE L'AUTORITÉ DE CERTIFICATION
- CELLULE PERMANENTE ENVIRONNEMENT-SANTÉ
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE

DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION DES FONDS STRUCTURELS
- DIRECTION DE LA GESTION DES PROGRAMMES « FONDS STRUCTURELS »
- DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES « FONDS STRUCTURELS »
- DIRECTION DU CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU DES PROJETS « FONDS STRUCTURELS »

DÉPARTEMENT DE L'AUDIT
- DIRECTION DE L'AUDIT DES FONDS EUROPÉENS
- DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE DE FONCTIONNEMENT

DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION
- DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE
- DIRECTION DE LA COMMUNICATION INTERNE

DÉPARTEMENT DE LA GÉOMATIQUE
- DIRECTION DE LA GÉOMÉTROLOGIE
- DIRECTION DE L'INTÉGRATION DES GÉODONNÉES

*** Organigramme 2012 (avant fusion SG/DGT 1 de 2013).**

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La cellule des Stratégies transversales

La cellule des Stratégies transversales, supervisée par le délégué spécial, a été intégrée au Secrétariat général en octobre 2008. Sa principale mission est le suivi des plans, projets et dossiers transversaux et/ou stratégiques décidés par le gouvernement. Le suivi du Plan Marshall 2.vert constitue sa principale activité. Elle assure également l'appui à la coordination et à l'impulsion du Secrétariat général pour les programmes gouvernementaux (ex : DPR…) ; l'appui à la coordination de la simplification administrative touchant l'ensemble de la structure administrative, en appui aux missions du Commissariat EasiWall et l'appui à la coordination de la modernisation de l'administration wallonne.

Le Plan Marshall 2.vert

Prolongation du 1er Plan Marshall (ou Actions prioritaires pour l'Avenir wallon), le Plan Marshall 2.vert mobilise les Wallons pour le redéploiement de leur espace économique dans une logique de développement durable. Des centaines d'actions sont entreprises selon six axes principaux qui sont : le capital humain, les Pôles de Compétitivité, la recherche scientifique, le cadre économique, l'emploi et l'environnement (Alliance Emploi-Environnement) et le bien-être social. S'y ajoutent deux dynamiques transversales : la création d'une identité et d'une mobilisation citoyenne, la simplification administrative et le développement durable dans les services publics. Ce sont ainsi 2,8 milliards d'euros qui, de 2010 à 2014, y seront consacrés.

Ses missions : organiser les comités de suivi pour l'ensemble du Plan ; analyse permanente l'état d'avancement de ses actions ; recherche systématique des pistes de solutions en cas de problèmes de mise en œuvre ; actualisation permanente l'Extranet Plan Marshall2.vert ; établissement d'un rapport annuel de suivi du Plan.

Le Plan Marshall 2.vert en 2012, au Secrétariat général c'est :

- 120 réunions de comités de suivi organisées ;
- 120 indicateurs d'avancement en permanence monitorés ;
- 4 rapports d'avancement soumis au gouvernement, plus un rapport annuel ;
- 3 Task Forces administratives tenues, avec les directeurs généraux des administrations, OIP et assimilés concernés en Wallonie et en Fédération Wallonie Bruxelles ;
- 32 directeurs généraux mobilisés et plus de 250 agents associés aux réunions de suivi.

La direction fonctionnelle et d'appui (DFA) et la cellule Avanti

La DFA a pour missions : soutenir le Secrétaire général dans l'implémentation de ses grandes orientations stratégiques ; gérer les ressources humaines, participer à l'élaboration du plan de personnel et au suivi de son exécution ; coordonner les travaux préparatoires au budget et l'exécution de celui-ci et en assurer le suivi ; gérer le parc informatique, les ressources matérielles, mobilières et immobilières au Secrétariat général ; coordonner et transmettre des informations tant au sein du Secrétariat général que vers d'autres directions générales et représenter le Secrétariat général au sein de différents réseaux constitués au sein du SPW ; assurer le secrétariat et le suivi de différents comités : Comité stratégique, Comité de direction et Comité de gestion ; gérer les aspects de la concertation sociale relevant du Secrétariat général.

En 2012, la direction a assuré l'ensemble des activités liées à ces missions.

Le plan stratégique AVANTI

L'année 2012 a surtout été marquée par le lancement du premier plan stratégique du SPW,

AVANTI, adopté par le Gouvernement wallon en février. Il s'agit d'initier une culture du changement, axée sur l'efficacité, la qualité, l'accessibilité et la transparence pour mettre la satisfaction des usagers au cœur des préoccupations.

Pour assurer l'exécution de ce plan, une équipe projet (pilotée par un membre de la DFA et composée d'agents du Secrétariat général et de la DGT 1) et une communauté, réunissant mensuellement des collaborateurs de chaque DG et du SG, ont été constituées en mai. Sur base des priorités du Comité stratégique, des initiatives concrètes sont opérationnalisées suivant une méthode à laquelle les différents intervenants ont été formés.

Par ailleurs, l'année 2012 a vu le Gouvernement wallon prendre la décision de rassembler en une seule entité le Secrétariat général et la direction générale transversale Personnel et Affaires générales, dont les directions fonctionnelles et d'appui respectives sont appelées à fusionner en 2013.

ALLONS VERS UNE ADMINISTRATION NOUVELLE TRANSVERSALE ET INNOVANTE
SPW e-avanti
un élan à partager
PLAN STRATÉGIQUE
DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Proposition adaptée suite au Comité Stratégique du 6 juin 2013
Wallonie
SPW

La direction de la Chancellerie et de la Traduction

La direction fournit au Gouvernement wallon le support logistique et l'assistance nécessaires à son bon fonctionnement : assistance directe aux travaux du Gouvernement wallon; traitement et exploitation technique des décisions et actes législatifs régionaux ainsi que la publication de ces derniers au Moniteur belge; archivage des originaux; toute traduction en langues néerlandaise et allemande. La direction de la Chancellerie et de la Traduction assure le suivi des décisions du Gouvernement wallon au niveau du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt public régionaux et leur fournit les copies des décisions et des notes qui les concernent. La banque de données NOTIFRW est régulièrement mise à jour.

Qualité des textes

Les projets d'arrêtés qui sont soumis en dernière lecture au gouvernement sont relus et mis en forme par la direction de la Chancellerie et de la Traduction en vue de leur signature et de leur publication au Moniteur belge. Cette dernière relecture, rapide vu les délais imposés, permet la correction de certaines erreurs de légistique ou de fautes d'orthographe.

Cette façon de procéder permet d'affirmer que le texte publié au Moniteur belge est bien, à la virgule près, le texte adopté et signé.

La direction de la Chancellerie et de la Traduction procède de la même manière pour les projets de décrets avant leur dépôt sur le bureau du Parlement wallon. Lorsque le projet est voté en séance publique, le texte est transmis en traitement de texte à la direction par le Greffe, via le Secrétariat du Gouvernement.

Traductions

Comme l'impose la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les décrets et arrêtés du Gouvernement wallon sont publiés avec une traduction en langue allemande et néerlandaise.

Toutefois, les décrets et arrêtés qui concernent des matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne sont publiés

avec une traduction néerlandaise.

Priorité est bien entendu réservée à la traduction de la législation.

Les traducteurs-réviseurs et traducteurs utilisent une banque de données terminologiques spécifiquement développée pour les besoins de la Région wallonne (sous Multiterm), un système de gestion et d'archivage des mémoires de traduction (Wordfast), ainsi que de nombreux dictionnaires internes et externes (intranet et extranet).

Par ailleurs, des contacts sont régulièrement entretenus avec les collègues des entités suivantes : Communauté française, Communauté germanophone, Communauté flamande ainsi que le Service central de traduction allemande de Malmédy.

Quelques chiffres :

- 4 311 interrogations ont été faites dans la banque de données NOTIFRW ;
- 4 464 dispositions ont été publiées au Moniteur belge : 2 493 in extenso et 1 971 par extrait .

Parmi les dispositions publiées in extenso, on en compte 366 réglementaires : 108 décrets, 159 arrêtés du gouvernement, 91 arrêtés ministériels et huit circulaires.

- 190 documents administratifs ont été traduits en allemand et/ou néerlandais.

La direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS)

La DiCS a été créée en 1992 pour répondre à un double objectif : lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le faire de manière coordonnée et décloisonnée. Par la suite, a été ajoutée la promotion de l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Les difficultés des citoyens dépassant les frontières institutionnelles, les initiatives de cohésion sociale se mènent à présent conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour une meilleure efficience au service du bien-être de tous.

Missions

- coordonner les actions régionales et développer une dynamique transversale et intégrée ;
- accompagner et évaluer les programmes mis en œuvre;
- encourager la participation et le partenariat local et relayer les besoins du terrain auprès des autorités politiques ;
- impulser des améliorations et des initiatives nouvelles.

La DiCS en quelques chiffres :

- 220 communes partenaires ;
- 700 projets coordonnés ;
- 200 commissions locales accompagnées ;
- 15 agents impliqués.

Parmi les programmes coordonnés par la DiCS, on peut pointer :

1. Le Plan de Cohésion sociale

Dans un contexte de précarisation et d'exclusion croissantes, le Plan de cohésion sociale intervient pour coordonner un ensemble d'initiatives au sein des communes pour permettre à chaque personne de vivre dignement en Wallonie. Chaque plan est spécifique à la commune et se déploie sur six années.

L'année 2012 a été consacrée à l'évaluation du Plan de cohésion sociale. L'objectif de cette évaluation participative est de mesurer l'impact du PCS sur le bien-être et la cohésion sociale à l'échelle des communes, en fonction d'une sélection d'indicateurs de bien-être opérée en impliquant les citoyens. Elle s'est faite avec le soutien du Conseil de l'Europe dans le cadre d'une recherche menée pour la première fois à l'échelle d'une région. L'ULg a également collaboré à cette évaluation en évaluant les processus de mise en œuvre du Plan et notamment des partenariats.

Enfin, l'IWEPS a fourni de son côté un appui précieux à la DiCS. Les conclusions de cette évaluation sont disponibles sur le site DiCS.

L'Agence européenne pour les droits fondamentaux a analysé le PCS en 2011 dans le cadre d'une recherche sur des bonnes pratiques et Amnesty international a décidé d'associer le PCS en 2012 à la mise en œuvre locale de la « Charte agenda mondiale des droits humains dans la cité ».

Le PCS en quelques chiffres :

- 147 communes impliquées ;
- 663 emplois équivalents temps plein engagés ;
- 1 712 actions menées en partenariat ;
- 34 millions d'euros mobilisés (dont 8,5 millions de part communale) ;
- 79 % des Wallons potentiellement concernés par le PCS ;
- 3 départements régionaux finançant le dispositif.

2. Été solidaire, je suis partenaire

L'opération « Été solidaire, je suis partenaire » vise à développer le sens de la citoyenneté et de la solidarité chez les jeunes en les impliquant dans l'amélioration et l'embellissement de leur quartier et de leur environnement. Les communes, les CPAS et les sociétés de logement de service public ont ainsi chaque année la possibilité d'engager des jeunes de 15 à 21 ans durant les vacances d'été.

En 2012, l'accent a été mis sur l'importance de la qualité de l'accompagnement, tant humain que technique, des projets, ainsi que sur l'obligation pour les communes et les CPAS de privilégier le partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions.

ESOL en 2012 :

- 2 893 jeunes engagés ;
- 267 projets ;
- 203 communes ;
- 161 CPAS ;
- 53 SLSP ;
- 1 € net/heure d'augmentation du salaire des jeunes ;
- 1,2 million d'euros mobilisés ;
- 3 départements régionaux financent le dispositif.

3. Le Plan Habitat permanent

Le Plan Habitat Permanent vise à favoriser l'égalité des chances et des droits pour tous les habitants de Wallonie dans une démarche de co-construction des solutions qui nécessite de maîtriser l'évolution de l'habitat permanent. La coordination du Plan HP actualisé, assurée par la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, confirme bien la finalité sociale du plan. Encore faut-il souligner que celle-ci est soutenue par l'ensemble du Gouvernement wallon qui s'attèle, au travers d'un panel de mesures coordonnées, à construire un avenir meilleur pour les populations concernées.

Le plan HP en quelques chiffres :

- 29 communes concernées ;
- 87 % (=7 792) des résidents permanents de Wallonie ;
- 1 401 ménages relogés ;
- 2,4 millions d'euros mobilisés ;
- toutes les compétences régionales impliquées.

4. Le guide Coup d'pouce…

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de collaborer pour lutter contre la pauvreté en Wallonie. Ce petit guide veut attirer l'attention sur les aides disponibles et donner une information correcte et complète aux personnes qui pourraient en bénéficier. Le langage utilisé est le plus accessible possible et chaque mesure citée renvoie au service local ou régional correspondant, en donnant les numéros de téléphone et les adresses de sites internet adéquats.

Par sa large diffusion, via l'ensemble des réseaux publics et associatifs, ce guide contribue à accroître la connaissance des aides disponibles et, par là, à leur efficacité.

Plus d'infos : *http://cohesionsociale.wallonie.be*

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

La cellule de l'Autorité de certification

Convergence et Compétitivité régionale et emploi

L'activité de la cellule de l'Autorité de certification s'est partagée en 2012 entre :

- les travaux préparatoires pour la certification 0912 ;
- un envoi des dépenses certifiées accompagné d'une demande de paiement intermédiaire correspondante ;
- une réorganisation de la cellule.

Envoi des dépenses certifiées et demande de paiement intermédiaire

L'activité de l'Autorité de certification s'est clôturée par la certification 0912. Aucune certification intermédiaire n'a été réalisée dans le courant de cette année.

Étant donné l'échéance N+2, la cellule a fait appel à un prestataire de services externe, la société BDO, afin de l'assister dans la réalisation de ladite certification.

Pour les dépenses relatives au programme opérationnel Convergence, la certification de décembre 2012 a été réalisée sur la base de la situation arrêtée dans EUROGES au 6 décembre 2012. Pour les dépenses relatives au programme Compétitivité, la certification est basée sur la situation au 21 décembre 2012.

Les travaux de la cellule de certification ont été basés sur :

- une revue des audits système réalisés par l'Autorité d'audit ;
- des tests d'intégrité de la base de données EUROGES ;
- des tests de cohérence ;
- des tests de suivi des contrôles sur place.

Cette certification concerne cinq Administrations ayant fait l'objet d'une cote satisfaisante auprès de l'Autorité d'audit : la DCPN ,DGO 6–développement éco , DGO 1 –Stratégie routière , DGO 6 – investissement , FWB – Infra culturelles.

Le CGT, par contre a reçu une cotation de 3, ce qui a poussé l'Autorité de certification à exclure les dépenses contrôlées par cette Administration (Hors DCPN), lors de la certification 0912.

La certification 0912 a permis à l'Autorité de certification de présenter les montants figurant ci-dessous à la commission européenne en date du 27 décembre 2012.

Pour le programme Convergence, le montant certifié est de 280 386 477,98 €. Le montant de la demande de paiement est de 87 623 254,07 €. Le total général des dépenses est de 641 912 577,32 €.

Pour le programme Compétitivité régionale et emploi, le montant certifié est de 115 446 720,27 €. Le montant de la demande de paiement est de 47 661 052,00 €. Le total général des dépenses est de 340 455 235,57 €.

Les états certifiés de dépenses et les demandes de paiement permettent, pour les deux PO FEDER, d'atteindre les seuils N+2 auxquels nous étions astreints pour cette fin d'année 2012.

La cellule permanente Environnement-Santé (CPES)

Interface entre la population et les institutions pour les problématiques transversales environnement- santé, la cellule permanente Environnement-Santé (CPES) a été transférée en novembre 2012 à la direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé (DGO 5). La CPES y relève directement de la directrice générale et travaille sous la tutelle des deux ministres ayant l'Environnement et la Santé dans leurs attributions.

Les activités de la cellule permanente Environnement-Santé pour l'année 2012 sont plus amplement détaillées dans le rapport d'activités de la DGO 5.

La commission des Arts de Wallonie

La commission des Arts conseille le Gouvernement wallon en matière d'intégration artistique : elle a reçu pour mission principale de remettre à l'autorité ministérielle des propositions motivées en matière d'intégration d'œuvres d'art dans les infrastructures que la Wallonie édifie, rénove ou restaure, que ce soit directement, pour ses investissements propres, ou indirectement, pour les investissements de pouvoirs organisateurs ou de pouvoirs subordonnés qu'elle subventionne.

Seconde mission de la commission : le soutien aux initiatives locales actives dans l'aide à l'art contemporain, dans le domaine de l'intégration artistique ou de l'art public, par le biais, entre autres, de subventions. Elle monte également d'initiative d'autres projets dans le même domaine, telle l'exposition temporaire Art public, appelée à se renouveler sous la forme d'une triennale.

En 2012, la commission s'est attelée à la sélection de deux grands projets d'intégration artistique :

- le premier, conçu par l'artiste Michel Leonardi, se déploiera dans le hall d'entrée de l'immeuble à rénover pour y accueillir le département de l'Énergie (situé avenue Bovesse à Jambes) ;
- le second, pour trois immeubles de logements sociaux. Avec l'aval du ministre du Logement, la commission a mené une expérience pilote en partenariat avec la Société wallonne du Logement (SWL). Trois projets on été retenus, ceux de : Domitienne Cuvelier et Lucile Soufflet avec la SLSP Le Val d'Heure (Marchienne-Au-Pont), Florence Fréson avec la SLSP Le Home waremmien et Léopoldine Roux avec la SLSP Versant Est (Montignies- sur-Sambre). Ces projets seront accompagnés d'une démarche de médiation auprès des populations tout au long du processus de leur réalisation.

En 2012 également, la Commission des arts a octroyé des subventions à la biennale Art/Terre 2012 à Comines-Warneton, à des projets d'intégrations artistiques dans le cadre de la biennale internationale de la photo à Liège et au projet Jardins de la Posterie (parcours de sculptures), à Courcelles.

Le centre régional de Crise de Wallonie

Définis par le Gouvernement en octobre 2007 et adaptés en avril 2010 en fonction des besoins, les missions et les rôles du CRC-W peuvent être synthétisés comme suit: interface entre les autorités fédérales en charge de la planification d'urgence et de la gestion de crise et les départements du SPW concernés par ces matières ; interlocuteur officiel et unique de la Wallonie auprès des instances fédérales de crise (CGCCR, Gouverneurs, zones de police, etc.) ; informateur du Gouvernement en situation de crise ou à sa demande ; organe de coordination pour la mise en œuvre de plans d'intervention au niveau régional ou en collaboration avec d'autres niveaux de pouvoirs ; relations avec les autorités transfrontalières dans le cadre de la planification d'urgence et la mise en œuvre de procédures d'intervention dans les matières relevant de la compétence régionale.

Ces missions ont conduit le CRC-W à participer à la mise en œuvre de procédures diverses, parmi lesquelles on peut citer : pré-alertes et alertes de crues: diffusion aux autorités et aux intervenants du secteur ; pic de pollution par particules fines: diffusion aux autorités et intervenants ; infrastructures critiques européennes : discussion et élaboration des textes; coopération transfrontalière en matière routière : initiation des contacts, propositions et créations de liens fonctionnels par le biais de l'élaboration de protocoles d'accord transfrontalier; plan alerte routière : propositions, négociation avec le secteur des transports, finalisation du projet et pilotage de la procédure ; participation à des projets européens : AMICE (conséquences du réchauffement climatique dans le bassin de la Meuse) et APPORT (développement d'un SIG) ; gestion de la Certification ISO 9001-2008 du centre de crise et de ses procédures ; étiage et sécheresses: coordination stratégique des utilisateurs de l'eau ; feu de forêts: appui stratégique aux Gouverneurs et au plan fédéral.

À ces dossiers s'ajoute la gestion d'événements ponctuels impliquant directement ou indirectement les compétences de la Wallonie ; pour ce faire, le CRC-W a rassemblé les moyens matériels et humains nécessaires et a développé, en interne, des procédures d'intervention ou des outils de gestion spécifiques. Trois exemples méritent d'être mis en exergue:

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

1. Système de diffusion d'alertes de crues

La Wallonie dispose pour l'établissement des prévisions de crues du service d'études hydrologiques (SETHY) de la DGO 2. La mission du CRC-W est d'assurer rapidement et de manière fiable la diffusion de ces informations auprès des autorités concernées (CGCCR, gouverneurs, bourgmestres, pompiers...) afin qu'à chaque niveau les dispositions nécessaires puissent être prises. Au cours de l'année 2012, neuf passages en phase d'alerte de crue ont été transmises par le CRC-W via divers canaux (SMS, tél, fax, e-mail) vers les intervenants du secteur avec, à chaque fois, la garantie d'un accusé de réception.

2. La procédure d'alerte routière

La cellule d'Alerte routière (CAR) est pilotée par le CRC-W et a pour mission de coordonner la mise en œuvre de dispositifs routiers en situation hivernale. Elle est constituée également du Centre Perex (DGO 1) et de la police fédérale de la route (WPR).

Dès l'instant où la CAR est activée, ce qui s'est produit à sept reprises en 2012, les informations collectées par chacun de ses membres sont synthétisées par le CRC-W. Les décisions de changement de phase (pré-alerte, alerte) sont prises collectivement et notifiées par le CRC-W aux autorités concernées.

Au cours de l'année 2012, le CRC-W a proposé un arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 13 m au ministre compétent, après concertation avec les autorités étrangères limitrophes. Il s'est chargé également de la communication vers les fédérations professionnelles et la presse, ainsi que les sociétés de transport routier, ce qui représente la transmission de plusieurs centaines de messages.

3. Le Système d'Information Géographique (SIG)

La dispersion des éléments d'information dans de nombreuses bases de données, à différents niveaux de pouvoir, rend complexe la consultation et l'analyse de ces éléments. Il importe d'offrir aux gestionnaires de crises un accès en temps réel à une multitude d'informations relatives aux sites concernés et de répondre au mieux à leurs besoins d'aide à la décision. L'outil SIG du CRC-W, élaboré avec le département de la Géomatique du Secrétariat général, répond à cette demande.

LE DÉPARTEMENT DE LA COORDINATION DES FONDS STRUCTURELS

La direction de la Gestion des programmes (DGP)

La direction de la Gestion des programmes est en charge notamment du suivi quotidien des programmes cofinancés par le FEDER, à savoir pour la programmation 2007-2013 actuellement en cours, les programmes opérationnels FEDER Convergence (Province de Hainaut) et Compétitivité régionale et emploi (Wallonie hors Hainaut). Seul interlocuteur pour l'administration wallonne de la direction générale de la Politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO), elle joue le rôle de coordinateur en centralisant les informations émanant des différents services en charge de la tutelle administrative des projets ou à leur transmettre.

Les missions de la direction de la Gestion des programmes l'amènent à assumer en parallèle, tant le suivi de la clôture des programmations 1994-1999 et 2000-2006 que la gestion quotidienne dans tous ses aspects (suivi financier, rapportage, communication) des deux programmes 2007-2013 mais également de manière de plus en plus intensive depuis cette année 2012, la préparation de la programmation 2014-2020.

Quelques illustrations des activités de l'année 2012 :

- les rapports annuels d'exécution 2011 des programmes FEDER Compétitivité régionale et emploi et Convergence ont été transmis à la DG REGIO.
- deux réunions des comités de suivi ont été organisées. Ces réunions qui sont organisées conjointement avec l'Agence FSE ont pour but de réunir la Commission européenne, les représentants du Gouvernement et des partenaires socio-économiques afin d'examiner l'état d'avancement des programmes dans tous ses aspects.
- la DGP réalise le suivi des modifications des fiches-projets auprès des bénéficiaires, des administrations et des cabinets ministériels. En 2012, plus de la moitié des portefeuilles de projets retenus par le Gouvernement wallon ont été modifiés (soit 84 sur les 150 portefeuilles existants).
- la DGP informe régulièrement le cabinet du Ministre-Président de l'état d'avancement des dépenses. En 2012, une vingtaine de courriers électroniques lui ont été transmis avec une intensification du rythme d'envoi à partir de la rentrée de septembre.
- la DGP réalise également l'engagement et la liquidation de la part FEDER des projets relevant des compétences du Commissariat général au Tourisme et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, 40 dossiers ont été engagés et 100 paiements, auxquels il faut ajouter 49 paiements par comptable extraordinaire, ont été effectués.
- le groupe de travail OLAF (visant à identifier les irrégularités à communiquer à la Commission) s'est réuni à quatre reprises.
- la DGP a participé à huit reprises aux travaux du Comité de coordination des fonds qui réunit les experts « Fonds structurels » des 27 États-membres ainsi qu'à deux réunions de l'ENEA (réseau des autorités environnementales et des autorités de gestion).

Programmation 2014-2020

Les projets de règlements proposés par la commission le 6 octobre 2011 ont fait l'objet tout au long de l'année 2012 de négociations au niveau du Conseil européen.

C'est dans ce cadre, que la DGP a régulièrement attiré l'attention des représentants belges au groupe de travail du conseil sur certains aspects particulièrement cruciaux. Les avis formulés par la DGP sont d'autant plus appréciés par la Représentation permanente de la Belgique auprès de la Commission qu'ils se basent sur l'expérience du terrain.

Communication

En collaboration avec le département de la Communication, l'Agence FSE et le cabinet du Ministre-Président, la DGP a participé au suivi des actions réalisées en 2012 dans le cadre de la campagne de communication « Toujours plus haut ».

Outre la participation à 17 réunions du Comité d'accompagnement de cette campagne, la DGP s'est plus particulièrement impliquée dans l'organisation, les 5 et 6 mai 2012, de journées portes-ouvertes qui avaient pour thème les « Talents de demain » ainsi que dans la rédaction d'un recueil de projets FEDER dont la parution est prévue en 2013.

La direction de l'Animation et de l'Évaluation des programmes « Fonds structurels » (DAE)

La DAE assure le suivi permanent de quelque 600 projets cofinancés par le FEDER au sein des programmes Convergence (Hainaut) et Compétitivité régionale et emploi (reste de la Wallonie). En outre, elle développe des actions plus transversales d'animation des programmes visant à impliquer l'ensemble des partenaires dans la stratégie globale de redéploiement économique.

Par ailleurs, la DAE a également une mission plus stratégique qui vise à mettre en œuvre des évaluations règlementaires ou encore thématiques des programmes.

En conclusion, la mission de la DAE est triple, se composant d'accompagnement, d'animation et d'évaluation.

Accompagnement

Les comités d'Accompagnement (Comac) sont des organes de suivi rapproché analysant avec la plus grande attention la mise en œuvre et le développement des portefeuilles de projets wallons.

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Ils ont été mis en place dès le début de la programmation 2007-2013 et se réunissent minimum une fois par an pour chacun des 150 portefeuilles.

Néanmoins, pour certains projets considérés comme majeurs pour le redéploiement économique de la Wallonie, des réunions trimestrielles ont été imposées par le Gouvernement wallon.

Les agents de la DAE contribuent activement aux différentes missions des Comacs (rôle fédérateur, de suivi, de conseil d'interface mais aussi de décision). Ainsi, en 2012, ils ont participé à plus de 200 réunions de Comac et à une centaine de réunions techniques visant à mettre à plat les problèmes rencontrés et à y trouver des solutions. A côté des réunions plus formelles, la DAE est également présente lors des événements liés aux projets qu'elle accompagne. 2012 ayant été une année marquée par de nombreuses réalisations et finalisations de projets cofinancés par le FEDER, les agents de la direction ont assisté à une vingtaine d'inaugurations.

Citons à titre d'exemple : le bateau-école de la Province de Liège (centre de formation en batellerie), ou encore l'espace de co-working « Planet WUP » de la Coopérative d'activités Azimut à Charleroi, tous deux inaugurés au mois de mai. 2012 a vu également renaître l'Opéra Royal de Wallonie, à Liège, après trois ans de restauration, ou le centre historique de la petite ville de Chimay, entièrement rénové. En matière de recherche, l'équipement exceptionnel du projet environnemental de gestion de sédiments « Solindus» a été inauguré officiellement en juin 2012 à Tournai.

En 2012, la DAE a également collaboré avec le cabinet du Ministre-Président à un exercice important de réallocation budgétaire en identifiant pour les différents projets, les compléments nécessaires et les désengagements financiers. Ce travail, initié dès le 1er trimestre 2012, s'est clôturé en juin 2012 par le passage en Gouvernement wallon de près de 60 fiches-projets ainsi modifiées.

Animation

Dans le cadre de sa mission d'animation, la DAE veille à stimuler les synergies et les partenariats entre tous les bénéficiaires. Dans ce but, elle organise des événements thématiques visant à rapprocher tous les acteurs wallons des fonds structurels européens et de façon plus générale, les acteurs du développement de la Wallonie. En 2012, c'est à la « transition vers une société bas-carbone » qu'a été consacré un séminaire rassemblant près de 100 participants.

En outre, une lettre d'information semestrielle appelée « InfoFEDER » est envoyée à tous les bénéficiaires et à un public plus large intéressé par les Fonds structurels. Ce Webzine permet d'améliorer la diffusion d'informations au sujet des projets cofinancés mais également concernant des thématiques plus ciblées liées à la gestion de ces projets.

Évaluation

La DAE assure l'analyse des informations quantitatives et qualitatives liées aux programmes FEDER en Wallonie. Afin d'avoir un regard sur les réalisations cofinancées et de pouvoir en tirer des leçons et des pistes de réflexion pour le futur, elle lance des évaluations qui peuvent être stratégiques, opérationnelles ou thématiques. En 2012, trois études commandées par la Wallonie et coordonnées par la DAE ont été finalisées.

Le marché public visant à évaluer le potentiel d'innovation des dispositifs mis en œuvre par la Wallonie avec le soutien du FEDER s'est terminé en 2012.

La seconde partie de l'analyse des actions entreprises en matière de stimulation de l'entrepreneuriat, de création, de développement et de transmission d'entreprises a également été clôturée.

Enfin, la conformité des programmes aux objectifs de la politique de cohésion et aux missions du FEDER a été confirmée par le rapport stratégique 2012.

Afin de respecter le plan d'évaluation, la DAE avait également lancé fin 2011 un marché ayant pour but de mesurer les effets des projets cofinancés par le FEDER sur le développement des pôles urbains wallons et sur la croissance et l'emploi en Wallonie. Les premiers résultats de cette analyse ont été reçus au dernier trimestre de l'année 2012, le rapport final est attendu pour septembre 2013.

Enfin un marché a été lancé en 2012 pour désigner un expert en charge de la rédaction des documents de programmation pour 2014-2020.

La direction du Contrôle de premier niveau des projets « Fonds structurels » (DCPN)

Dans le cadre de la gestion des programmes cofinancés par les fonds structurels, la direction du Contrôle de premier niveau est chargée du contrôle comptable, sur pièces, des dépenses effectuées dans le cadre des programmes cofinancés par le FEDER (2007-2013), y compris ceux relevant de l'objectif de coopération territoriale Interreg IV (Grande Région et France-Wallonie-Flandre).

En cette année 2012, les dossiers que contrôlait précédemment le Commissariat général au Tourisme ont été transférés à la DCPN. Par conséquent, cette direction contrôle désormais près de 850 projets représentant plus d'1 milliard d'€ de budget au bénéfice de près de 370 bénéficiaires différents (communes, centres de recherche, universités, intercommunales, ASBL…).

En termes de volume d'activité, près de 8.000 déclarations de créance ont pu être traitées depuis le début de la programmation. Par ailleurs, en cette année 2012, la DCPN a également mené à bien une réforme des règles d'éligibilité qui doit permettre une importante simplification dans l'introduction et le traitement des déclarations de créance. En effet, en date du 8 novembre 2012, le Gouvernement wallon a approuvé le principe de la justification des dépenses de personnel via la méthode de coûts horaires qui permettra de réduire considérablement le nombre de pièces justificatives à produire dans ce cadre. En 2012, on peut encore constater une augmentation du volume d'activités avec 3 039 déclarations de créance traitées par la DCPN, soit 38 % supplémentaires par rapport à 2011.

Malgré la reprise des dossiers du Commissariat général au Tourisme pour lesquels la transition a généré inévitablement des retards dans le traitement de certains dossiers, le pourcentage des déclarations de créance traitées est resté supérieur à l'objectif établi (80 %).

Au niveau qualitatif, et au-delà des différents audits de système réalisés auprès de la DCPN et dont les conclusions se sont toujours avérées positives, les contrôles de second niveau effectués sur les projets du ressort de la DCPN conduisent à un taux d'erreur largement en-deçà de la barre des 2 % généralement admis.

LE DÉPARTEMENT DE L'AUDIT

Lors de la restructuration de l'administration, au 1er août 2008, la volonté du Gouvernement a été de doter le SPW d'un département de l'Audit composé d'une direction de l'audit interne de fonctionnement (DAIF) et de la direction de l'Audit des Fonds européens (DAFE) préexistante.

En ce qui concerne la DAIF, ses missions concernent la réalisation :

• de l'audit interne organisationnel et financier du SPW ;

• d'audits ponctuels (thématiques spécifiques).

Pour ce faire, elle s'appuie sur une méthodologie qu'elle a développée et sur les normes internationales d'audit interne afin de donner aux services audités une assurance sur le degré de maîtrise de leurs opérations, leur apporter des conseils pour les améliorer et contribuer ainsi à créer de la valeur ajoutée.

La direction de l'Audit interne de fonctionnement (DAIF)

Elle vérifie, auprès des services du SPW, le respect des règlementations et des procédures au regard des objectifs et des missions de service public ; analyse les processus de gestion et de contrôle interne, en ce compris les contrôles budgétaires ainsi que le processus de management des risques ; évalue le fonctionnement de l'organisation administrative et/ou financière de différentes entités et projets de l'Administration ; rédige des rapports

d'audits organisationnels et financiers ; organise en outre le suivi des recommandations issues des audits et communique les bonnes pratiques ; exerce un rôle d'interface avec les autres instances de contrôle.

La DAIF exerce ses missions sous le contrôle du Comité d'audit mis en place le 18 mars 2011.

Ses activités 2012

Les résultats de la Cartographie des risques réalisée en 2011 ont été présentés durant le premier trimestre 2012 au top management wallon ainsi qu'aux cabinets ministériels. Sur base de cette cartographie, un plan d'audit a été élaboré pour les années 2012 et 2013. Ce plan, reprenant la liste des audits à mener, a été validé par le comité d'audit en mars 2012.

En exécution de ce plan, deux audits ont été entamés, respectivement en mai et en octobre 2012. Les résultats de ces audits sont attendus pour le 1er semestre 2013.

L'année 2012 a permis également à la DAIF de développer sa méthodologie d'audit sur base d'ouvrages de référence et de normes internationales reconnues en la matière.

L'année 2012 a vu le départ à la retraite de Mme Marie-Louise VOLVERT, directrice de la DAIF. Mme VOLVERT a été remplacée le 15 décembre 2012 par M. Vivian FRANCK en tant que directeur a.i.

La direction de l'Audit des Fonds européens (DAFE)

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds européens, la DAFE a pour mission de réaliser le contrôle d'opérations cofinancées par le FEDER sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses certifiées à la Commission européenne dans le cadre de quatre programmes européens. La DAFE est associée à deux autorités d'audit, dont la Cellule Audit de l'Inspection des Finances (CAIF). Les modalités de collaboration sont régies par un protocole approuvé par le GW le 17/07/2008. La DAFE assure aussi le suivi de sa mission de certification de la programmation 2000-2006.

Ses activités 2012

Sur base des échantillons principaux et complémentaires, la DAFE a réalisé les audits de 36 projets pour les programmes Convergence et Compétitivité et emploi, 11 projets pour Interreg France Wallonie Vlaanderen, trois projets pour Interreg Grande Région.

Dans le cadre du suivi de l'audit système de l'autorité de certification par l'autorité d'audit, la DAFE a apporté sa contribution en réalisant un audit de la comptabilité des retraits et des recouvrements et de l'information transmise à la commission à ce propos.

La DAFE a réalisé le suivi des recommandations figurant dans les rapports d'audit de manière à clôturer le plus possible de constats.

La DAFE a également apporté sa contribution aux travaux engendrés par les propositions de clôture de la Commission européenne pour la programmation 2000-2006.

La DAFE a poursuivi l'amélioration et l'informatisation des procédures, des listes de contrôle, des modèles utilisés dans le cadre des audits d'opérations et a mis à jour son guide d'audit dans le respect des normes d'audit.

La DAFE a participé aux réunions des groupes des auditeurs, du comité de suivi des audits, du groupe de travail OLAF, du comité de gestion et de plusieurs groupes de travail et autres réunions externes, le plus souvent avec la cellule audit de l'Inspection des Finances.

La DAFE a fait l'objet d'un suivi d'audit par l'autorité d'audit visant à assurer que les travaux réalisés par la DAFE dans le cadre de la collaboration sont de qualité suffisante au regard des normes et des règlements.

Fin 2012 et début 2013, la CAIF et la DAFE ont fait l'objet d'un audit complet de la Cour des Comptes européennes. Les contrôles visaient à assurer que les travaux effectués par l'autorité d'audit sont conformes aux dispositions règlementaires et que le principe de confiance qui lui a été accordé par la Commission européenne est justifié.

LE DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION

La direction de la Communication externe

La direction de la Communication externe assure de nombreuses missions orientées vers l'autorité et vers le citoyen au sens large, tout en remplissant un rôle de coordination et de service transversal pour l'ensemble du SPW. Parmi ses missions : contribuer à l'amélioration de l'image de la Wallonie et assurer la promotion des activités et des services du SPW ; diffuser les informations gouvernementales et/ou institutionnelles par des campagnes ciblées et une politique médiatique coordonnée (Plan Marshall 2.vert…) par l'organisation et la promotion de colloques, salons et autres événements ; gérer les relations avec le public via les Espaces Wallonie et le Numéro vert 0800 1 1901 ; animer le site portail Wallonie.be, véritable gare de triage, point d'accès vers les produits et services des institutions wallonnes et vitrine de l'excellence et de l'identité ; éditer le magazine de service public « Vivre la Wallonie » et assurer la diffusion des publications gratuites et payantes ; coordonner et gérer les relations du Service public de Wallonie avec la presse, y compris en situation de crise.

Le téléphone vert

Le 0800 1 1901 pour les francophones et le 0800 1 1902 pour les germanophones.

Ce centre d'appels répond aux questions posées par les citoyens sur les compétences régionales, en ce compris les questions portant sur l'énergie. En 2012, c'est un total de 113 450 appels qui ont été pris en charge par les mandataires du Téléphone vert francophone. Les mandataires du téléphone vert germanophone ont pris en charge 2 669 appels.

Les Espaces Wallonie

Ils ont pour mission principale d'informer et d'orienter les citoyens. Ils accueillent également les permanences spécialisées (logement, PMA, énergie…) ainsi que des expositions à caractère pédagogique et/ou artistique. Depuis le début de l'année 2012 le Fonds du Logement des Familles nombreuses mais aussi la Société wallonne du Crédit social reçoivent également les citoyens désireux d'obtenir des informations.

Chiffres 2012 : environs 102 000 contacts « renseignements » dont 40 000 personnes qui ont participé aux animations pédagogiques ou visité les expositions.

En 2012, une réorientation des expositions par et vers les publics scolaire et associatif a été initiée.

« Vivre la Wallonie »

Le positionnement général de « Vivre la Wallonie » est d'être le magazine de service public et d'information sur les actions de la Wallonie. La ligne éditoriale, la définition du contenu rédactionnel et la rédaction sont assurées par la direction de la Communication externe.

Ce magazine a pour ambition d'être : un magazine informatif qui valorise les initiatives de la Wallonie et un magazine pratique au service des citoyens.

« Vivre la Wallonie » est une publication A4 quadri trimestrielle. Sa diffusion se fait sur base d'un abonnement gratuit. Quatre numéros de « Vivre la Wallonie » ont été édités en 2012. Chaque numéro a fait l'objet d'un dossier spécial : l'éco-consommation, le sport, la mobilité et le patrimoine wallon. Les 4 numéros 2012 de Vivre la Wallonie ont été intégrés sur le nouveau portail

www.wallonie.be. En décembre 2012, la page *Facebook* du magazine comptait 2 651 fans. Activé en juin, le compte *Twitter@vivrelawallonie* comptait en fin d'année près de 500 abonnés.

Lancée en juin 2012, la 2e édition du concours « Wallonie, mon amour » a enregistré une participation intéressante avec 1 429 photos postées sur le site *www.walloniemonamour.be.*

Les sites internet

Le portail www.wallonie.be a reçu 703 307 visiteurs différents en 2012, soit une légère augmentation par rapport aux chiffres nets de 2011. Au mois de mai 2012, une version entièrement remaniée du portail, tant sur la forme que sur le fond, a été mise en ligne. L'architecture du site a été entièrement réorganisée afin de garantir, en quelques clics, l'accès vers le site thématique, l'acteur adéquat ou l'actualité wallonne recherchée.

Le site *planmarshall2vert.wallonie.be* a reçu 48 907 visites en 2012, soit plus du double de visiteurs en comparaison à 2011. Une campagne d'information grand public en juin 2012, ainsi qu'une visibilité croissante des actions concrètes du Plan Marshall 2.Vert, n'y sont pas étrangères. Le site a connu une mise à jour de sa structure de contenus en conséquence, et poursuivra, de la sorte, en 2013, un accompagnement de l'évolution des projets réalisés dans le cadre du Plan et des campagnes d'information visant à les mettre en avant.

www.plushaut.be constitue une véritable plate-forme répertoriant les 1 100 projets financés par des fonds FEDER et FSE.

Les foires et salons

La direction de la Communication externe s'est montrée activement présente lors de diverses manifestations au cours de l'année 2012. Elle a participé ou coordonné un grand nombre d'événements, notamment : le salon des mandataires au Wex à Marche-en-Famenne, la foire du livre à Bruxelles, « Sur la piste de l'Europe » - un week-end portes ouvertes sur différents sites de Wallonie, la journée de la biodiversité à Verviers, la journée « Ferme au château », le salon Entreprendre à Namur, le Tour de France à Tournai, la fête nationale à Bruxelles, 13 événements RAVeL durant l'été 2012, la journée découverte entreprises…

Quelques grandes campagnes

- spots télévisés : la direction de la Communication externe a réalisé trois capsules présentant les missions du SPW et les Espaces Wallonie. Ces spots ont été diffusés sur *la Une* et *la Deux*, dans les salles de cinéma et sur le web.
- campagne de communication Plan Marshall 2.Vert : en 2012, une nouvelle campagne a été orchestrée dont l'objectif était de présenter concrètement au citoyen ce que le PM2.Vert peut lui apporter en tant qu'entrepreneur, travailleur, étudiant, chercheur…
- la stratégie a été assurée par un consultant extérieur et le projet a été suivi par un comité d'accompagnement composé de représentants du Ministre-Président et des Vice-Présidents et du département de la communication du SPW.
- campagne « Toujours plus haut » sur les Fonds structurels européens : dans la continuité de la campagne de 2011, en collaboration avec le cabinet de la Présidence, le département de la Coordination des Fonds structurels du SPW, l'Agence de Fonds social européen et la COCOF, la direction de la Communication externe a lancé une nouvelle campagne de communication visant à valoriser l'impact des Fonds structurels européens sur la Wallonie et Bruxelles.

Middle Office

À partir de mars 2012, le projet Middle office a été entamé. La direction de la Communication externe a analysé la situation existante en Région wallonne et les pistes de solutions envisagées par d'autres instances de pouvoir en Belgique et ailleurs. Elle a cadré les objectifs, les attentes et le périmètre du projet en tenant compte des risques identifiés. Elle a également défini un plan d'actions avec une planification provisoire et un budget prévisionnel.

Le « Middle office » aura pour missions : la gestion c-à-d la collecte, la vulgarisation, la transmission et la vérification des informations généralistes du SPW à destination de ses usagers, leur diffusion de manière multi-canale vers les usagers de la Région wallonne. Il structurera cette information dans un système d'information unique.

La direction de la Communication interne

Les objectifs de la direction de la Communication interne sont : informer valablement, durablement et efficacement l'ensemble du personnel du SPW ; promouvoir un sentiment d'appartenance, une culture d'entreprise au sein du SPW ; sensibiliser et rassembler autour de grands projets transversaux dont l'aboutissement requiert une participation active des services (entités) du SPW et/ou des membres du personnel.

Au niveau du département, elle collabore avec la direction de la Communication externe afin d'assurer un maximum de cohérence entre les messages diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation.

La direction de la Communication interne est également chargée de faire connaître les décisions prises par le Gouvernement wallon, lorsque celles-ci concernent de près ou de loin la vie et les compétences du Service public de Wallonie.

Enfin, elle a pour vocation d'être un relais privilégié dans la communication managériale, notamment dans le cadre du déploiement de plans stratégiques.

La direction de la Communication interne édite le magazine trimestriel "Osmose SPW" et les collections "Les transversales" et "Les transversales +"; elle anime le site intranet du SPW et organise des rencontres, des évènements rassemblant le personnel, en fonction d'une thématique ou d'un projet porté par le Comité stratégique.

Osmose SPW

Le magazine interne du SPW est entièrement rédigé et mis en page au sein de la direction. Il s'agit d'un trimestriel, envoyé personnellement à chaque agent. Une quarantaine de pages dédiées aux activités des directions générales, du Secrétariat général, aux décisions et projets du Comité stratégique. Osmose est une fenêtre ouverte sur les services, les métiers, les spécificités et, surtout, les gens.

Chiffres 2012 :

- 12 000 exemplaires ;
- 40 pages ;
- 4 numéros ;
- environ 225 réponses aux concours par numéro.

Les transversales et les transversales +

Ces publications traitent de thématiques spécifiques ou générales ayant une incidence directe ou indirecte sur les membres du personnel du SPW (Les transversales) ou sur les membres du personnel des services du Gouvernement wallon – SPW et OIP (Les transversales +).

Deux collections pour trois séries :

- La série "SPW / rouages" :
les organigrammes ; les structures internes ;
- La série "SPW / attitudes" :
les bons comportements à adopter au travail ;
- La série "SPW / modes d'emploi " :
la réglementation aux différents stades de la vie professionnelle.

Chiffres 2012

- SPW / rouages : "Guide des services" : 2 000 exemplaires
- SPW / attitudes : "Conduite défensive et éco-responsable" : 20 000 exemplaires
"Eco-rôle attitude" : 20 000 exemplaires
- SPW / modes d'emploi : "Gestion des connaissances" : 2 000 exemplaires

Intranet et i Com'

Un site portail interne qui ouvre la voie vers l'information, en direct ou par l'intermédiaire d'autres sites spécifiques comme, par exemple, le site e-RH ou celui du DTIC. Un site qui se veut une vitrine dynamique des activités et des services du SPW et une source abondante de données et d'outils.

Pour informer les membres du personnel en temps réel, la direction de la Communication interne envoie une lettre électronique (mail to all) dont la fréquence varie en fonction des besoins, des priorités.

Chiffres 2012 :

Insertions intranet :

- 6 864 petites annonces ;
- 24 *Focus ;*
- 25 *Bon à savoir* ;
- 40 événements ;
- 18 divers ;
- 104 mises à jour du guide des services.

Nombre d'i Com' : 143

Les supports et les événements

Organisation d'une séance d'information sur le plan stratégique AVANTI à l'intention du personnel dirigeant (250 personnes).

Organisation des *midis du Développement durable* : séances d'information et lieux de débat, sur le temps de midi, ouverts à l'ensemble du personnel. En 2012, trois séances ont été organisées : deux à Namur et une à Arlon, pour un nombre total de 211 participants.

Réalisation de deux enquêtes de satisfaction : évaluation du magazine Osmose et du site Intranet.

Conception d'une nouvelle structure pour le site Intranet et d'un habillage graphique adapté à celle-ci.

Conception et mise en route d'un projet de webzine à intégrer dans le site Intranet nouvelle version, dont la mise en ligne est programmée dans le courant de l'année 2013.

La Revue de Presse

La Revue de Presse offre chaque jour une synthèse de l'actualité parue dans les principaux quotidiens et périodiques de la presse francophone.

Principalement orientée vers les compétences régionales, cette synthèse ne manque pas de replacer celles-ci dans un contexte élargi, tant national qu'international.

En marge de l'édition quotidienne, des « Dossiers » permettent, le cas échéant, de compiler des articles de longueur plus importante (parfois extraits de sources multiples) abordant des sujets dont l'intérêt est susceptible de s'inscrire dans la durée.

La Revue de Presse 2012 en un coup d'œil :

- 242 parutions ;
- 11.931 pages d'information ;
- 329.775 consultations sur l'Intranet du SPW ;
- +/- 90 exemplaires/jour en version papier ;
- 13 « Dossiers ».

La direction de l'Identité et des Publications

Créée en 2012, la direction de l'Identité et des Publications a pour mission de : promouvoir l'identité wallonne au travers de supports de communication (ouvrages, articles, merchandising, site « Connaître la Wallonie », Espace Wallonie de Bruxelles…). Dans ce cadre, elle assure le secrétariat du Mérite wallon et gère une banque de données sur la Wallonie (images et publications) ; développer une stratégie éditoriale cohérente et transversale pour toutes les publications du SPW (SPW/Editions) notamment par le biais d'une charte graphique et d'une charte éditoriale ; mettre en place une stratégie éditoriale propre au département de la Communication, le cas échéant, en partenariat avec les directions générales opérationnelles (coéditions); gérer les stocks et assurer la diffusion des publications du SPW ; effectuer le dépôt légal de toutes les publications du SPW et leur dépôt à la bibliothèque centrale du SPW ; assurer la direction et la coordination de l'équipe de graphistes du département de la Communication.

Promotion de l'identité wallonne

La direction a pour mission de promouvoir l'identité wallonne par le biais de différents supports de communication :

Des articles

La DIP, dans chaque numéro du magazine Vivre la Wallonie (publié par la direction de la Communication externe) mais aussi dans le magazine Osmose (publié par la direction de la Communication interne), met en valeur des ouvrages édités par le SPW et/ou ayant pour objet la Wallonie (histoire, économie, talents, patrimoine, paysages, faune et flore, produits wallons…).

Des ouvrages

En 2012, la direction a entamé la rédaction d'un ouvrage décrivant la diversité des métiers du SPW (du plus commun au plus inattendu) et d'une brochure qui s'intitule « Wallonie – mode d'emploi » qui a pour but de mieux faire comprendre l'implication de l'institution régionale dans la vie quotidienne des Wallons tout en mettant à leur disposition certaines informations utiles (présentation des acteurs régionaux et de leurs missions, description des aides régionales, services aux citoyens...).

Un site internet

Le site « Connaître la Wallonie », accessible à partir du portail *wallonie.be*, propose une visite guidée de la Wallonie à travers son histoire, sa culture, son patrimoine et ses personnalités remarquables et permet également de découvrir l'actualité économique et institutionnelle de la région. Le site est actualisé en permanence.

L'Espace Wallonie de Bruxelles

Comme les autres Espaces Wallonie (gérés par la direction de la Communication externe), l'Espace Wallonie de Bruxelles a pour mission d'informer et d'orienter les citoyens. Il accueille également des expositions à caractère pédagogique et/ou artistique.

De part sa situation géographique, au cœur de la capitale belge et européenne, l'Espace Wallonie de Bruxelles a en outre la vocation de faire connaître et de mettre en valeur l'identité wallonne, c'est pourquoi il a été intégré à la direction de l'Identité et des Publications. En 2012, l'Espace Wallonie de Bruxelles a accueilli plus de 23 000 visiteurs, a organisé huit expositions et 14 événements et a distribué près de 70 000 publications gratuites.

Le Mérite wallon

La DIP assure le secrétariat du Mérite wallon. En 2012, les distinctions du Mérite wallon ont été décernées à 32 personnalités actives dans les domaines de l'entreprise, de la recherche, de la culture, du droit, de l'engagement sociétal ou wallon, de la santé et de la solidarité, de la politique et du sport.

La « banque Images »

La DIP gère la banque de données Images comprenant actuellement plus de 10 000 photos qui concernent la Wallonie à travers les thématiques les plus variées. Cette banque d'images a une vocation historique, informative et illustrative. Les photos sont mises à disposition de toutes les directions générales du SPW mais également de n'importe quel service public qui souhaiterait en faire usage pour l'illustration de ses travaux d'impression (brochures, revues, dépliants, affiches…) ou de son site internet. Parmi les reportages photos effectués en 2012, citons : les canaux de Wallonie, les maisons communales, la chocolaterie BELVAS, le Salon des mandataires,

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

le barrage d'Eupen, les chantiers autoroutiers, les lauréats du Mérite wallon 2012, le concours Construire avec l'énergie… La banque de données Images est accessible à l'adresse : images.wallonie.be.

Le catalogue des publications

La DIP gère également un catalogue de près de 2 000 titres reprenant les publications éditées par le SPW mais également par d'autres institutions wallonnes. La plupart de ces ouvrages traitent de thématiques qui concernent, de près ou de loin, la Wallonie et peuvent être commandés par toute personne intéressée. En 2012, 163 nouveaux ouvrages ont été ajoutés au catalogue. Il est disponible sur le portail de la Wallonie : *wallonie.be/fr/publications.*

Stratégie éditoriale

Développer une stratégie éditoriale cohérente et transversale pour toutes les publications du SPW fait partie des missions de la DIP.

La nouvelle charte éditoriale, entrée en vigueur en 2012 s'applique au Secrétariat général et à toutes les directions générales du SPW, afin de créer une cohérence accrue entre les nombreuses publications émanant du SPW en les dotant d'une « marque de fabrique » commune, claire et reconnaissable par tout un chacun, à savoir SPW | Éditions.

Cette charte permet d'accroître la visibilité des ouvrages du SPW et de rendre leur utilisation plus aisée (identité visuelle de la DG éditrice, mise en évidence de la thématique abordée et de la catégorie à laquelle appartient l'ouvrage), l'objectif de la direction étant d'élargir et optimiser la diffusion des ouvrages. La charte éditoriale s'applique à tout support éditorial du SPW.

Gestion des Publications

La direction de l'Identité et des Publications gère le dépôt légal et le dépôt à la bibliothèque centrale du SPW de toutes les publications éditées par le SPW et de certaines publications éditées par des acteurs publics avec le soutien de la Wallonie. Elle assure le stockage, la promotion (via *wallonie.be*, le magazine « Vivre la Wallonie », les Espaces Wallonie…) et la diffusion d'une grande partie des publications du SPW.

La bibliothèque des ouvrages disponibles se trouve sur le portail de la Wallonie (*wallonie.be/fr/publications*) et les commandes se font par mail à l'adresse *publications@spw.wallonie.be.*

En 2012, plus de 270 000 publications ont été diffusées et plus de 100 ouvrages ont été publiés sous le label SPW/Editions, dont 33 par le Secrétariat général (*Les transversales, La Wallonie des saveurs, Wallangues, Primes Habitat, Entreprendre, le guide administratif*…).

Les travaux graphiques

La DIP assure la direction et la coordination de l'équipe de graphistes du département de la Communication. Celle-ci est chargée de réaliser tous travaux graphiques (panneaux, habillage de stands et mise en page et illustration de livres, brochures, folders, affiches…) sur commande du département de la Communication ou de n'importe quelle direction du SPW qui en fait la demande.

En 2012, plus de 100 travaux graphiques ont été réalisés.

LE DÉPARTEMENT DE LA GÉOMATIQUE

La direction de la Géométrologie

La principale mission de la direction de la Géométrologie consiste à acquérir, produire et mettre à jour des géodonnées de base, amenées notamment à constituer le géoréférentiel de la Wallonie. Il s'agit des données topographiques de référence en 3D (le PICC) mais aussi de photographies (aériennes, satellites ou terrestres), de modèles altimétriques ou de résultats de levers spécialisés. À ces géodonnées sont associées, notamment, les données d'adresse des rues et des bâtiments. L'ensemble est conçu pour permettre au plus grand nombre possible d'utilisateurs de se repérer, d'entreprendre certaines analyses générales du territoire et de géoréférencer leurs observations et leurs données « métier » (géodonnées thématiques).

Pour assurer la cohérence et pour faciliter les levers topographiques en Wallonie, la direction de la Géométrologie a mis en place le réseau permanent de positionnement par satellites WALCORS. Son objectif principal est de permettre aux géomètres et topographes d'effectuer des mesures très précises au moyen d'un seul récepteur GPS topographique. Les corrections envoyées en temps réel à ce récepteur par le réseau WALCORS font passer le niveau d'imprécision des mesures de plusieurs mètres à seulement quelques centimètres.

Enfin, la direction de la Géométrologie assume des missions transversales, d'une part, en passant des marchés d'acquisition centralisée d'équipements topographiques pour les DGO et, d'autre part, sous forme d'expertise dans ses domaines de compétence.

Géodonnées de base :

- la Wallonie est couverte à 90 % par le PICC. La direction de la Géométrologie n'a pas attendu que l'entièreté du territoire soit passée en revue pour déjà procéder à la mise à jour des données existantes. Cette mise à jour s'effectue, d'une part, à l'aide de photos aériennes et, d'autre part, par des levers sur le terrain suivant la méthode WALTOPO. Des partenaires externes y contribuent : principalement la société ORES. Grâce à cette méthode WALTOPO, en 2012, 82 000 ha ont été mis à jour ;
- la demande de données du PICC ne faiblit pas. L'année 2012 a été marquée par une forte demande de la part des impétrants à la suite de leur signature de la *Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination de chantiers en domaine public*, dans laquelle ils s'engagent notamment à utiliser le PICC comme référence ;
- en 2012, la direction de la Géométrologie a attribué le marché pour l'acquisition des orthophotos numériques couleur de toute la Wallonie. Les prises de vues s'échelonneront en 2012 et 2013. Le contrôle de qualité des prises de vue aériennes et des orthophotos, réalisé en collaboration avec la DGO 3, a débuté ;

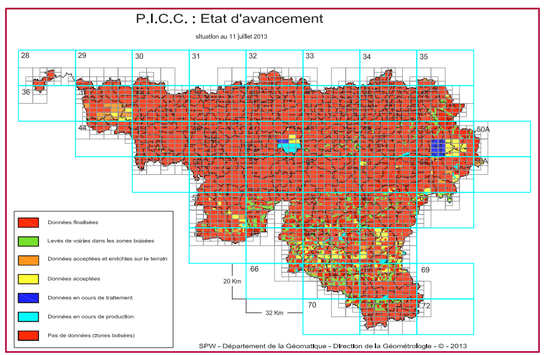

- en complément du marché des orthophotos, une commande a été passée en 2012 pour un relevé par LiDAR (LASER aéroporté) des altitudes de tout

le territoire de la Wallonie. Le résultat attendu de ce marché est notamment la représentation homogène du relief du sol sous forme d'un modèle numérique de terrain (MNT). Ce MNT donnera l'altitude mesurée ou calculée de tout le territoire suivant un pas de 1 m et avec une précision de l'ordre de 25 cm ou mieux ;

- afin d'améliorer les données d'adresse des rues et des bâtiments de Belgique, le projet BeSt Adresses a démarré. L'objectif à long terme consiste d'abord à uniformiser la manière de référencer et de mettre en relation les adresses et, ensuite, à constituer des registres régionaux d'adresses. Ces registres deviendront la source officielle pour les données d'adresse et seront actualisés en permanence grâce aux informations transmises par les administrations communales. Les pouvoirs publics ayant besoin de ces données officielles (ex: registre national, cadastre...) s'y référeront. Dans ce but, un accord de coopération entre l'état fédéral et les régions est en cours de préparation ;
- suite à la modernisation du réseau WALCORS en 2011, celui-ci est dorénavant compatible avec les constellations GLONASS et GALILEO (lorsqu'elle sera disponible). En 2012, les corrections délivrées par GLONASS en plus de GPS ont déjà été utilisées dans près de 43 % des connexions à WALCORS. A partir du 1er janvier 2013, les corrections du réseau WALCORS ne seront plus délivrées gratuitement aux utilisateurs « auto-guidés » (principalement les agriculteurs et les entreprises de travaux publics). En effet, la forte croissance de cette catégorie d'utilisateurs ces dernières années risquait à court terme de saturer le réseau. Des conventions ont été signées avec deux sociétés privées (DrivenBy et MoveRTK) qui développeront ce service – désormais payant – pour les utilisateursauto-guidés ;
- après plusieurs années d'interruption, la direction de la Géométrologie a repris son rôle de centralisateur des acquisitions de matériel topographique pour le Service public de Wallonie ;
- en 2012, la direction de la Géométrologie a tenu un stand à Marche-en-Famenne (Salon des Mandataires) et à Liège (colloque SAGEO). Des exposés ont été donnés par ses représentants, notamment à Bruxelles au club des utilisateurs Urbis et à la journée de l'archéologie en Wallonie.

La direction de l'Intégration des géodonnées

La DIG est une entité transversale du SPW qui a pour missions : d'assurer la coordination de la production des géodonnées et leur cohérence aux fins d'une utilisation transversale maximale; de mettre en œuvre l'infrastructure de diffusion de l'information géographique wallonne et gère le géoportail qui y donne accès; de gérer les aspects juridiques et économiques liés à la géomatique et à la diffusion des géodonnées; d'établir des règles de mise en œuvre basées sur les normes et standards internationaux et conformes aux règlementations européennes en la matière.

Enfin, outre son rôle de conseil et de support, cette direction assure la sensibilisation et la formation des utilisateurs ainsi que la représentation de la Wallonie aux niveaux régional, national et international.

Coordination de la production des géodonnées

En 2012, les activités de la DIG pour la coordination de la production de géodonnées thématiques se sont exprimées à travers : l'organisation des réunions mensuelles du Comité de Concertation Géomatique (CCG) ; le suivi de certains groupes de travail transversaux liés à la matière géomatique ; la participation à des comités d'accompagnement de projets de production de géodonnées, d'applications à composante géomatique ou de coordination pour la mise en place de sources authentiques ; la réalisation d'une étude pour la définition du géoréférentiel wallon ; la coordination de la numérisation de l'Atlas des voiries vicinales par les Provinces. La mission de coordination, centrée sur les directions générales opérationnelles, n'a pas été accomplie de manière optimale par manque d'effectif.

Gestion du géoportail et de l'infrastructure de diffusion

Le « Géoportail de la Wallonie » joue le rôle de vitrine des activités liées à la cartographie et à la géomatique en Wallonie. Point d'entrée par excellence vers l'information géographique wallonne, il favorise la coordination, la rationalisation et la mise en commun d'éléments existants.

Les activités 2012 de la DIG pour l'amélioration des fonctionnalités de l'infrastructure de diffusion et du géoportail se sont exprimées à travers : la refonte du Géoportail de la Wallonie (inauguration le 7 février 2013 par le ministre Philippe HENRY) ; le développement d'une application cartographique généraliste, WalOnMap, permettant d'exploiter la majorité des données géographiques relatives au territoire wallon ; la refonte du catalogue de métadonnées Métawal (sorti en septembre 2012) ; la mise à jour de certains services de diffusion des données ou de traitement des données ; la réalisation d'études pour automatiser certaines opérations courantes effectuées dans l'infrastructure; la réalisation d'une étude visant à planifier les évolutions de l'infrastructure de données spatiales wallonne, InfraSIG, notamment pour la rendre conforme à la directive INSPIRE (Directive 2007/2/EC) ; l'évolution des outils de gestion des droits d'accès aux géodonnées et aux services web géographiques.

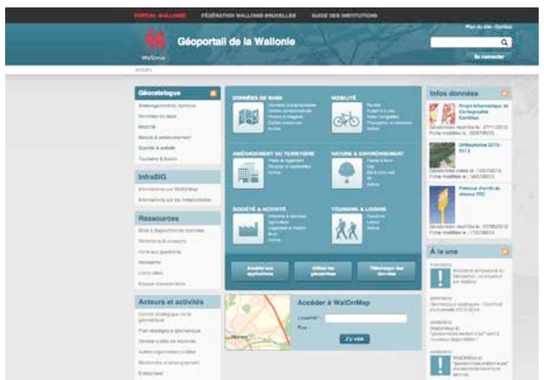

Gestion des aspects juridiques et économiques liés à la diffusion des géodonnées

Un formulaire unique de demande de licence d'utilisation de données géographiques numériques, commun à toutes les directions générales opérationnelles a été finalisé fin 2012.

De nombreuses consultations et conseils juridiques ont eu lieu pour la désignation du Comité Stratégique de la Géomatique tel que prescrit par le décret InfraSig. Deux études lancées en 2012 contribueront à la rédaction d'une note d'orientation stratégique et ensuite d'un plan stratégique prévu pour septembre 2013 et complété par une enquête de type Delphi initiée début 2013.

Représentation de la Wallonie au niveau régional, interrégional, national et international

Les activités de la DIG pour la représentation de la Wallonie se sont exprimées à travers : la participation au comité belge de coordination INSPIRE et à la comitologie INSPIRE ; la participation au groupe de travail belge des métadonnées ; la participation à divers événements de la communauté géomatique wallonne, belge ou internationale ; la participation à des réunions de travail avec les instances fédérales (IGN, AGDP…).

Sensibilisation, formation et information

Des formations de haut niveau ont été proposées aux géomaticiens et informaticiens du SPW en partenariat avec des prestataires privés. Une centaine de jours-agents ont été dispensés dans ce cadre. En parallèle, un cycle de formation à la rédaction des métadonnées a été initié au sein du SPW ; une soixantaine de rédacteurs ont été formés. La sortie officielle du nouveau géoportail a été précédée de plusieurs présentations au sein du SPW et du cabinet Henry. Un dépliant relatif au géoportail a été préparé.

LE DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le département du Développement durable a été créé en juillet 2012 par le Gouvernement wallon. Le département est logé au sein du Secrétariat général pour veiller à la transversalité du projet de développement durable et de sa mise en œuvre. Il inscrira ses actions dans le respect des engagements régionaux et internationaux sur le développement durable et y travaillera en étroite collaboration avec tous les autres acteurs du SPW.

Définies en décembre 2012 par le Gouvernement wallon, les missions du département sont :

- soutien à la politique générale de développement durable ;
- mise en œuvre et coordination des Alliances Emploi-Environnement ;
- mobilisation des services publics pour un développement durable ;
- suivi des négociations internationales, européennes et nationales sur la thématique spécifique du développement durable.

Stratégie Wallone de développement durable

Une première stratégie Wallone de développement durable (SWDD) est en cours d'élaboration pour la période 2013-2014. Le département travaille depuis septembre 2012 à la définition de cette première stratégie qui portera sur les thèmes suivants : alimentation, logement, modes de consommation et de production, cohésion sociale, santé, énergie et transport.

Le département du Développement durable participe activement aux appels à projets intitulés « Biodibap 2011 » et « Biodibap 2012 » visant à promouvoir des réalisations favorisant la diversité biologique aux abords des bâtiments publics. En 2011, 136 projets ont été introduits et 105 retenus. En 2012, ce sont 126 projets qui ont été introduits dont 114 ont été retenus.

Le département s'est principalement occupé du traitement administratif et budgétaire de ces nombreux projets, dont les bénéficiaires ont par ailleurs reçu le soutien d'un expert en diversité biologique.

Mise en œuvre et coordination des alliances emploi-environnement

La première Alliance Emploi-Environnement (AEE) est centrée sur la construction et la rénovation durable. Cette politique innovante a pour objectif de faire de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois et ce, à travers un Plan pluriannuel comprenant une cinquantaine d'actions. Cette première AEE est mise en œuvre par le département du Développement durable, mais aussi par plusieurs autres acteurs de l'administration wallonne, notamment la DGO 4, la Société wallonne du Crédit social et le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Depuis sa création, le département a notamment été chargé de faire réaliser un guide pratique intitulé « Rénover pour consommer moins d'énergie » destiné aux ménages se lançant dans des travaux de rénovation de leur logement. Le département a aussi lancé la mise en place d'un portail de la construction et rénovation durable à destination des professionnels du secteur de la construction en collaboration avec l'administration de Bruxelles-capitale.

Mobilisation des services publics pour un développement durable

Un plan de développement durable interne au SPW (PDD) a été adopté par le comité stratégique en novembre 2011 en vue de rendre l'administration plus responsable en matière de développement durable et de jouer pleinement son rôle d'exemple et d'impulsion. Le département assure le pilotage de la mise en œuvre du Plan. Il veille aussi au bon fonctionnement des groupes de travail thématiques, voire pilote certains de ces groupes.

Activités 2012

Consommation

Deux démarches importantes et complémentaires sont en cours : la réalisation du bilan carbone du SPW, piloté par l'AWAC, et la mise en place d'un système de suivi et d'acquisition des données de consommations (énergie, papier, eau…) au sein du SPW. Le cahier des charges du nouveau marché de petites fournitures du SPW (2013-2015) rédigé par la DGT 2 intègre davantage de critères et d'exigences environnementales que précédemment. Pour les déplacements de service, plusieurs directions générales ont fait l'acquisition de voitures électriques. Pour ces mêmes déplacements, des vélos (classiques, pliables et à assistance électrique) ont été mis à la disposition des agents de Namur et de Jambes à titre d'expérience pilote, et plusieurs formations « À vélo dans le trafic urbain » ont été organisées avec Pro Vélo.

Déchets

Un audit « déchets » a été réalisé par le groupe de travail « Déchets » au sein du SG, de la DGO 5 et pour les bâtiments centraux de la DGO 3 en vue de faire un état des lieux sur le tri des déchets. Suite à cela, un plan d'amélioration de la prévention et un plan de gestion globale des déchets sont en cours d'élaboration.

Achats et marchés public

Des outils favorisant l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques (ESE) dans les marchés publics sont en cours d'élaboration et devraient être diffusés en 2013, suite à plusieurs marchés publics lancés en 2012. Dans ce cadre, un helpdesk a été mis en place en 2012 pour aider les agents à intégrer des clauses ESE dans leurs marchés publics. Un marché portant sur la politique d'achats durables est aussi arrivé à échéance et a notamment permis de définir les axes et les actions-types à insérer dans un plan d'action visant à initier et structurer, au sein d'une organisation publique, une politique d'achats durables.

Sensibilisation et communication à l'extérieur

Retenons ici : la réalisation par le département Communication de quatre capsules vidéo nous invitant à poser des gestes en faveur du développement durable qui seront diffusées en 2013 ; l'organisation de trois Midis du développement durable en 2012 ; l'organisation d'un concours sur le développement durable lors des Fêtes de Wallonie et dont le premier prix était un vélo électrique.

Suivi des négociations internationales, européennes et nationales sur la thématique spécifique du développement durable.

C'est le suivi de la conférence des Nations unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20), en ce compris la mise en œuvre du texte d'accord « L'avenir que nous voulons », qui est au centre des travaux du département dans le cadre de cette mission. Un des sujets phares pour le département (dans le cadre de ce suivi) concerne la décision de définir au

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

niveau international des objectifs de développement durable d'envergure mondiale.

Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la région wallonne

Les missions du secrétariat du CSVCP

L'article 14 du décret du 1er juillet 1993 portant création d'un Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne stipule que « la gestion administrative du Conseil est confiée à un secrétariat dont le personnel est nommé par le Gouvernement wallon, en fonction des besoins ».

Le Secrétariat, dont le Secrétaire assure la direction, doit donc être en mesure d'assister le Conseil supérieur dans l'ensemble de l'exercice des missions qui lui sont confiées par le décret constitutif.

Dans cette perspective, les missions du Secrétariat peuvent être regroupées en deux catégories :

- d'une part, il remplit des missions d'étude et de conception de documents destinés à alimenter la réflexion du Conseil supérieur et de ses organes dans le cadre de sa mission consultative et de réalisation du rapport d'activités. En outre, le Secrétariat tient la plume du Conseil (rédaction des avis et rapports du Conseil) et le Secrétaire, qui assume la direction du Secrétariat, est le « notaire » de ses séances (rédaction des procès-verbaux) ; Lorsque le Conseil est saisi d'une demande d'avis, il se réunit sur convocation de son Président. Le Conseil peut se réunir autant de fois qu'il le juge nécessaire.
  Le Président est tenu de convoquer le Conseil endéans la quinzaine, à la demande d'au moins 1/3 des membres. Ce délai pourra être ramené à 3 jours lorsque le Gouvernement aura décidé de réduire le délai de transmission d'avis à 10 jours, conformément à l'alinéa 2 de l'article 9 du décret (urgence) ;
- d'autre part, le Secrétariat remplit des missions de gestion administrative et matérielle du Conseil et de ses organes, lesquelles impliquent, outre la logistique, des tâches d'économat, l'organisation des réunions et l'optimisation du fonctionnement de l'Institution dans le cadre de ses relations avec ses membres et ses interlocuteurs institutionnels. Cette mission se concrétise également par la distribution des documents, les convocations et l'archivage.

Pour assurer ces différentes tâches, le Secrétaire s'appuie sur des collaborateurs polyvalents.

Durant l'année 2012, le Conseil supérieur a tenu 12 séances et rendu 32 avis sur des sujets aussi divers que :

- l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les travaux publics, le patrimoine ;
- le logement, la mobilité et l'énergie ;
- l'action sociale et la santé ;
- l'organisation des pouvoirs locaux ;
- les circulaires budgétaires adressées chaque année aux pouvoirs locaux;
- la fonction publique locale.

Les avis rendus par le Secrétariat du Conseil supérieur des Villes et Communes de Wallonie sont consultables sur le site csvcp.wallonie.be

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

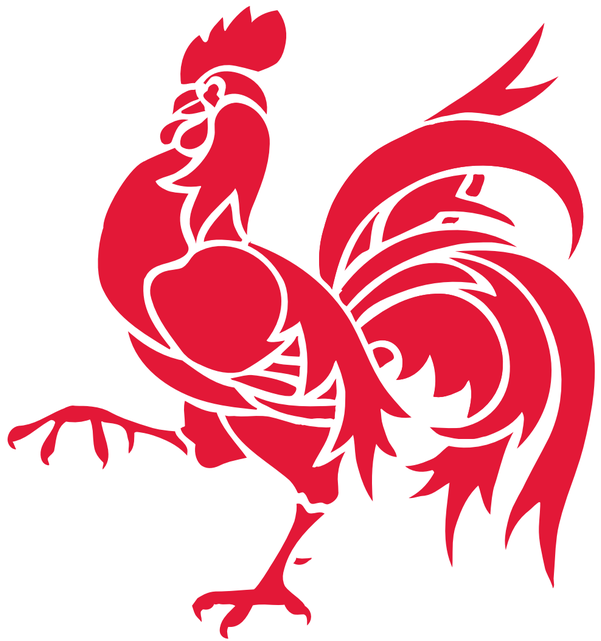

LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Mme Danielle SARLET,

Directrice générale
(jusqu'au 31 octobre 2012)

PLACE DE LA WALLONIE, 1
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 31 02
FAX 081 33 31 88

ORGANIGRAMME DE LA DGT 1*

DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

- DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
- SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- DIRECTION DU MANAGEMENT
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- DIRECTION DE LA SÉLECTION
- DIRECTION DE LA FORMATION DU PERSONNEL

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES GÉNÉRALES
- DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
- DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL
- DIRECTION DE LA GESTION PÉCUNIAIRE
- DIRECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES RÉGIONALES

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES
- DIRECTION DU SUPPORT JURIDIQUE
- DIRECTION DU CONTENTIEUX GÉNÉRAL
- DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS

- SERVICE EXTÉRIEUR DU LUXEMBOURG
- SERVICE EXTÉRIEUR DE CHARLEROI
- SERVICE EXTÉRIEUR DE LIÈGE
- SERVICE EXTÉRIEUR DE MONS
- SERVICE EXTÉRIEUR DE NAMUR

*** Organigramme 2012 (avant fusion SG/DGT 1 de 2013).**

LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Département des Affaires générales(DAG)

Direction de l'Administration du personnel (DAP)

Outre les tâches de gestion quotidienne, la DAP a procédé aux formalités de **recrutement** de 51 nouveaux agents statutaires et **d'engagement** de 589 nouveaux agents contractuels. De plus, 29 contractuels ont pu être recrutés en qualité de statutaires.

La DAP a procédé à la **promotion par avancement de grade et/ou d'échelle de traitement** de 103 agents statutaires dont 64 directeurs, et huit contractuels de niveau A, 17 statutaires et trois contractuels de niveau B, de 237 statutaires et 17 contractuels de niveau C, de 266 statutaires et neuf contractuels de niveau D. En outre, sept agents ont été **promus par accession** au niveau C.

En application de la Convention sectorielle 2009-2010, 276 **convoyeuses scolaires** ont accepté un CDI à la place du CDD dont elles bénéficiaient auparavant.

Les délais impartis n'ayant pas permis, en raison des différents intervenants impliqués et compte tenu du nombre de paramètres à rencontrer, d'occuper les personnes concernées à de nouvelles tâches dans les directions générales pour l'été 2012, ce sont trois semaines de formation qui ont été organisées durant les mois de juillet et août 2012 au profit de ce personnel.

Pour cet été 2013, les convoyeurs scolaires sous CDI auront l'opportunité d'exercer diverses tâches au sein des directions générales. De même, 69 agents contractuels engagés pour les **Fonds structurels européens** ont bénéficié d'un CDI.

Par ailleurs, la DAP a également réalisé **150 engagements** entre le 1er et le 29 février 2012 dans le cadre du **Programme de transition professionnelle**.

La DAP a mené à bien deux procédures de désignations de **concierges** pour des districts de la DGO 1.

En 2012, la DAP a également procédé à la correction des **quotas de congés annuels** dont la gestion informatisée avait été mise en production en 2011. Le travail a été lourd et fastidieux tant pour le service gestionnaire de la DGT 1 que pour les correspondants du personnel des directions générales. 2013 devrait permettre d'atteindre la fluidité et l'optimalisation de gestion en cette matière. En outre, un système d'envoi automatique des **feuilles de congés par mail** aux agents disposant d'une adresse mail a été initié en 2012. L'évaluation de la procédure entreprise permettra de peaufiner le système en 2013 pour l'envoi des feuilles de congé de 2014.

Par ailleurs, la DAP a poursuivi les tests préalables à l'implémentation de l'**extranet SPMT**, qui vise à permettre une meilleure gestion des consultations de médecine du travail. L'année 2013 devrait voir se développer l'implémentation DG par DG de sorte que tout le SPW en bénéficie fin 2013.

Direction de la Gestion pécuniaire (DGP)

Suite à l'adoption par le Gouvernement wallon (GW) des conventions sectorielles 2009-2010 en date du 24 novembre 2011, la situation pécuniaire des agents du SPW s'est nettement améliorée. En effet, dès le mois de janvier 2012, la valeur faciale des chèques-repas est passée de 6,30 € à 6,60 €, ce qui représente pour un temps plein près de 70 € sur l'année 2012. En janvier 2012 s'est aussi déroulé le passage du statut d'ouvrier à employé de 1 707 agents.

D'autres mesures sont entrées en application à la suite de l'adoption de l'arrêté du GW du 18 octobre 2012 modifiant le Code de la Fonction publique régionale. Il s'agit principalement de la carrière du niveau D applicable à partir de janvier 2012. Plus de 500 agents sont concernés. D'autre part, la réintroduction d'une mesure transitoire a permis la promotion de plus de 50 agents aux échelles B1 et C1 avec effet à partir de 2010.

En outre, diverses mesures sont entrées en application à partir de novembre 2012 telles l'augmentation de la prime linguistique et la valorisation pécuniaire des années de doctorant.

Durant l'année 2012, la DGP a continué à mettre à jour les dossiers pécuniaires suite à la modernisation du SPW et notamment ceux des convoyeurs scolaires.

Divers projets d'informatisation ont également été initiés tels l'automatisation au niveau de la sécurité sociale des compléments chômage ou au niveau d'ULIS WEB.

Enfin, le gros projet qui a débuté en 2012 et qui va se poursuivre jusque fin 2015 est la récupération de tout l'historique de la carrière des agents. Ce projet baptisé « CAPELO », vise à réunir tous les éléments nécessaires au calcul de la pension d'un agent dans la déclaration sociale électronique de la même manière que pour le secteur privé. Le travail de récupération des données antérieures à 2011 concerne tous les agents, tant statutaires que contractuels car un contractuel peut toujours être statutarisé.

Pour 2013, la DGP va poursuivre la mise à jour les dossiers pécuniaires et continuer tous les projets informatiques visant à plus d'automatisation de communication et d'information.

À ce sujet, un projet bientôt prêt à entrer en application : la mise à disposition de tous les agents via ULIS WEB de leur situation administrative et pécuniaire.

Direction de la Documentation et des Archives régionales

La direction de la Documentation et des Archives régionales est composée de deux services dont les principales activités en 2012 ont été les suivantes :

1. Service Documentation-Bibliothèque :

Après son double déménagement en deux ans (2009 et 2011), la Bibliothèque centrale du SPW a redéployé ses collections dans ses nouveaux locaux définitifs du 39 avenue Bovesse à Jambes : trois niveaux ouverts au public, deux niveaux de réserves, un niveau de bureaux.

Les lecteurs y sont désormais accueillis tous les jours ouvrables de 10 à 16 heures : plus de 30 000 ouvrages et 240 collections de revues y sont à leur disposition.

Par ailleurs, le service Documentation-Bibliothèque a mis à la disposition des agents du SPW un éventail de ressources documentaires numériques :

- pour l'ensemble des agents, les portails de revues CAIRN.INFO et REVUES.ORG : plus de 700 revues francophones de sciences humaines et sociales sont disponibles intégralement en ligne, sans identifiant ni mot de passe (grâce à la reconnaissance automatique des ordinateurs du SPW) ;
- pour les quelque 240 juristes du SPW, les bases de données juridiques généralistes Strada Lex et Jura : outre deux puissants moteurs de recherche, sont ainsi à leur disposition une septantaine de revues et près de 500 ouvrages en version numérique ; des bases de données plus spécifiques (droit des marchés publics, droit fiscal, droit social …) sont proposées aux juristes spécialisés en ces matières.

2. Service des Archives régionales :

La suspension de l'accueil à Beez des archives dites « intermédiaires » depuis le 1er septembre 2009 a pu être partiellement levée en juin 2012 après l'installation de rayonnages mobiles dans un nouveau magasin. Sont acceptées, après examen au cas par cas, les archives intermédiaires destinées à devenir historiques à terme (256 m linéaires en 2012).

Les dépôts d'archives historiques se sont poursuivis (185 m linéaires).

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante (en mètres linéaires) :

	M.R.W.	M.E.T.	S.P.W.	Parlement	OIP et CC	Cabinets	Privées	TOTAL	Capacité max.	% d'occup.
Archives définitives	1.108,1	84.7	–	18,4	532,55	133,2	21,05	1.898	3.176,6	59,74
Archives intermédiaires	8.827	575,8	33					9.435,8	13.445	70,18
							TOTAL	11.333,8	16.621,6	68,19

Par ailleurs, le service des Archives régionales possède aussi un fonds audiovisuel (environ 20 000 photographies et 200 vidéos) et un important fonds cartographique ancien.

L'inventaire scientifique de divers fonds a continué ; d'autres devront attendre l'implémentation en 2013 du nouveau progiciel de gestion d'archives choisi en 2012 (Mnésys de Naoned).

La révision des tableaux de tri, entamée en janvier 2010 suite à la fusion du MRW et du MET, s'est poursuivie (validation des tableaux des SG, DGT 1, DGT 2, DGO 1 et DGO 2 ; élaboration des tableaux des DGO 3 et DGO 4 en cours).

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Service interne pour la Prévention et la Protection au travail

Le début de l'année 2012 est marqué par le dépouillement des réponses de l'enquête SAMBA adressée, en décembre 2011, à tous les agents du SPW. Avec un outil informatique de « Business Intelligence », le SIPP/GW a constitué des rapports de dénombrement, de répartition et de classification des réponses sur base de très nombreux paramètres, dans le respect de la protection de la vie privée de chacun.

Pour permettre aux différentes directions générales d'en prendre connaissance en toute transparence et de les analyser en toute objectivité, ils ont été mis à la disposition de tous sur le site intranet du SIPP/GW. À ce propos, l'année 2012 a également connu une amélioration et une actualisation continue du site intranet du SIPP/GW qui apporte non seulement une information générale relative au bien-être au travail, mais aussi une transparence complète sur des aspects plus spécifiques tels que :

- les analyses des 585 déclarations d'accidents du travail ;
- les rapports des 357 visites des lieux de travail réalisées par les délégations des comités de concertation avec la participation des services extérieurs du SIPP/GW ;
- l'analyse des carnets à souches ;

En outre, le site intranet présente la démarche spécifique des personnes de confiance.

Département de la Gestion des Ressources humaines(DGRH)

Direction de la Formation du personnel (DFP)

Au cours de l'année 2012, la DFP a déployé diverses activités de formation à destination des agents de la Fonction publique wallonne. Certaines d'entres elles revêtent un caractère récurent et s'inscrivent dans la durée, d'autres concernent des actions ponctuelles visant le plus souvent à accompagner et faciliter certains changements organisationnels.

Outre les formations reprises dans le programme général, la DGT 1 a mis en œuvre des formations spécifiques en Belgique et à l'étranger. En 2012, la DFP a reçu plus de 230 demandes spécifiques en provenance des différentes directions générales et des OIP qui ne possèdent pas une telle direction. Les domaines abordés sont très divers et relèvent des domaines d'expertise propres à chacune des entités concernées. Le montant total consacré à l'organisation de ces formations spécifiques en 2012 s'élève à 667 412€.

Dans le cadre de la migration du parc informatique de PC du SPW vers la suite Office 2007, la DFP a poursuivi la mise en œuvre du plan de formation visant à accompagner cette transition par l'intermédiaire d'une offre E-Learning et des cours traditionnels issus du programme général.

Il en est de même de l'exécution du programme de formation à la conduite défensive et éco-responsable à l'attention des agents concernés par la conduite d'un véhicule dans le cadre de leurs fonctions.

Dans le cadre de l'application de la convention sectorielle 2009-2010 portant sur le personnel d'accompagnement dans les transports scolaires, un programme de formation destiné aux convoyeuses scolaires engagées sous CDI a été mis en œuvre au cours des mois de juillet et août 2012. Ce programme comportait les thématiques principales suivantes : communication orale et écrite, gestion des relations, droits et obligations du personnel contractuel, protection du dos et sensibilisation aux différentes formes de handicap.

Direction du Management

Le portail e-RH, site informatif thématique RH, a poursuivi son développement (nouvelle charte graphique, nouvelles rubriques). Dans l'optique d'une orientation « client », une enquête de mesure du taux de satisfaction sera lancée au cours du 2e trimestre 2013 afin de déterminer l'orientation des futurs développements.

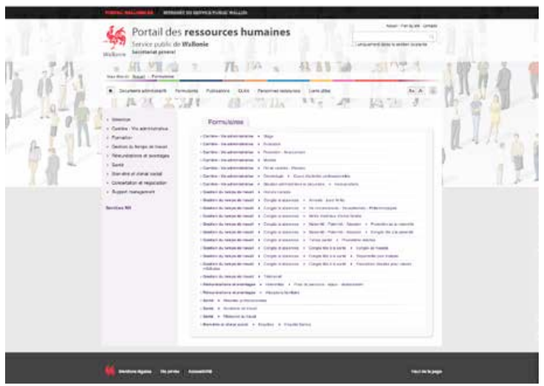

Afin d'aider les managers dans leur démarche de planification et d'anticipation des départs au sein de leurs équipes, un outil leur est proposé afin d'une part d'identifier les postes vulnérables en termes de transmission des savoirs et d'autre part de leur permettre ainsi prochainement d'utiliser des outils de transfert des connaissances et de s'appuyer sur un réseau de gestionnaires des connaissances.

Un projet « reporting RH » a été lancé le 5 mai 2012 avec pour objectif de réaliser, en respectant les dispositions en matière de protection de la vie privée, diverses statistiques RH à partir d'un outil d'aide à la prise de décisions : le Business Intelligence.

Dans le cadre d'une enquête notamment de satisfaction (enquête SAMBA) menée au sein du SPW, la direction a élaboré en collaboration avec des représentants de l'ensemble des directions générales une proposition de plan d'actions. Après validation de celui-ci, vraisemblablement dans le courant du 1er trimestre 2013, la direction du Management en assurera la coordination et le suivi.

Un plan diversité reprenant 26 actions concrètes liées à la gestion des ressources humaines et s'articulant autour des 4 axes suivants : l'égalité hommes/femmes, l'intégration des personnes en situation de handicap, l'intégration des personnes d'origine étrangère et la lutte contre l'homophobie a été élaboré et approuvé par le GW le 6 décembre 2012.

Direction de la Sélection

À l'instar des administrations fédérale et flamande, la direction de la Sélection du SPW propose depuis mars 2012 de postuler en ligne pour les emplois contractuels, que ce soit en réponse à une offre d'emploi ou simplement pour déposer une candidature spontanée.

Dans le souci de développer des procédures de qualité garantissant l'objectivité et la transparence dans le choix des candidats et afin d'ouvrir les emplois à un public élargi, les candidatures sont regroupées dans une banque de données unique gérée par la direction de la Sélection, seule porte d'entrée au SPW. Sauf instruction contraire du candidat, un dossier de candidature reste actif un an.

Depuis son lancement, l'outil CV en ligne connaît un succès croissant. En 2012, 3 432 candidatures spontanées ont été enregistrées soit une augmentation de 100 % par rapport à 2011.

Actions 2012 : engagement de contractuels : outil CV en ligne +/- 4 000 candidatures en 2012 ; recrutement statutaire : +/- 100 recrutements ; accession aux niveaux A et C en cours (1re épreuve organisées en 2012)

Pistes d'amélioration pour 2013 : limiter au maximum les appels à

candidatures hors base de données lorsqu'il y a plus de trois candidats intéressés par le poste ; améliorer le logiciel afin d'intégrer de nouveaux critères de sélection permettant un tri sur CV plus précis ; disposer en permanence de concours comportant suffisamment de lauréats Selor pour répondre à nos besoins ; repenser la procédure d'accession dans sa globalité vu le faible pourcentage de réussite.

Direction des Ressources humaines (DRH)

En 2012, la DRH a approfondi certains projets ou chantiers en cours. Ainsi, l'accent a été mis sur les descriptions de fonction, outil de base pour la gestion des RH, dans le cadre duquel un dictionnaire de compétences et un référentiel de fonctions ont été élaborés. Au niveau du télétravail, au-delà de la gestion administrative, la DRH a réalisé trois enquêtes en vue d'évaluer le processus et de formuler des recommandations à l'attention du SPW et du GW. Par ailleurs, la gestion de la mobilité prend de l'ampleur avec un nombre croissant de demandes. Quant aux réseaux RH, ils se sont poursuivis à la cadence fixée, soit une réunion bimestrielle pour le SPW et une réunion trimestrielle pour les OIP. L'intégration des personnes handicapées n'est pas en reste puisque des processus ont été créés ou adaptés pour faciliter celle-ci au sein du SPW.

Actions 2012 : ***Descriptions de fonction :*** 745 postes classiques, 147 postes d'encadrement et 86 postes de directeurs décrits et approuvés. Amélioration du dictionnaire de compétences. ***Télétravail :*** 136 dossiers de candidature traités, 103 autorisations délivrées. Rédaction d'un rapport d'évaluation. ***Mobilité :*** 114 dossiers traités, 90 % ont abouti. ***Réseaux RH :*** 6 réunions SPW (10 DG), 3 réunions OIP (17 OIP). ***Intégration des personnes handicapées :*** définition du processus « Aménagement de postes de travail » et du développement d'une collaboration avec l'AWIPH dans le cadre du job-coaching.

Pistes d'amélioration pour 2013 : optimisation du processus « Aménagement de postes de travail » et implémentation du plan d'actions « Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité» ; publication d'une cartographie des fonctions du SPW ; adaptation de la procédure d'octroi et des outils de suivi du télétravail.

Département des Affaires juridiques (DAJ)

Le département offre un **support juridique** aux entités composant le SPW, aux cellules externes au SPW et aux cabinets des ministres régionaux. Les **objectifs** du département sont la légalité de l'action publique wallonne, la défense des intérêts de la Région, la bonne gouvernance de l'activité juridique wallonne.... Nous privilégions la recherche de solutions concertées, le caractère accessible des réponses apportées et l'analyse en termes de risque de recours. Les **trois directions** se sont présentées dans les numéros 10, 11 et 12 de notre journal d'entreprise « OSMOSE ».

La direction du Support juridique (DSJ) a reçu 29 demandes de support en 2012 concernant des matières très diverses.

La DSJ développe avec la fédération Wallonie –Bruxelles un outil informatique, **Redalex**, facilitant la création de textes normatifs. En 2012, un prototype a été réalisé en collaboration avec le DTIC. *2013 sera l'année de l'implémentation de cet outil utilisable par tous.*

La cellule Legisa analyse, sur le plan de la légistique, tous les avant-projets de décrets et d'arrêtés réglementaires. Elle œuvre pour que toutes les normes wallonnes soient exemptes d'erreurs de légistique avant leur envoi au Conseil d'État. 149 avis ont été rendus cette année en collaboration avec Easiwal

Wallex, notre base de données de l'ensemble du droit wallon, nous indique que la quantité de textes produits annuellement est en légère augmentation : de 250 en 2011, nous passons à 294 textes en 2012. 2013 sera l'année du relooking de Wallex pour que ce fleuron de la bonne gouvernance wallonne reste en phase avec le développement des technologies de la communication. Ce sera également l'année du lancement de la décentralisation de l'encodage.

Juriwal, est une nouvelle banque de données informatique regroupant la jurisprudence juridictionnelle et administrative qui complètera WALLEX. Cet outil est passé au COSTRA en octobre 2012. 2013 sera l'année de son implémentation dans toutes les directions générales du SPW et de la mise en route de son comité éditorial.

En 2012, 26 **newsletters** ont averti les juristes du SPW des nouveautés publiées sur l'Espace juristes et de l'actualité juridique wallonne et 11 lettres d'informations marché public ont été diffusées aux abonnés.

Nous avons eu en 2012 le plaisir, d'une part, d'accueillir en nos murs un Conseil d'administration de **l'Association des juristes namurois (AJN)**, ASBL dont la Région wallonne est membre et, d'autre part, d'organiser, le 8 mars 2013, un des colloques de l'AJN à savoir «le droit européen en Wallonie».

Une **rencontre** a été organisée avec le **Conseil d'Etat** en collaboration avec la fédération Wallonie – Bruxelles afin d'échanger sur les projets développés par nos services dans le cadre de la production de normes.

Le Guichet unique des pièces de procédure (GUPP) transmet quotidiennement, via le **réseau des CJL**, à chaque entité du SPW, les pièces de procédure reçues par le Ministre-Président. En 2012, 2 453 pièces ont ainsi été transmises.

Le guichet unique « vie privée » (GUVP), situé au sein de la DSJ, a été mis en place fin 2012. Ce nouveau service est notamment chargé de transmettre à la Commission fédérale de la vie privée les déclarations concernant les banques de données comprenant des données à caractère personnel créées par le SPW. Un réseau de correspondant complète le dispositif afin d'assurer un strict respect de la loi sur la protection de la vie privée au sein de notre administration.
La DSJ assure le secrétariat et le suivi des activités de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qui a déjà rendu pour sa première année de fonctionnement depuis son renouvellement 16 avis (n°38 à 52).

Relevons l'organisation de l'onglet « juridico-administratif » de la boite à outils de l'intranet qui donne désormais accès à l'application CIDRE utile pour tout calcul d'intérêts de retard.

Enfin, la DSJ a formé tous les fonctionnaires stagiaires à l'initiation à WALLEX.

DGT 1

La directions des Marchés publics (DMP)

La DMP gère les **contentieux liés à l'attribution ou à l'exécution de marchés publics**. Elle a ouvert, en 2012, 47 nouveaux dossiers contre seulement 26 en 2011. 38 concernent un marché de travaux, huit un marché de services, le dernier concernant un marché de fournitures. La majorité des contentieux concerne l'exécution de marchés (37/47). 2012 a été l'année de la gestion d'un **contentieux particulier** celui engendré par la mise en œuvre des premiers **marchés publics** visant les futurs **avocats** de la Wallonie. Quatre recours ont été déposés dans ce cadre devant le Conseil d'État.

Elle rend également des **avis dans le secteur des marchés publics**. Elle a ainsi, en 2012, traité 137 demandes d'avis contre 70 en 2011. La majorité des questions concerne d'une part, des marchés de services et, d'autre part, la phase d'attribution. Les procédures négociées sans publicité et les appels d'offres généraux se taillent la part du lion, respectivement 51 et 40 demandes d'avis. Outre l'accroissement du nombre de demandes de support, nous constatons, sur base de l'activité de la DMP, des tendances très différentes entre la gestion des contentieux, centrée sur l'exécution des marchés de travaux, et la gestion des avis, centrée sur l'attribution des marchés de services.

Par ailleurs, la Région a constitué, par **marché public**, quatre listes **d'avocats** pouvant être désignés pour conseiller ou gérer les contentieux devant le Conseil d'État pour le CWATUPE et l'Environnement et devant les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire pour la Fonction publique et l'Environnement. L'ensemble du processus a été piloté par la DMP et la DSJ. Les coordonnées des avocats ainsi que les informations et modèles administratifs utiles sont sur l'intranet de l'administration.

Une 1re évaluation, pilotée par la DSJ en collaboration avec tous les services utilisateurs de ces listes, interviendra en 2013.

16 autres listes seront arrêtées en 2013. Les appels lancés en 2012 pour ce faire ont permis de réceptionner pas moins de 144 offres.

Au-delà de son implication dans la création de CSC types, la DMP a lancé en 2012 divers groupes de travail concernant des prestations de services intellectuels et participe aux travaux concernant les **clauses environnementales, sociales et éthiques** et l'accès des PME et TPE aux marchés publics.

En 2012, deux agents de la DMP ont dispensé, avec la direction de la Formation professionnelle du personnel, 35 journées de formation en marchés publics.

En 2012, **la cellule de contrôle social** de la DMP a réalisé 361 enquêtes sur chantier et 207 contrôles auprès des secrétariats sociaux, services comptables des adjudicataires et/ou des sous-traitants, des instances administratives régionales et fédérales. 111 avertissements ont été lancés, 51 PV de constat et 20 propositions de pénalités ont été rédigés.

Enfin, **le portail des marchés publics** (DMP-DSJ) continue de publier les avis de marché téléchargeables gratuitement. En 2012, 1098 avis de marchés ont été publiés (contre 1006 en 2011) pour le SPW. **Sont aussi publiés le cadastre des marchés reviseurs et leurs rapports de transparence**, 150 en 2012.

Le projet baptisé, en 2012, « **SIMPPA** » de back office marché public dématérialisé pour l'ensemble du SPW, est également piloté par le DAJ qui en assure la transversalité et la légalité. Il comprend notamment la mise à disposition d'un bureau unique permettant l'accès simplifié aux applications IAM, URNE et CESAME.

Le DAJ a aussi participé en décembre 2012, à Lille, à la « première rencontre transfrontalière de l'achat public » point de départ d'une Communauté de pratiques des acheteurs publics de la zone Nord-Pas-de-Calais/Wallonie

La direction du Contentieux général (DCG)

La DCG traite les **contentieux de la responsabilité** de la Région hors violation d'une norme spécifique à une direction générale. Nous assistons ici à une **nette diminution du nombre de dossiers ouverts** : 3 251 dossiers en 2011 contre 748 dossiers en 2012. Si l'hiver plus doux a entrainé moins d'accidents sur les routes wallonnes, cette diminution s'explique surtout par la mise en place **depuis janvier 2012** d'un **nouveau processus de gestion** en collaboration avec la DGO 1.

Nous constatons, en parallèle, un **accroissement de notre capacité décisionnelle** très significatif : de 768 décisions formulées en 2011 (322 refus d'indemnisations et 446 propositions d'indemnisation), nous passons à 1621 en 2012 (711 refus d'indemnisation et 910 propositions d'indemnisation).

Afin de participer à la réduction des délais de paiements, le DAJ (et DCG-DMP), en collaboration avec son client principal la DGO 1, a défini en 2012 des **modèles de notes** à adresser aux services chargés au sein du SPW du paiement des condamnations, des frais de justice et des frais et honoraires d'avocats dans les contentieux gérés par la DCG ou la DMP.

LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

© DGT 253

© DGT 201

M. Francis MOSSAY,
Directeur général

BOULEVARD DU NORD, 8
B - 5000 NAMUR

TÉL. 081 77 20 00
FAX 081 77 38 39

ORGANIGRAMME DE LA DGT 2

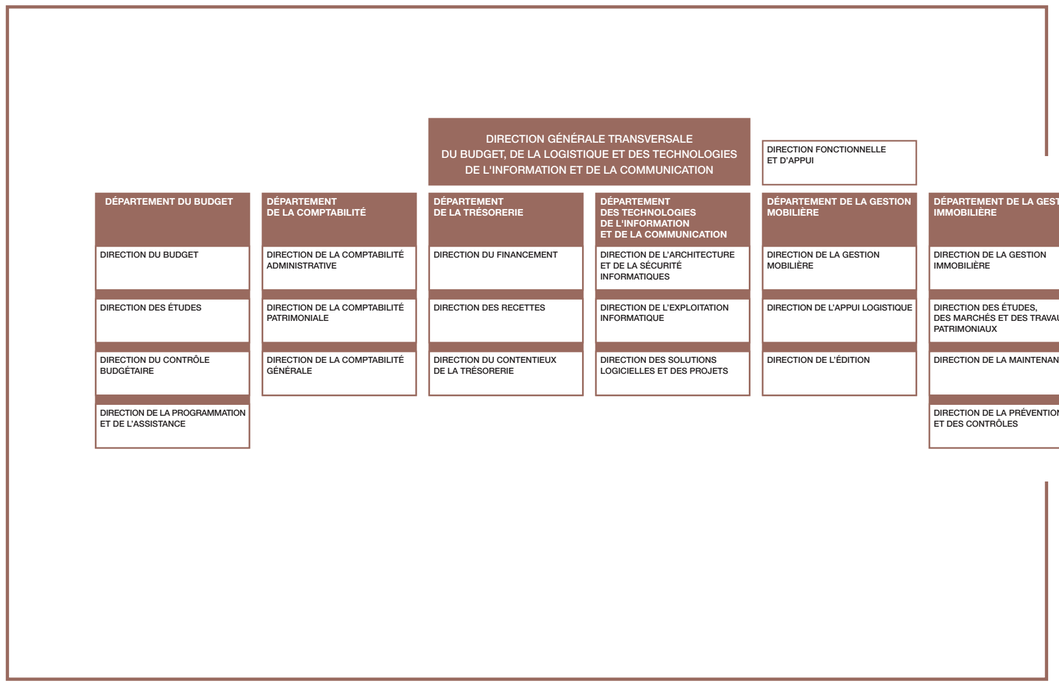
DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
DÉPARTEMENT DU BUDGET
DIRECTION DU BUDGET
DIRECTION DES ÉTUDES
DIRECTION DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE L'ASSISTANCE
DÉPARTEMENT DE LA COMPTABILITÉ
DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ ADMINISTRATIVE
DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PATRIMONIALE
DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE
DIRECTION DU FINANCEMENT
DIRECTION DES RECETTES
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE LA TRÉSORERIE
DÉPARTEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUES
DIRECTION DE L'EXPLOITATION INFORMATIQUE
DIRECTION DES SOLUTIONS LOGICIELLES ET DES PROJETS
DÉPARTEMENT DE LA GESTION MOBILIÈRE
DIRECTION DE LA GESTION MOBILIÈRE
DIRECTION DE L'APPUI LOGISTIQUE
DIRECTION DE L'ÉDITION
DÉPARTEMENT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES ÉTUDES, DES MARCHÉS ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX
DIRECTION DE LA MAINTENANCE
DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DES CONTRÔLES

LA DIRECTION GÉNÉRALE TRANSVERSALE DU BUDGET, DE LA LOGISTIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (DGT 2)

Le mot du Directeur général

La DGT 2 assure ses missions suivant trois pôles de compétences :

- *la gestion du Budget, de la Comptabilité et de la Trésorerie de la Région wallonne ;*
- *la gestion du parc informatique (matériel, logiciels, applications) du SPW et d'une partie des cabinets ministériels ;*
- *la gestion des biens immobiliers appartenant à la Région, des biens mobiliers – en ce compris le parc automobile – et de consommables (cafétérias, vêtements de travail, etc.) ainsi que la production de documents (écrits, visuels ou multimédias).*

Dans l'exercice 2012, épinglons, pour le pôle Budget-Finances, les évolutions du Budget et de la Comptabilité dans le cadre du décret « WBFin » du 15 décembre 2011, la signature d'un nouveau contrat de Caissier pour la Wallonie pour une période de 5 ans à dater du 1er janvier 2013, la publication du rapport annuel 2011 de la dette, la mise en place d'un nouvel outil de financement dénommé EMTN[1] et une stabilisation de l'encours par la direction du Contentieux de la trésorerie.

Le pôle des TIC a, quant à lui, mis en place une nouvelle infrastructure bureautique permettant un meilleur contrôle des accès, l'automatisation du déploiement des logiciels, de leurs correctifs ou de nouvelles versions, mis sur pied une centrale de marché de téléphonies ouverte aux OIP et posé les jalons du projet « Convergence », destiné à simplifier le système de messagerie.

Enfin, le pôle Logistique a acquis neuf véhicules électriques, installé une nouvelle unité de cogénération place de la Wallonie ainsi que des panneaux photovoltaïques sur plusieurs implantations et a terminé les travaux d'installation de 500 m² de panneaux photovoltaïques au centre Perex, où sera menée une expérience pilote de technologies comparées.

Notre challenge : anticiper ensemble pour un service plus performant.

[1] *Euro Medium Term Note*

Centre administratif du Cap Nord
Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur
Tél. 081 77 20 00

Directeur général
Monsieur Francis MOSSAY

DGT 201 - Direction fonctionnelle et d'appui
Directeur : Monsieur Marc BAUVIN

DGT 210 - Département du Budget
Inspecteur général : Monsieur Éric DEGROS

DGT 220 - Département de la Comptabilité
Inspecteur général : Monsieur Daniel BRASSEUR

DGT 230 - Département de la Trésorerie
Inspecteur général : Monsieur Alain GENETTE

DGT 240 - Département des Technologies de l'information et de la communication
Inspecteur général : Monsieur Thierry BERTRAND

DGT 250 - Département de la Gestion mobilière
Inspecteur général : Monsieur Freddy DEHOUX

DGT 260 - Département de la Gestion immobilière
Inspecteur général : Monsieur Christian MINET
(Admis à la retraite en 2013)

LA DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI (DFA)

Cinq cellules la composent.

Missions

La cellule Stratégie

En lien direct avec le directeur général, la cellule Stratégie assure le suivi du Plan opérationnel et des dossiers afférents.

La cellule Communication est chargée, entre autres, du suivi du Plan de communication de la DGT 2 pour 2012/2014, en termes de promotion des compétences et des missions de la direction générale, au moyen de toutes actions et de tous supports adéquats, en ce compris des articles rédactionnels à destination du journal d'entreprise Osmose et des sites web.

L'année 2012 a vu l'implémentation d'un site intranet spécifique, destiné à améliorer la qualité des échanges d'informations.

Elle représente la DGT 2 au sein des différents groupes de communication organisés par le département de la Communication du Secrétariat général.

La cellule Marchés publics est en charge du contrôle des marchés publics passés par les services de la DGT 2. Elle apporte assistance et conseils aux différents services en matière de Cahier spécial des charges, d' « obligations » d'information dans le cadre d'un marché public, etc.

Elle représente la direction générale au sein de la Commission wallonne des marchés publics.

Elle assure une veille législative et jurisprudentielle relative aux compétences relevant de la DGT 2

Elle est, en outre, habilitée à remettre des avis juridiques.

Dans le cadre de ses missions, la responsable assure le secrétariat du Comité de direction, lequel s'est réuni à 41 reprises en 2012, et participe à divers groupes de travail transversaux (marchés publics de services juridiques « avocats SPW », achats durables, etc.).

La cellule Ressources humaines collabore avec les deux autres entités transversales (SG et DGT 1) pour optimaliser la gestion des ressources humaines, ce qui implique l'analyse et le suivi de tous les dossiers relatifs à l'exécution du plan de personnel (recrutements, engagements...), à la répartition des tâches, à l'application de la Charte de bonne conduite administrative, à la formation, à la prévention et à la gestion des conflits.

Elle assure, en ces matières, information, conseil et assistance, tant envers la hiérarchie qu'envers les correspondants RH et tous les membres du personnel de la DGT 2.

Elle participe aux séances du Comité de concertation de base (CCB) et aux réunions de travail relatives au Règlement d'ordre intérieur (ROI). Elle assiste également aux jurys de recrutement et de promotion.

La cellule Logistique assume les tâches de secrétariat du directeur général et du directeur de la DFA, principalement les fonctions d'indicateur, d'huissier, d'hôtesses d'accueil, de chauffeur et d'intendance.

DGT 2

DÉPARTEMENT DU BUDGET

Le département du Budget est au cœur de la politique budgétaire de la Région wallonne.

Missions

L'étendue de ses missions va de l'analyse transversale des prévisions budgétaires des départements administratifs et ministériels au contrôle de l'exécution des budgets votés par le législateur, soit plus de 7,8 milliards €.

Quatre directions - Budget, Contrôle budgétaire, Études, Programmation et Assistance – le composent, soit quelque 45 collaborateurs.

Ses représentants participent, en outre, à diverses commissions et à des comités fédéraux tels que la Base documentaire fédérale ou le Comité scientifique sur le budget économique de l'Institut des comptes nationaux, etc.

Ses collaborateurs dispensent également des cours pour former le personnel des services de la Région en matière de finances publiques et d'utilisation d'outils informatiques budgétaires et comptables (GCom, Business objects, Répertoire régional wallon, etc.).

À épingler en 2012, le développement des exploitations statistiques des données issues du Facturier, outil essentiel dans la gestion et le traitement des factures (évaluation statistique du délai de paiement).

RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES (EN MOYENS DE PAIEMENT) DE LA RÉGION WALLONNE - BUDGET INITIAL 2013

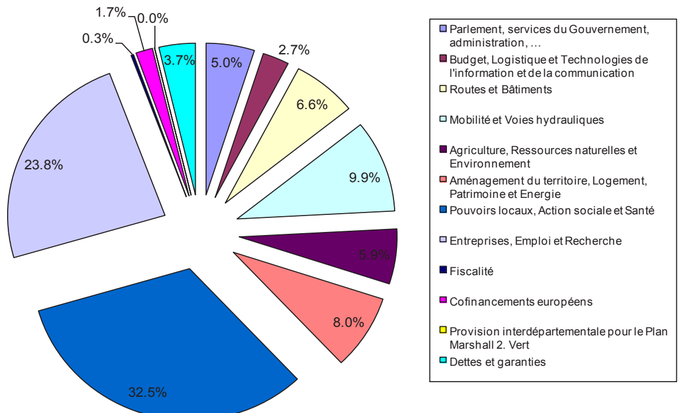

DÉPARTEMENT DE LA COMPTABILITÉ

Missions

Le département de la Comptabilité a pour missions, d'une part, de permettre l'exécution du budget des dépenses du SPW par les directions opérationnelles et transversales, et, d'autre part, d'établir les documents qui permettront au Gouvernement de rendre compte de cette exécution auprès des représentants des citoyens wallons rassemblés au Parlement wallon.

La première mission est réalisée par la direction de la Comptabilité administrative. Elle contrôle les demandes de réservation de crédits (engagements) et les demandes de paiements (ordonnancements) qui lui sont transmises par l'ensemble des services. La direction conserve également les archives de ces opérations jusqu'à leur prescription.

La seconde mission, celle de « rendre compte », est confiée aux directions de la Comptabilité patrimoniale et de la Comptabilité générale.

La direction de la Comptabilité patrimoniale est chargée de réaliser l'inventaire du patrimoine de la Région wallonne et d'y associer une valeur. Celui-ci, jusqu'en 2008, n'avait jamais fait l'objet de priorités politiques ou managériales. Il fait désormais partie du Plan opérationnel du mandataire tandis que le passage à la comptabilité dite « en partie double » rend indispensable cet inventaire afin d'établir les comptes selon le plan comptable fixé par l'arrêté royal du 10 novembre 2009.

Année	Nbre de demandes d' engagement	Nbre de demandes d'ordonnancement	Nbre de paiements par comptable extraordinaire
2010	23 943	190 089 (53 235 ordonnances)	14 736
2011	23 878	172 317 (37 907 ordonnances)	14 955
2012	23 669	197 963 (42 485 ordonnances)	15 508

Quant à la direction de la Comptabilité générale, elle est chargée d'établir le compte général annuel de la Région, que l'on pourrait appeler « le compte des comptes ». Il s'agit ainsi d'établir une image fidèle de toutes les opérations budgétaires, financières et patrimoniales réalisées durant un an par la Wallonie. Depuis 2010, elle s'attache à récupérer un retard pris antérieurement dans la remise des comptes. Ainsi, en 2011, elle a déposé à la Cour des comptes, les comptes généraux relatifs aux budgets 2007 et 2008. En 2012, elle a déposé le compte général relatif à l'exercice budgétaire 2009. Le compte général de l'année 2010 sera transmis à la Cour des comptes début février 2013. En 2012, le service a rédigé les projets de règlements définitifs des budgets 2005 et 2006. Ils ont été adoptés par le Parlement et sont parus au Moniteur belge le 14 décembre 2012.

L'ensemble des activités du département est contrôlé par la Cour des comptes. Cette dernière vise préalablement les ordonnances de paiement, contrôle les engagements et arrête les comptes des comptables ainsi que les comptes généraux. Toutefois, à partir de l'exercice budgétaire 2012, le visa préalable de la Cour a été supprimé.

En 2012, le département a participé activement à la mise en place de la réforme de la comptabilité publique instaurée par le décret du 15 décembre 2011 (M.B. 29/12/2011). Il a ainsi contribué à la rédaction du premier arrêté d'exécution de décret, soit l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2012 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale paru au Moniteur belge le 20 décembre 2012 et entré en vigueur le 1er janvier 2013.

DGT 2

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE

Le département de la Trésorerie assure ses missions au travers de trois directions.

La direction du Financement gère le cycle de trésorerie et assure le service financier de la dette directe, indirecte et de l'emprunt de soudure (dette des sociétés patrimoniales d'administration des bâtiments scolaires - SPABS).

Depuis la mise en œuvre de la centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public wallons (OIP), elle gère aussi les prévisions de trésorerie de ces derniers, afin d'optimaliser la position nette de trésorerie résultant de l'état global de la Région et de celui de ces OIP.

La direction des Recettes, quant à elle, a pour mission de percevoir et de comptabiliser l'ensemble des recettes de la Wallonie. Elle assure également le recouvrement des recettes générales.

Depuis 2010, cette direction est chargée d'assurer le recouvrement et la perception des recettes autres que les recettes fiscales[1], à savoir :

- le remboursement des dégâts occasionnés aux réseaux routier et hydraulique ;
- les redevances liées aux autorisations de voiries sur le domaine de la Région ;
- la vente du gibier tiré sur les chasses de la Couronne ;
- la vente des bois et chablis ;
- le produit des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole ;
- le produit de la revente de sites industriels désaffectés ;
- la location de bâtiments industriels en application des lois d'expansion industrielle ;
- les recettes provenant des délivrances des permis de chasse et de pêche ;
- le remboursement des allocations de loyer indûment perçues ;
- le remboursement de primes indûment perçues en matière de logement.

La direction des Recettes est également chargée de la comptabilisation (budgétaire) de l'ensemble des recettes de la Région wallonne (universalité et unicité du budget), en ce compris les recettes transférées en provenance de l'État fédéral.

La direction du Contentieux de la trésorerie assure, via le service du Comptable du contentieux, la conservation ou le paiement des dépenses ordonnancées à charge du budget général des dépenses, dans tous les cas où le paiement au bénéficiaire se heurte à un obstacle juridique et où la Région wallonne est tiers-débiteur (saisie-arrêt conservatoire ou exécution, cession, gage, liquidation, faillite, réorganisation judiciaire, administration provisoire, règlement collectif de dettes, etc.).

Elle assure, par ailleurs, via le service du Comptable des fonds en souffrance :

- la liquidation des dépenses dans tous les cas où des paiements réalisés par le Trésorier centralisateur n'ont pas pu aboutir en raison d'obstacles administratifs (ex : décès, procurations, reports en compte) ;
- la gestion des comptes ONSS, AMI, précompte professionnel, cotisations spéciales ONSS, cotisations de solidarité pour véhicule de fonction, fonds de pension de survie, TVA intracommunautaire, précompte mobilier, dette directe.

1 Les recettes fiscales, la redevance radio-tv et la taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés sont recouvrées par la DGO 7 - direction générale de la Fiscalité.

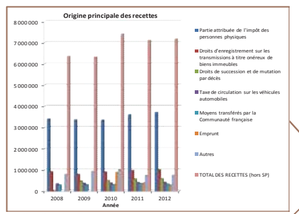

La direction des Recettes

2012
Le département de la Trésorerie en chiffres

- un effectif de 39 personnes (35,70 équivalents temps plein)
- un budget "dépenses" dédicacé de 278,9 millions EUR (affecté pour l'essentiel au paiement des charges de la dette)
- une dette régionale directe de 6,0 milliards EUR
- une dette garantie de 6,0 milliards EUR
- un Trésorier centralisateur qui a exécuté 201.321 paiements pour un montant total de plus de 7,3 milliards EUR
- une direction des Recettes qui a traité 10.394 "droits constatés", a encaissé et imputé 20.339 recettes pour un montant total imputé de 7,3 milliards EUR
- 13.318 paiements effectués par le Trésorier centralisateur ont été gérés par le Comptable du contentieux, pour un montant de 100,6 millions EUR
- un encours contentieux de 27,4 millions EUR au 31 décembre 2012
- 1.955 paiements ont été gérés par le Comptable des fonds en souffrance (pour un montant de 3,2 millions EUR)

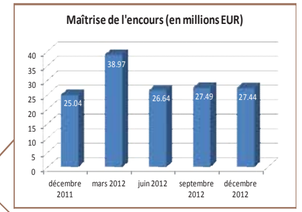

La direction du Contentieux de la trésorerie

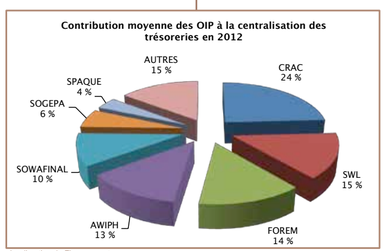

La direction du Financement

DGT 2

DÉPARTEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le département des TIC se compose de trois directions.

La direction des Solutions logicielles et des Projets (DSLP) participe à la mise en œuvre de la stratégie définie par le Gouvernement wallon pour l'informatique en assurant la mise à disposition et l'évolutivité des solutions logicielles nécessaires aux activités de l'ensemble du SPW. Elle a pour missions de :

- développer une approche orientée « client » en offrant un interlocuteur pour chaque projet, un point de contact unique entre le DTIC et chaque direction générale ;
- définir en collaboration avec la direction de l'Architecture et de la Sécurité informatiques (DAS), la stratégie technique et son alignement sur les besoins « métier » ;
- assurer la mise à disposition et l'évolution des solutions logicielles (applications et outils) nécessaires aux activités du SPW ;
- coordonner une conduite transversale de projets informatiques au sein du SPW.

En 2012, on peut mettre en exergue :

- la mise en place d'une cellule d'assistance à la gestion de projets (PMO). Celle-ci a traité, pour le SPW, 267 projets et fiches « avant-projets » informatiques (fiches reprenant l'identification d'un besoin informatique en termes d'évolution, d'extension ou de développement d'une application) ;
- l'implémentation du projet Convergence, plateforme collaborative centralisée, unique et sécurisée au sein du SPW, générant une simplification pour les utilisateurs : gestion des messages d'absence, des agendas et des réunions au travers d'un seul et même outil : Outlook. Ce projet vise à faciliter et à développer le travail mobile et en équipe ;
- le développement de nouvelles applications informatiques aux fins de gérer la régionalisation des taxes sur véhicules (circulation et mise en circulation) dans une infrastructure sécurisée ;
- la mise en place d'une base de données permettant de faire le lien entre les différentes demandes des utilisateurs et les biens informatiques correspondants (PC, imprimantes, serveurs, applications informatiques *métier*...) ;
- le développement d'une interface web intuitive et conviviale pour permettre aux utilisateurs du SPW d'introduire plus facilement leurs nouvelles demandes informatiques ;
- la mise en place d'un centre de compétence en informatique décisionnelle (Business intelligence), dont les activités permettent au management de rapporter et d'analyser les activités dans son domaine « métier » et d'assurer par ailleurs le pilotage de ses tâches quotidiennes.

La direction de l'Architecture et de la Sécurité informatiques (DAS) a, quant à elle, contribué aux missions confiées au DTIC dans ses trois domaines de compétence.

Dans le domaine de la qualité, elle a entrepris une démarche de description des processus et de rédaction des procédures de travail en définissant des modèles et en choisissant des outils. La praticabilité de cette démarche a été validée en testant sa mise en œuvre au sein d'autres équipes du département. Une phase de publication de ces processus a été entamée.

Dans le domaine de la sécurité, elle a finalisé la mise en œuvre de l'infrastructure informatique de gestion des identités et des accès. Celle-ci permet de sécuriser et de faciliter l'accès aux applications du SPW par le déploiement du mot de passe unique. Elle a mené une étude sur la gestion des smartphones et des tablettes en mettant en évidence les besoins fonctionnels des utilisateurs des directions générales du SPW, les outils de gestion à mettre en place, les caractéristiques intéressantes dont le matériel acquis devrait disposer, les règles régissant le respect de la vie privée et les contraintes spécifiques en matière de sécurité.

En matière d'architecture informatique, la DAS a développé plusieurs axes assurant une meilleure transversalité et une plus grande modernité des composants du système d'information du SPW :

- la gestion d'un référentiel des applications existantes permettant l'analyse de la situation actuelle et la définition d'une cible pertinente ;
- l'orientation et la validation des projets « métier » au travers de recommandations architecturales et de respect des standards ;
- l'étude et l'application de principes d'une architecture orientée « services » ;
- le démarrage d'un projet visant à déployer progressivement Windows 7 sur le parc PC du SPW.

La DAS a, par ailleurs, exercé sa mission d'architecte et d'organisateur du système d'information dans les grands projets structurants, qu'ils émanent du DTIC, des directions générales ou d'entités externes telles que le commissariat E-Administration et simplification (EASI-WAL). Elle a, en particulier, joué un rôle important dans le cadre des réflexions techniques relatives à la mise en œuvre de la future Banque carrefour d'échange de données (BCED).

La direction de l'Exploitation informatique (DEX) a contribué aux missions du DTIC dans différents domaines.

Elle a publié un catalogue reprenant l'ensemble des services offerts par le DTIC et décrivant les modalités d'accès à ces services, leur étendue et des niveaux d'engagement standards.

Les projets de migration des postes de travail et de migration des serveurs ont permis de disposer d'une infrastructure bureautique homogène et moderne. Actuellement, environ 7 000 PC et plus de 300 serveurs composent le parc bureautique du SPW. En parallèle, une infrastructure de stockage de fichiers performante, permettant une centralisation et une sécurisation des données plus importantes a été mise à la disposition des utilisateurs.

En ce qui concerne l'hébergement des applications et des bases de données, un service de garde garantit aux applications critiques (par exemple : www.wallonie.be) une disponibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le chantier de rénovation des réseaux locaux, présent sur environ 350 sites du SPW, s'est poursuivi en 2012 avec la mise à neuf de plus de 25 d'entre eux. Par ailleurs, les salles de réunion de 16 bâtiments, importants par le nombre de leurs occupants, ont été équipées de la technologie sans fil (WIFI).

En matière de téléphonie, l'année 2012 a été marquée par la passation d'un marché public désignant un nouvel opérateur pour assurer les services de téléphonie fixe et mobile. Par ailleurs, la migration de la téléphonie classique vers la téléphonie sur IP s'est poursuivie pour atteindre, fin 2012, environ 7 000 postes.

Enfin, une nouvelle équipe interne a été mise en place pour assurer le helpdesk afin d'améliorer ses performances et d'intensifier la pro-activité avec les utilisateurs. Actuellement, le helpdesk traite, mensuellement, quelque 3 000 demandes (incidents, accès à des services, etc.).

DÉPARTEMENT DE LA GESTION MOBILIÈRE

Au sein du pôle logistique de la DGT 2, **le département de la Gestion mobilière** a pour rôle d'assurer une série de services transversaux à l'ensemble du SPW en matière d'équipements mobiliers (direction de la Gestion mobilière), d'appui logistique (direction de l'Appui logistique) ainsi que d'éditions et de publications (direction de l'Édition).

À relever en 2012 :

Pour la direction de la Gestion mobilière :

- la passation de nouveaux marchés en matière d'agendas et calendriers, cachets administratifs, papier de reprographie, enveloppes, appareils photo, ventilateurs, frigos box et thermos, copieurs, véhicules automobiles et petits véhicules utilitaires, pneus, lubrifiants ainsi que différents types de mobilier de bureau ;
- l'équipement en compactus sur les sites de Beez, Namur, Mons et Liège ;
- la passation du premier marché pour l'acquisition de véhicules électriques utilitaires (camionnettes fourgonnées de 500 kg de charge utile) ;
- la mise en application, sur le plan budgétaire, de la circulaire du 24 juillet 2008 relative à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de fonction et de service, avec ventilation des crédits, au sein du budget 2012, en fonction de la taille relative du parc de véhicules du Secrétariat général et des autres directions générales ;
- l'utilisation d'un véhicule électrique pour le transport de personnes et le suivi des déménagements entre les sites namurois du SPW.

Pour la direction de l'Appui logistique :

- la passation de nouveaux marchés en matière de café et distributeurs de boissons chaudes, boissons et denrées, produits et petits matériels d'entretien, conteneurs hygiéniques, blanchisserie, électroménagers, plieuses inséreuses de courrier ;
- l'achèvement de l'informatisation des cafétérias et la mise à disposition progressive, sur une vingtaine de sites, de bornes informatiques accessibles par les techniciennes de surface;
- le suivi sur le terrain de l'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des bâtiments ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur la modernisation de l'accueil physique et téléphonique des citoyens ;
- la poursuite de l'installation de fontaines d'eau dans les bâtiments non dotés de cafétérias ;
- la réalisation de plus de 350 entretiens de planification du personnel de terrain ;
- l'utilisation d'un véhicule électrique pour les tournées courrier sur l'entité Namur-Jambes.

© DGT 253

Pour la direction de l'Édition :

- des reportages photo-vidéo couvrant l'ensemble des chantiers et événements du SPW ;
- l'impression grand-format, grâce à l'imprimante à jet d'encre UV avec lampes LED, acquise en 2011, sur quasi tout type de support, afin de promouvoir l'identité du SPW et de ses services à travers la Wallonie (salons, colloques, etc.) ;
- la conception graphique et la réalisation de documents allant de la carte de visite à la brochure ;
- l'habillage et le lettrage des neuf véhicules électriques acquis par le SPW.

© DGT 201

DGT 2

DÉPARTEMENT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Le département de la Gestion immobilière gère les biens immobiliers mis à la disposition par la Wallonie pour le fonctionnement de ses services.

Installation d'une unité de cogénération place de la Wallonie à Jambes © DGT 262

La direction de la Gestion immobilière assure la programmation des besoins généraux ainsi que la recherche et la concrétisation des réponses adéquates en termes d'acquisition, de vente, de prise en location, de programme de regroupement et d'adaptation de bâtiments. Elle prend aussi en charge la gestion administrative générale des matières immobilières (suivi des contrats de location, baux emphytéotiques, financements, précomptes immobiliers, gestion des consommations, des contrats d'assurances, des accès et de leur système de contrôle, la gestion des correspondants locaux et des concierges, les participations aux assemblées de copropriétaires ou de colocataires).

En matière de location, cela représente, pour 2012, environ 200 contrats et avenants pour un budget annuel de 20 000 000 €. Le suivi des opérations de promotion immobilière (paiement du capital et des intérêts) porte sur 13 contrats, soit un montant de ± 23 000 000 €. En matière de gestion des fournitures, on épinglera la mise en place du nouveau marché de fourniture d'électricité, outre le suivi des consultances « énergie » en cours (électricité haute et basse tension et gaz).

Plusieurs déménagements internes et externes ont encore été réalisés au bénéfice des DGO 2, DGO 3, DGO 5 et DGO 6.

La direction des Études, des Marchés et des Travaux patrimoniaux a, quant à elle, pour mission de répondre aux différents besoins des implantations administratives de la Région. À ce titre, elle passe les marchés de services, de travaux et, accessoirement, de fournitures, indispensables à ces travaux. Elle travaille aussi à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments sous sa gestion.

À épingler en 2012 : la poursuite des études pour la rénovation et/ou l'aménagement de divers bâtiments sis à Namur, Spa, Viroinval et Harchies. Elle a également débuté les travaux d'aménagement d'un Espace Wallonie à La Louvière ainsi que les travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire d'accès pour pompiers à Salzinnes.

Elle a continué de suivre l'imposant chantier de rénovation de la ferme de l'abbaye de Villers-la-Ville (dossier FEDER) ainsi que divers travaux au château de La Hulpe.

Sur le plan énergétique, elle a poursuivi la mise en place d'améliorations prioritaires déterminées à la suite d'audits, ainsi que d'équipements spécifiques tels que l'installation d'une unité de cogénération à Namur, place de la Wallonie, et des installations de panneaux photovoltaïques à Namur et Jambes (Phase II). Elle a terminé les travaux d'installation de 500 m² de panneaux photovoltaïques au Centre Perex, à Daussoulx, où sera menée une expérience pilote de technologies comparées.

La direction de la Maintenance gère l'entretien technique régulier des immeubles, répond, le cas échéant, aux demandes d'adaptation et d'amélioration fonctionnelle, et assure la logistique de proximité (nettoyage des locaux via des firmes extérieures, tri et évacuation des déchets, gardiennage et déménagements).

Au niveau des travaux réalisés, on citera des rénovations intérieures, de façade et de châssis, l'organisation de 28 opérations de déménagement (55 044 30 €) et le lancement de six nouveaux marchés de nettoyage (51 739 €).

On notera également le lancement de marchés divers, tels que :

- un marché à commande (plomberie, charpente, menuiserie, vitrerie, cloison, faux-plafond, électricité, HVAC, ventilation, barrière, porte, portail, vidange fosses et curage canalisations) (623 691 €) ;
- six marchés de maintenance des installations techniques de chauffage, ventilation et air conditionné (168 724 €) ;
- un marché de maintenance des installations électriques haute et basse tensions (114 059 €) ;
- un marché de recensement des installations techniques (68 917 €) ;
- un marché d'entretien des moyens de lutte contre l'incendie (247 536 €) ;
- 1 marché d'entretien de la détection incendie (822 198 €).

Une attention particulière a été portée aux travaux favorisant l'économie d'énergie (vannes thermostatiques, isolation de toitures, régulations, remplacements de chaudière) (1 014 000 €).

La direction de la Prévention et des Contrôles développe ses activités selon trois axes :

- les travaux simples de réparation et d'entretien, soit 1 290 bons de travail en 2012 ;
- l'adéquation des lieux de travail aux réglementations en vigueur en matière de sécurité et de bien-être au travail, en ce compris l'établissement des plans et consignes de sécurité. Dans ce cadre, la direction a assuré le suivi de 13 visites de lieux de travail et participé à 31 réunions de comité de concertation ;
- les contrôles techniques obligatoires (prévention et détection incendie, inventaire amiante, électricité, gaz, ascenseurs...) ;
- le screening des bâtiments au niveau de leurs accès et de leur adaptation aux personnes à mobilité réduite.

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

M. Dirk DE SMET,

Directeur général

BOULEVARD DU NORD, 8
B - 5000 NAMUR

TÉL. 081 77 26 03
FAX 081 77 36 66

ORGANIGRAMME DE LA DGO 1

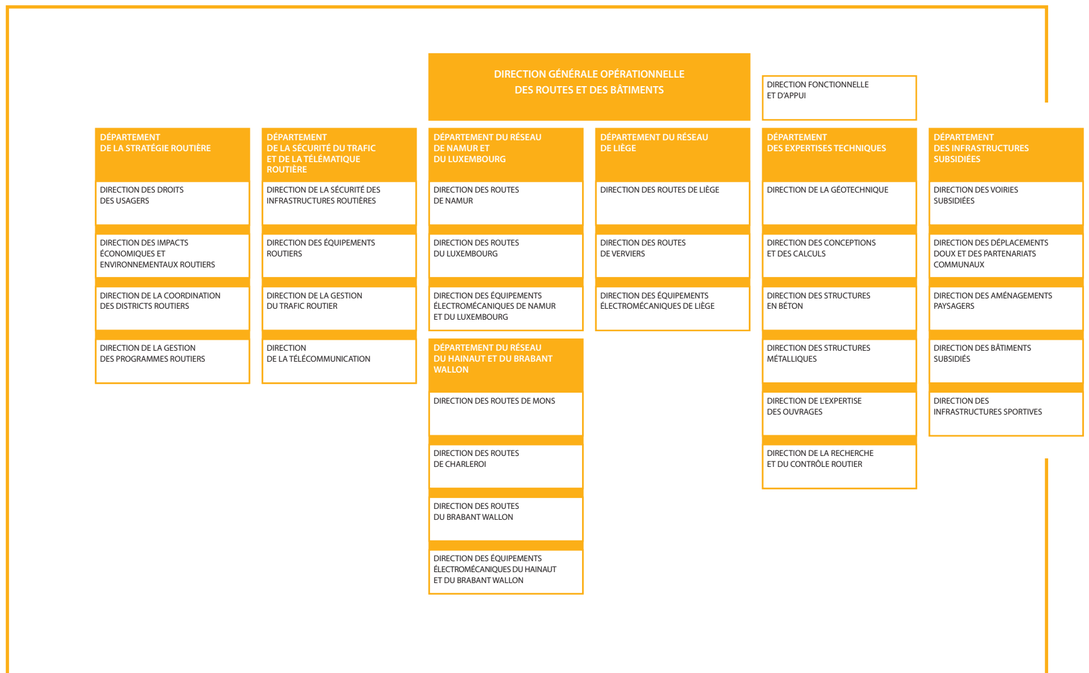
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
DÉPARTEMENT DE LA STRATÉGIE ROUTIÈRE
DIRECTION DES DROITS DES USAGERS
DIRECTION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX ROUTIERS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES DISTRICTS ROUTIERS
DIRECTION DE LA GESTION DES PROGRAMMES ROUTIERS
DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ DU TRAFIC ET DE LA TÉLÉMATIQUE ROUTIÈRE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ROUTIERS
DIRECTION DE LA GESTION DU TRAFIC ROUTIER
DIRECTION DE LA TÉLÉCOMMUNICATION
DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG
DIRECTION DES ROUTES DE NAMUR
DIRECTION DES ROUTES DU LUXEMBOURG
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG
DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON
DIRECTION DES ROUTES DE MONS
DIRECTION DES ROUTES DE CHARLEROI
DIRECTION DES ROUTES DU BRABANT WALLON
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON
DÉPARTEMENT DU RÉSEAU DE LIÉGE
DIRECTION DES ROUTES DE LIÉGE
DIRECTION DES ROUTES DE VERVIERS
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE LIÉGE
DÉPARTEMENT DES EXPERTISES TECHNIQUES
DIRECTION DE LA GÉOTECHNIQUE
DIRECTION DES CONCEPTIONS ET DES CALCULS
DIRECTION DES STRUCTURES EN BÉTON
DIRECTION DES STRUCTURES MÉTALLIQUES
DIRECTION DE L'EXPERTISE DES OUVRAGES
DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU CONTRÔLE ROUTIER
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES SUBSIDIÉES
DIRECTION DES VOIRIES SUBSIDIÉES
DIRECTION DES DÉPLACEMENTS DOUX ET DES PARTENARIATS COMMUNAUX
DIRECTION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
DIRECTION DES BÂTIMENTS SUBSIDIÉS
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

La Wallonie et son réseau routier

Située au coeur de l'Europe, la Wallonie dispose d'un réseau routier très dense qui permet de drainer d'importants flux commerciaux, mais aussi culturels et humains.

La gestion des autoroutes et des routes régionales relève de la compétence partagée de la direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments et de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO). Ce réseau routier régional comprend :

- 874 kilomètres d'autoroutes ;
- 6 850 kilomètres de routes régionales ;
- 1 000 kilomètres de RAVeL et 1 733 kilomètres de pistes cyclables ;
- 3 086 ouvrages d'art.

Par ailleurs, la Wallonie compte également 48.186 kilomètres de routes communales et 714 kilomètres de voiries provinciales.

Les missions et les moyens d'action

La direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO 1) veut être au service des usagers et des pouvoirs locaux. Ses missions consistent essentiellement à :

- mettre à la disposition des usagers un réseau routier et des voies vertes de qualité, sécurisé, propre, fluide et confortable ;
- gérer le réseau routier et autoroutier, mais aussi les équipements et les ouvrages d'art de la Wallonie ;
- apporter une aide logistique et technique aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'octroi d'aides financières pour divers travaux d'aménagements des voiries, de construction et de rénovation d'infrastructures sportives et de bâtiments publics.

Le budget de la direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments atteint pratiquement le demi milliard d'euros (467 966 000 €).

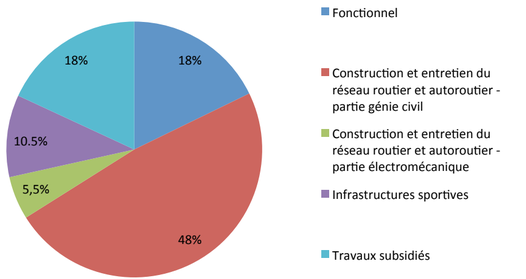

Le poste principal est constitué par la construction et l'entretien du réseau routier et autoroutier (48 %). Il comprend les remboursements annuels à la SOFICO. En effet, le Gouvernement wallon a confié en 2010 la gestion du « réseau structurant » à la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO), qui met en œuvre les moyens financiers nécessaires à sa réhabilitation en profondeur mais également à son entretien et à son exploitation. La direction générale des Routes et des Bâtiments continue par ailleurs à assurer la direction technique et le contrôle des travaux, des prestations et des études pour le réseau structurant comme pour les autres routes régionales, pour lesquelles elle a gardé la maîtrise d'ouvrage.

La direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments emploie quelque 2 000 agents. Elle est organisée en sept départements et comprend 30 directions. La gestion journalière du réseau routier régional est effectuée par 10 directions territoriales décentralisées : sept directions des routes - elles-mêmes subdivisées en 32 districts routiers et 10 districts autoroutiers - et trois directions électromécaniques.

Quelques projets menés à bien en 2012 :

Le Plan Routes, 500 millions € pour les routes du réseau structurant

Depuis 2010, la SOFICO est le maître d'ouvrage du réseau structurant wallon constitué des autoroutes et des principales routes régionales à deux chaussées. Au travers du « Plan routes », elle investit 500 millions € sur 5 ans (2010 – 2014) pour réhabiliter ce réseau. Plus de 300 chantiers sont programmés selon une hiérarchisation déterminée par des critères comme la sécurité, la mobilité et la qualité des routes.

En tant que maître d'œuvre, la direction générale des Routes et des Bâtiments se charge de la traduction de ce programme en termes techniques et de la réalisation effective des chantiers. Elle assure ainsi la conception des cahiers des charges, l'exercice des contrôles, la surveillance des travaux et des prestations et la réception des ouvrages. Au 31 décembre 2012, 60 % des dossiers sont soit en cours, soit clôturés.

En 2012, le Plan Routes s'est concrétisé au travers de :

- la réfection d'un tronçon de 5 km de l'autoroute A3 (E40) entre Barchon et Cheratte ;
- la rénovation de l'échangeur autoroutier de Cheratte au croisement des autoroutes A3 (E40) et A25 (E25) ;
- la réfection de tronçons de l'A4 (E411) entre Perwez et Wavre, Warisoulx et Daussoulx, Courrière et Wierde, Rochefort et Custinne, Lavaux-Sainte-Anne et Resteigne et Stockem et Arlon ;
- la réfection de l'A7/E19 entre Thieu et Le Roeulx vers Bruxelles/Charleroi, 4e et dernière phase du chantier de réfection commencé en 2011 entre Houdeng et Obourg, dans les deux sens de circulation pour un montant total de 8 millions ;
- la réhabilitation de la chaussée sur l'A26 (E25) entre Tilff et Beaufays en direction de l'Ardenne, première phase du chantier de réhabilitation de cette autoroute entre Embourg et Beaufays ;
- la rénovation en profondeur du revêtement de toutes les bretelles de l'échangeur de Thiméon au croisement des autoroutes A15 et A54 ;
- la reconstruction complète du viaduc de Boirs (A13/E313) dans le sens Liège-Anvers, les réfections des viaducs de Horion-Hozémont et de Lavoir sur l'A15 (E42) ainsi que des viaducs de Polleur et des Croupets du Moulin sur l'A27 (E42) ;
- la réfection du revêtement sur le Ring de Charleroi (R3) entre Soleilmont et Heppignies, sur le R5 Est de Mons ;
- la réfection de la N4 entre Courrière et Ciney (sur 10 km) et de la N25 sur 10 km entre Mont-Saint-Guibert (carrefour avec la N25 – N4) et Court-St-Etienne comportant notamment la pose d'un revêtement hydrocarboné, plus silencieux ;
- l'entame du chantier de mise à trois voies de l'autoroute de Wallonie (A15-E42) entre Sambreville et Andenne, sur le tronçon Sambreville-Daussoulx dans le sens Mons-Liège.

DGO 1

Mise à trois voies de l'A15-E42 entre Sambreville et Daussoulx

Commencé le 7 septembre 2012, l'aménagement d'une 3e bande sur l'A15/E42 entre Sambreville et Daussoulx dans le sens Mons-Liège représente un investissement de 30 millions € et constitue la première phase des travaux de mise à trois voies de l'autoroute de Wallonie entre Sambreville et Andenne. Succèderont donc à ce chantier couvrant 21 km, la mise à troies voies des mêmes kilomètres dans le sens Liège-Mons en 2014.

Dès sa conception, l'A15-E42 était prévue pour accueillir trois bandes de circulation et il n'a donc pas été nécessaire d'élargir l'assiette de voirie mais simplement de réduire la berme centrale.

Accueil d'épreuves sportives internationales : le Tour de France 2012 et le Grand Prix de Francorchamps

En juillet 2012, le Tour de France a, une nouvelle fois emprunté les routes de Wallonie avec le prologue dans le centre de Liège et les deux premières étapes : Liège – Seraing et Visé – Tournai. Les directions territoriales des Routes ont participé activement au bon déroulement de cette épreuve cycliste en prenant les mesures nécessaires pour permettre le passage de la course dans les meilleures conditions : réalisation de travaux, mesures temporaires visant à assurer la sécurité des coureurs et fermeture des voiries empruntées.

De son côté, PEREX a assuré la centralisation des informations afin notamment de donner une information routière spécifique sur les conséquences pour le trafic.

Les 23, 24 et 25 août, ce sont plus de 100 000 personnes qui se sont rendues sur le circuit de Spa-Francorchamps à l'occasion du Grand Prix de Belgique de Formule 1. Tout a été mis en place afin de leur permettre de rejoindre aisément cette manifestation par les autoroutes A27 (E42) et A26 (E25), que ce soit dans le cadre de la gestion des chantiers du Plan Routes ou par la mise en place d'une signalisation spécifique, prévoyant notamment des panneaux à message variable mobiles pilotés par le centre PEREX, qui a assuré la gestion de la circulation en concertation avec les services de police.

Service d'hiver : Le plan neige

Pour faire face aux conditions hivernales difficiles, un Plan Neige a été élaboré conjointement par le Centre régional de crise, la Police de la Route et la direction générale des Routes et des Bâtiments. Celui-ci a été mis en œuvre pour la première fois lors de l'hiver 2011-2012.

Il s'agit d'un dispositif de coordination mis en place dans le but de mieux gérer le trafic de poids lourds. Il prévoit, entre autres, la possibilité d'interdire temporairement la circulation des véhicules de plus de 13 m sur certains tronçons sensibles du réseau autoroutier wallon. L'objectif de cette mesure est d'éviter que les camions articulés ne se mettent en ciseau et ne bloquent complètement la circulation, y compris les véhicules chargés de l'épandage et du déneigement. Il s'agit d'une mesure sélective visant à ne pas imposer un arrêt complet du trafic des poids lourds et à garantir la mobilité des véhicules légers.

Les interdictions de circuler sont mises en œuvre progressivement, par phases successives. Seules les autoroutes où se posent des difficultés sont concernées : 10 scénarios différents sont prévus.

Au niveau du service d'hiver, les agents des districts routiers et autoroutiers ont mis tout en œuvre pour assurer des conditions minimales de circulation. Sur base des informations fournies par PEREX via le système Météoroutes, ils ont organisé les opérations d'épandage et de déneigement. Celles-ci sont effectuées par le personnel de l'Administration mais aussi très souvent, par des entreprises privées sur base de circuits prédéfinis. Au total, un budget de plus de 21 millions € a été consacré aux opérations d'épandage pour l'hiver 2011-2012.

9 829 interventions (réparties en 94 jours) ont été nécessaires et près de 50 000 t de fondants ont été utilisées.

Des aménagements pour une mobilité urbaine durable

La traversée de Marche-en-Famenne

Débuté en septembre 2010, l'aménagement d'un boulevard urbain à Marche-en-Famenne a été inauguré après deux ans de chantier. Le but de ces travaux qui ont coûté 6 736 840 € TVAC (projet conjoint FEDER/SPW/Ville/concessionnaires) est d'encourager le trafic de transit à emprunter le contournement de Marche, de fluidifier la circulation en désengorgeant le centre-ville et de créer des espaces au bénéfice des déplacements doux.

Les deux bandes de circulation dans chaque sens sans berme centrale ont fait place à une configuration de deux fois un voie avec séparateur axial tandis que la circulation est désormais rythmée par trois giratoires (Porte-Basse, rue du Midi et route de Waillet), construits entre ceux de la Pirire et du Carmel déjà existants, plutôt que par des feux tricolores.

Le tronçon entre les giratoires de la Pirire et de la Porte-Basse (N86, Avenue de France et Boulevard du Nord) accueille un espace cyclo-piéton axial, large de 8 m et doté de mobilier urbain (lampadaires, barrières, deux rangées de plants de charmes, chaises, poubelles), son homologue entre les giratoires de la Porte-Basse et du Carmel (N63, Chaussée de Liège) accueille une bande de séparation de 2 m dotée d'une seule rangée d'arbres. Là, des pistes cyclables bordent chacune des voies de circulation. Les trottoirs et zones de stationnement ont également été entièrement réaménagés. Enfin, une plateforme multimodale (parking de délestage ou de dissuasion prévu pour accueillir 78 voitures et 54 camions) est en train d'être achevée entre le rond-point de la Pirire et la bretelle d'accès à la N4 vers Arlon.

La traversée d'Ottignies

Il s'agit ici de travaux conjoints SPW/SRWT/Ville débutés en octobre 2010 et clôturés en juin 2012 sur l'Avenue des Combattants (N237) entre la Porte du Douaire et la rue Lucas (600 m). Ils représentent un coût de 2 281 855 € HTVA. Ces aménagements résultent de la mise en œuvre du Plan communal de mobilité, désireux de mettre en place une priorisation pour les bus. Pour ce faire, des boucles de détection des bus ont été insérées dans le revêtement pour permettre de modifier le phasage des feux. Par ailleurs, des aménagements de sécurité ont également été prévus (plateaux entre la maison communale et le cœur de ville, rafraîchissement des passages piétons, remplacement de l'éclairage, élargissement des carrefours). Le revêtement, les trottoirs, filets d'eaux et l'égouttage ont également été remis à neuf, le parking a été réorganisé et une piste cyclable bi-directionnelle a été aménagée.

La Patinoire Olympique de Liège, joyau soutenu par Infrasports

Inaugurée le 8 décembre dernier à deux pas de la Médiacité, la patinoire olympique de Liège est la seule du genre en Wallonie et la deuxième en Belgique, après celle de Gand.

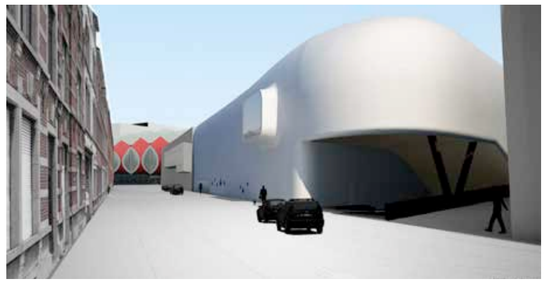

Alors que sa structure évoque la baleine et sa coloration l'iceberg, ce « frigo géant » recouvert d'écailles d'aluminium anodisé est doté d'une surface de glace de 1 800 m^2 (60 m sur 30 m) et compte 1 250 places assises. Ses vestiaires sont adaptés à la pratique de sports tels que le hockey, le Sledge hockey (hockey sur luge adapté aux personnes ayant une incapacité physique dans la partie inférieure du corps) et le patinage artistique. L'édifice, modèle d'isolation thermique et acoustique, accueille également en son sein une vaste cafétéria, des salles de réunions et des locaux à disposition de la presse.

Au travers de sa direction des Infrastructures sportives (Infrasports), la DGO 1 a été impliquée dès les prémices du projet. Elle a ainsi apporté son expertise à la Ville de Liège et aux concepteurs du projet en vue d'améliorer la fonctionnalité sportive de l'infrastructure. En termes de subsides, l'intervention de la Région wallonne s'est élevée à 3 740 000 € sur un coût total des travaux estimé à 9 250 000 € TVAC.

Qualiroutes, le nouveau cahier des charges type wallon en matière de travaux de voirie

Depuis le 1er janvier 2012, le cahier des charges type (CCT) Qualiroutes est entré en vigueur. Ce document de référence est d'application pour tout marché de travaux d'infrastructures routières, qu'il concerne le réseau régional ou qu'il relève de pouvoirs locaux subsidiés par le Service public de Wallonie. Ce cahier des charges est entièrement conforme aux directives et normes techniques européennes et est disponible dans une version constamment mise à jour et agrémentée d'une *Foire Aux Questions* sur le site « Qualité et Construction » du SPW (*qc.spw.wallonie.be*).

Les exigences du CCT Qualiroutes portent sur la qualité et la durabilité des travaux (notamment délai de garantie porté à 5 ans contre 3 précédemment), la simplification administrative et le renforcement des procédures de contrôle, la sécurité des infrastructures et la protection de l'environnement.

Coordonnées de contact :

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments

Boulevard du Nord 8 B-5000 Namur

http://routes.wallonie.be

Tél. : +32(0)81 77 26 91

Mél. : com.dgo1@spw.wallonie.be

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES

M. Yvon LOYAERTS,

Directeur général

BOULEVARD DU NORD, 8
B - 5000 NAMUR

TÉL. 081 77 26 80
FAX 081 77 37 60

ORGANIGRAMME DE LA DGO 2

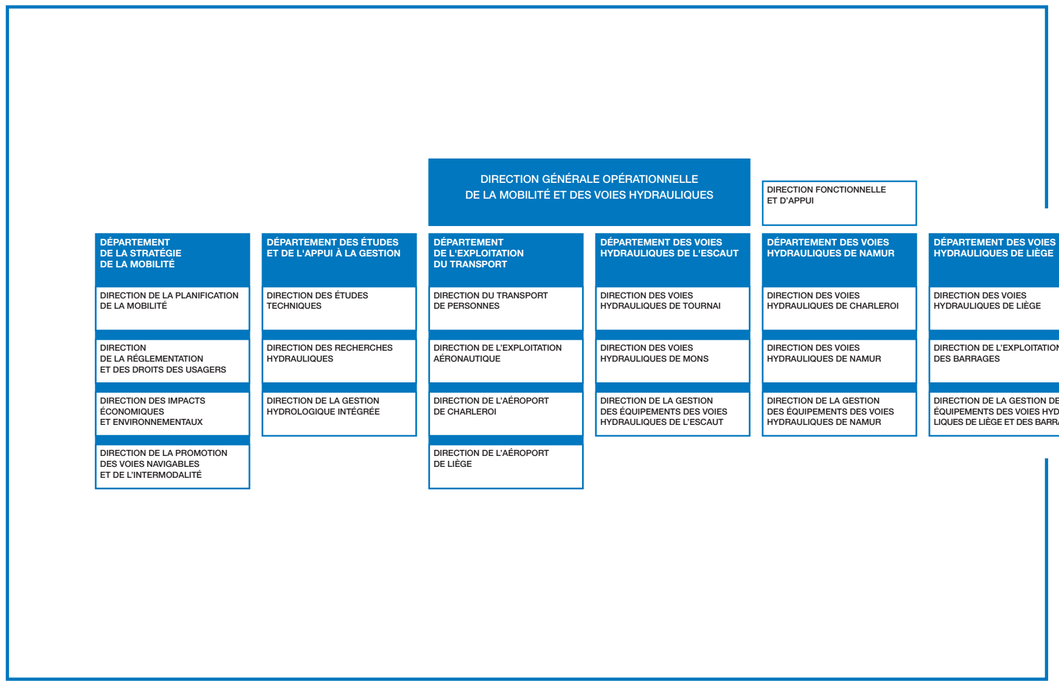
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES
DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
DÉPARTEMENT DE LA STRATÉGIE DE LA MOBILITÉ
DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES DROITS DES USAGERS
DIRECTION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX
DIRECTION DE LA PROMOTION DES VOIES NAVIGABLES ET DE L'INTERMODALITÉ
DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ET DE L'APPUI À LA GESTION
DIRECTION DES ÉTUDES TECHNIQUES
DIRECTION DES RECHERCHES HYDRAULIQUES
DIRECTION DE LA GESTION HYDROLOGIQUE INTÉGRÉE
DÉPARTEMENT DE L'EXPLOITATION DU TRANSPORT
DIRECTION DU TRANSPORT DE PERSONNES
DIRECTION DE L'EXPLOITATION AÉRONAUTIQUE
DIRECTION DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI
DIRECTION DE L'AÉROPORT DE LIÈGE
DÉPARTEMENT DES VOIES HYDRAULIQUES DE L'ESCAUT
DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI
DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE MONS
DIRECTION DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DES VOIES HYDRAULIQUES DE L'ESCAUT
DÉPARTEMENT DES VOIES HYDRAULIQUES DE NAMUR
DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE CHARLEROI
DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE NAMUR
DIRECTION DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DES VOIES HYDRAULIQUES DE NAMUR
DÉPARTEMENT DES VOIES HYDRAULIQUES DE LIÈGE
DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE LIÈGE
DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES BARRAGES
DIRECTION DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DES VOIES HYDRAULIQUES DE LIÈGE ET DES BARRAGES

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES (DGO 2)

DIRECTION GÉNÉRALE
Yvon LOYAERTS,
Directeur général
Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
Boulevard du Nord, 8
B – 5000 Namur

LES SITES INTERNET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES :
http://voies-hydrauliques.wallonie.be
http://mobilite.wallonie.be
http://transportscolaire.wallonie.be
http://aeroports.wallonie.be

POUR TOUTE INFORMATION :
Service public de **Wallonie**
Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
Cellule « Communication »
Boulevard du Nord, 8
B – 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 77 20 43
E-mail : cellulecommunication-dgo2@spw.wallonie.be

La direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques intervient dans de nombreux secteurs. Entre autres missions, elle initie et coordonne la politique à suivre en matière de transport (par route, rail, air, eau) et de mobilité ; elle assure une fonction d'autorité aéroportuaire (sur les sites de Liège et de Bruxelles-Sud) ; elle organise le transport scolaire (délivrance des autorisations, mise à disposition de véhicules...) ; elle modernise, entretient et contrôle le réseau des voies navigables, ses dépendances et les grands barrages ; elle participe au développement des zones portuaires en collaboration avec les ports autonomes et enfin, elle coordonne, soutient et suit les actions d'autres organismes et acteurs locaux en matière de mobilité.

LA STRATÉGIE DE LA MOBILITÉ

Plusieurs actions menées en 2012

Les Plans de Mobilité

Qu'ils soient communaux, intercommunaux, urbains ou provinciaux, les Plans de Mobilité ont pour objectifs d'organiser l'accessibilité multimodale des lieux de vie et d'activités pour les personnes et les marchandises sur le territoire wallon tout en améliorant le cadre de vie et les conditions de sécurité routière.

Les communes qui disposent d'un Plan de Mobilité peuvent solliciter des financements complémentaires appelés « crédits d'impulsion » qui couvrent 75 % du coût de leur projet. Ils ont pour but de soutenir les efforts des communes en matière de mobilité douce : élargissement de trottoirs, création de pistes cyclables, passages piétons surélevés…

En 2012, plusieurs dossiers ont été clôturés. Les crédits d'impulsion se sont élevés à un peu plus de 7,5 millions €.

La semaine de la Mobilité

La Semaine de la Mobilité est un événement qui se déroule chaque année du 16 au 22 septembre en Europe et dans les différentes régions du pays.

En 2012, la Wallonie a ciblé les personnes actives et, plus particulièrement, les auto-solistes avec comme principaux objectifs d'inciter les citoyens à réfléchir à leur mode de déplacement, de démontrer les avantages des modes de transport alternatifs et d'inciter les citoyens à tester de nouvelles solutions de mobilité.

Quelques actions ont été menées dans le cadre de ce projet dont l'adaptation et la diffusion d'un jeu de société Mille Bornes « spécial mobilité », un quiz « mobilité » a été mis en ligne invitant les utilisateurs à répondre à un questionnaire « Comment vous déplacez-vous ? » et leur donnant, par la même occasion, la possibilité de participer au concours en ligne avec de nombreux lots à la clé. Ce quiz permettait de se rapporter à un profil type (défini sur base d'une enquête préalable) pour chaque utilisateur. Des conseils personnalisés pour une meilleure mobilité étaient alors proposés en fonction des problèmes rencontrés par les utilisateurs.

Les Printemps de la Mobilité

Après le succès rencontré au cours de sa 1re édition, les Printemps de la Mobilité ont été organisés en 2012 du 7 au 11 mai. Le but de cette action est d'apporter des solutions concrètes pour pratiquer, en toute sécurité, la marche, le vélo et le covoiturage sur le chemin de l'école. Pour l'année scolaire 2011-2012, quatre projets « clé sur porte » ont été identifiés, 26 écoles ont été retenues, réparties dans 22 communes, et 650 élèves ont bénéficié de l'encadrement des opérateurs (Empreintes, Gamah, Sentier.be, Pro Vélo et Taxistop).

Le Plan Wallonie Cyclable

Le Gouvernement wallon souhaite développer significativement la pratique du vélo en Wallonie d'ici 2020.

Un « Plan Wallonie Cyclable » a donc été mis en place afin d'améliorer fortement les conditions de la pratique du vélo sur le territoire wallon. Dix communes pilotes ont été sélectionnées en 2011 sur base des plans communaux cyclables, analysés par un comité d'examen. Il s'agit des communes de Gembloux, La Louvière, Liège, Marche-en-Famenne, Mouscron, Namur, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Tournai, Walhain et Wanze. Ces dix communes vont se partager un subside de près de 18 millions € répartis sur cinq ans et devront investir pour leur part 5,5 millions € sur fonds propres. En 2012, le travail dans les communes pilotes Wallonie cyclable s'est poursuivi de manière intensive avec notamment la réalisation d'infrastructures, des actions de communication et de sensibilisation au vélo, la promotion des nouveautés mises en place dans la commune en matière de mobilité cyclable…

« Tous vélo-actifs »

Action phare de l'année 2012, l'opération « Tous vélo-actifs » est une opération de sensibilisation et de communication qui vise à promouvoir les déplacements

domicile-travail à vélo. L'objectif est d'aider un certain nombre d'employeurs actifs sur le territoire wallon à mettre en place, pour leurs travailleurs, une politique de mobilité dédiée au vélo. Pour encourager les travailleurs à prendre le vélo, des incitants ont été mis en place (formations vélo trafic, prêt de vélos de test, installation de parking adapté…). Sur base d'un partenariat fort avec des entreprises et institutions volontaires, 18 entités représentant près de 75 000 salariés ou étudiants ont répondu présentes à l'appel lancé. Un réel succès qui n'était pas acquis d'avance.

Une nouvelle Cellule Ferroviaire

Au sein de la direction générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques, la cellule Ferroviaire est opérationnelle depuis le 1er mars 2012 et est actuellement composée de deux personnes (une experte et une attachée-économiste). Le recrutement de deux personnes supplémentaires est en cours.

Depuis que la cellule est fonctionnelle, elle a réalisé en 2012 plusieurs études en interne, parmi lesquelles des analyses (juridique, technique et financière) de projets ferroviaires dont l'Axe 3 reliant Bruxelles à la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg ; le RER (alternative à la voiture pour les déplacements de et vers Bruxelles) … Quelques études de potentiel ont également été réalisées telles que l'étude de faisabilité d'un téléphérique à Liège (accessibilité, analyse des différents types de téléphériques, coûts d'investissements et d'exploitation…) ; SMOT – Schéma de Mobilité Transfrontalière avec le Grand-duché de Luxembourg ; la liaison Erquelinnes – Jeumont.

Elle assure également le suivi de deux études externes, à savoir le plan de développement de la desserte ferroviaire en Wallonie sur la période 2013-2025 (volet PPI - Plan Pluriannuel d'Investissements) et l'étude de potentiel et de faisabilité d'une offre ferroviaire urbaine dans les agglomérations de Liège et Charleroi. La cellule Ferroviaire a pour principale mission le suivi des projets ferroviaires inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements du groupe SNCB. Ce plan sera soumis à l'avis des Régions en 2013. La Cellule Ferroviaire a par conséquent rédigé un rapport d'analyse détaillé sur le PPI 2001-2012 et le PPI 2013-2025.

Elle joue aussi un rôle substantiel de relais entre les diverses associations représentantes des usagers (*navetteurs.be*…), les entreprises la Société Nationale de Chemins de fer Belge (SNCB).

LE TRANSPORT DE PERSONNES

Les moyens d'actions en 2012

Les moyens d'actions liés en 2012 à la direction du Transport de Personnes (Pr. 14.03) se sont élevés à 482 177 000 €, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à 2011.

En 2012, l'aide à l'exploitation a globalement augmenté de + 9,1 % par rapport à 2011 suite à différentes décisions du Gouvernement wallon dont l'octroi d'une subvention complémentaire au TEC Charleroi en vue de préparer la mise en service de l'extension du métro léger ; une dotation complémentaire accordée afin de compenser la non-indexation du budget du Groupe TEC…

Par contre, les aides à l'investissement d'infrastructure ont diminués de -19,5 % par rapport à 2011. Ces aides sont d'une part octroyées à la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT) lui permettant entre autres de finaliser le métro de Charleroi via la prise en charge par la Région des intérêts consécutifs aux emprunts contractés pour réaliser les extensions suivantes (fermeture de la boucle, la prolongation de l'antenne de Gilly jusqu'à Soleilmont – travaux inaugurés le

27 février 2012 - et la réalisation de l'antenne de Gosselies – inauguration prévue en 2013). D'autre part, les aides sont également octroyées à la Société Nationale des Chemins de fer Belge (SNCB), pour des projets prioritaires sur son territoire, dont notamment la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg, la création d'un parking-relais à côté de la gare SNCB de Louvain-la-Neuve…. Concrètement, la Région prend en charge les intérêts consécutifs aux emprunts contractés pour réaliser les projets précités.

Néanmoins, suite au non-respect de la SNCB de ses engagements dans le cadre du dossier de la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg, la Région wallonne a décidé en 2012 de ne pas payer l'annuité due. Cette décision explique la diminution de 19,5 % du montant des investissements d'infrastructure par rapport à 2011.

Les contrats de service public

Le nouveau contrat de partenariat avec le groupe TEC se fait attendre. Une perspective budgétaire doit être tracée afin de fixer dans le temps les moyens du groupe et donc lui permettre d'atteindre ses objectifs, selon les indicateurs qui seront fixés. Pour l'heure, le contrat de gestion 2006-2010 se poursuit.

On retiendra aussi que, dans le cadre des contrats de gestion, les services de transport soumis à autorisation continuent d'être contrôlés par la cellule inspection. Environ 110 rapports d'inspection sur les lignes TEC ont été réalisés en 2012 et transmis aux TEC concernés. La plupart des rapports permettent, après analyse par le TEC, d'améliorer concrètement la qualité des services offerts par le groupe.

Enfin, un élément majeur de l'année 2012 est le projet de tram de Liège. En effet, le 23 mars 2012, le Gouvernement wallon a confirmé le recours à un partenariat public-privé pour la mise en œuvre d'un tram sur le tracé Sclessin-Coronmeuse. Dans la lignée, un décret spécifique a été promulgué le 22 novembre 2012 avec un double objectif ; d'une part, assurer la garantie de la Région wallonne eu égard aux obligations de paiement de la SRWT en vertu d'un contrat DBFM (Design, Build, Finance and Maintain) ; d'autre part, permettre à la SRWT de disposer de droits réels sur le tracé du tram via l'établissement d'une servitude légale d'utilité publique sur les dépendances des domaines public et privé. Le permis unique relatif au projet est attendu fin 2013.

L'accès à la profession et l'accès au marché

Une cellule a été constituée au sein de la direction du Transport de personnes pour centraliser cette matière qui réclame une profonde refonte du cadre juridique. Le règlement européen 1071/2009 relatif à l'accès à la profession et l'accès au marché est entré en vigueur le 4 décembre 2011 sans que la réglementation existante n'ait encore été modifiée.

Au cours de l'année 2012, 62 dossiers d'accès à la profession ont été introduits et 40 attestations ont été délivrées.

La cellule taxi

Un nombre élevé de sollicitations est encore enregistré en cette matière. Le succès des formations en vue de la délivrance des attestations de capacité professionnelle en témoigne.

Quelques chiffres en 2012 : 131 nouveaux dossiers sur un total actuel de 695 277 appels téléphoniques au cours des quatre derniers mois, 140 attestations de qualification professionnelles ont été délivrées à l'issue de quatre journées de formation.

D'autre part, pour ce qui concerne l'arrêté fixant de nouveaux tarifs, la cellule a proposé au secteur de définir un prix de revient spécifique au secteur, afin de mieux traduire l'évolution du coût et donc l'adaptation du tarif, lequel n'a plus évolué depuis 2008.

Le transport scolaire

Les travaux portant sur les arrêtés d'exécution du décret de 2004 relatifs pour l'un, aux normes de prise en charge et l'autre, au transport de commodité sont en cours de finalisation. La généralisation des normes de prise en charge décidées par le groupe TEC en 2009 a provoqué certains émois. Un marché destiné à évaluer l'impact de ces normes a été attribué en fin d'année 2012. Les conclusions sont attendues pour la fin du mois de mai 2013.

Par ailleurs, le personnel d'accompagnement a vu son statut radicalement modifié au cours de cette année. D'une part, ce personnel auxiliaire n'est plus considéré comme ouvrier mais comme employé, d'autre part, pour les agents

comptant 50 mois d'ancienneté, un contrat à durée indéterminée leur a été proposé. 258 agents ont saisi l'opportunité de stabiliser leur situation.

Cette seconde décision étant intervenue à l'approche de la période estivale, habituellement sans prestation, il a fallu mettre en place un encadrement des agents concernés pendant cette période.

L'EXPLOITATION AÉROPORTUAIRE

Une nouvelle zone « De-icing » pour l'aéroport de Liège

Le Service public de Wallonie a obtenu, pour l'aéroport de Liège, l'homologation de sa nouvelle zone de « De-icing » pour avion. Cette zone peut être exploitée pour des avions jusqu'au Boing B747-400 par tous les temps y compris dans le brouillard.

Cette zone de plus ou moins 45 000 m^2 peut accueillir les avions. Elle est munie d'un collecteur de glycol. Ceci permet de protéger les eaux usées du réseau d'égouttage et de recycler les produits usagés.

Par ailleurs, afin de répondre aux prescriptions de la réglementation européenne, l'aéroport a systématisé la formation de sûreté pour toute personne devant travailler en airside de façon régulière.

En 2013, l'aéroport suivra les dossiers d'investissements relatifs à l'installation d'un radar de sol de plus de 5 millions d'euros, l'agrandissement des parkings avions, la dépollution du site.... mais poursuivra également la lutte contre le péril animalier et le maintien de la certification ISO 9001-2008.

LES VOIES HYDRAULIQUES

Maintenance et modernisation de la voie d'eau et des ouvrages

La maintenance de la voie d'eau s'opère sur les ouvrages de navigation et sur les biefs. Il s'agit par exemple du remplacement d'une porte d'écluse, d'opérations de dragage, sans oublier l'entretien des chemins de service, les halages, les pistes cyclables et piétonnes, le fauchage des talus et berges etc.

Ainsi, les cinq directions territoriales (Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège), les trois directions de la Gestion des Équipements des Voies hydrauliques (Liège, Namur et l'Escaut) et la direction des barrages ont procédé en 2012 à de nombreux travaux de rénovation et d'entretien ordinaire et extraordinaire tant sur la voie d'eau que sur les ouvrages afin d'assurer la disponibilité du réseau des voies navigables en Wallonie et d'améliorer les conditions de navigation.

Mise en chômage de la Meuse

Depuis 130 ans, les écluses de la Haute Meuse subissent un entretien tous les trois à cinq ans. Les barrages sont levés ramenant la Meuse à son état naturel. En 2012, la Meuse a ainsi été mise « en chômage » du 15 septembre au 8 octobre. Durant ces trois semaines, quatre barrages ont été adaptés à la pose de centrales hydroélectriques. Les écluses de la Haute Meuse ont subi un grand entretien et plus particulièrement celles de Hun et de Houx (démontage et remise en état des portes ainsi que divers travaux de maçonnerie). Cette période était également mise à profit pour procéder à la remise en état des berges et restaurer les maçonneries des perrés. Au terme de ces trois semaines de travail très soutenu, tant pour les ingénieurs, que pour les contrôleurs, les techniciens et autres métiers, la Meuse a repris son cours assurant aux bateliers une navigation sans souci.

Opérations de dragage et recyclage des déchets

Durant l'année 2012, plusieurs opérations de dragage ont été menées afin de maintenir les tirants d'eau suffisant à la navigation. Ces opérations se sont déroulées entre autres sur la Basse Sambre, sur le canal Charleroi – Bruxelles et sur l'Escaut.

Au cours de ces opérations, une quantité importante de sédiments est prélevée. Ceux-ci doivent être recyclés. Le traitement des déchets a un coût très élevé. Des alternatives ont dès lors été recherchées d'où la création de SOLINDUS (Solutions Intégrées et Durables pour Sédiments et matières assimilées). Fruit d'une synergie scientifique entre la direction des Recherches hydrauliques et le Centre Terre et Pierre (CTP), ce programme de recherche a permis de mettre au point une technique peu coûteuse de valorisation de ces matières. L'objectif est de purifier les produits avant transformation en fractions valorisables pour des utilisations dans divers domaines : cimenteries, briqueteries, industrie de la céramique et de la construction.

Subsidié à 75 % par la Wallonie et le FEDER, il représente un investissement de 8 millions d'euros.

Cette plateforme expérimentale a été inaugurée à Châtelet le 11 juin 2012 et est pilotée par le Centre Terre et Pierre.

Les études réalisées

Tout au long de l'année 2012, de grandes études ont également été menées sur l'ensemble de la voie d'eau en ce qui concerne la rénovation d'ouvrages, équipements mécaniques et électromécaniques… et notamment la réhabilitation des équipements des écluses et des stations de pompage de Marchienne, Gosselies et Viesville sur le canal Charleroi – Bruxelles ; la réhabilitation des structures du Plan incliné de Ronquières ; l'étude des nouveaux barrages de Kain et Hérinnes sur le Haut-Escaut ; la mise à sec du pont canal amont du Plan incliné de Ronquières (prévue en août 2013) etc.

Quoi de neuf sur les voies navigables ?

Depuis la fin de l'année 2011 jusque fin 2012, de grands projets ont été menés dont certains finalisés et d'autres sont en bonne voie.

L'écluse d'Ivoz-Ramet

Les travaux de construction d'une nouvelle écluse 225 m x 25 m à Ivoz-Ramet s'inscrivent dans le cadre de la liaison « Meuse/Rhin – Danube ». Ils représentent un enjeu stratégique très important pour la Wallonie et au niveau européen.

Les travaux ont débuté en mai 2011 et devraient se terminer en 2015. L'écluse actuelle 136 x 16 m est quasi-saturée, et la nouvelle écluse permettra d'écouler le trafic fluvial en croissance continue sur ce site depuis des années.

D'autre part, des études ont été initiées en vue de la construction d'une nouvelle écluse de même gabarit (225 x 25 m) à Ampsin-Neuville, en amont d'Ivoz-Ramet. La mise en œuvre de cette écluse pourrait débuter en 2015.

L'écluse de Lanaye

À Lanaye, c'est en 2012 qu'ont débuté les travaux de construction de la 4e écluse. Situé à la frontière belgo-néerlandaise, le site de Lanaye deviendra le point de passage essentiel pour le réseau européen des voies navigables reliant les ports maritimes et intérieurs par les axes Meuse-Rhin-Main-Danube et Seine-Escaut. La construction de cette écluse permettra une continuité de la dorsale navigable wallonne en termes de gabarit. Tous les complexes éclusiers situés entre Namur et Lanaye disposeront d'un sas d'une longueur utile d'au moins 200 m et d'une largeur utile de 25 m. La nouvelle écluse permettra de faire face à l'augmentation de la taille des bateaux marchands et de réduire le temps d'attente dû à un trafic croissant. Une station de pompage permettra de compenser la consommation en eau liée à l'agrandissement du complexe éclusier en période d'étiage. Elle sera combinée à une centrale hydroélectrique, qui exploitera a contrario la chute disponible (environ 14 m) lorsque le débit le permettra. Un nouveau poste de commande est également prévu ainsi qu'un nouveau pont, la remise en état du portique des petites écluses, des anciennes maisons éclusières et de la régie. L'emprise de la 4e écluse entraînant une série d'incidences sur la faune et la flore, des mesures compensatoires sont prévues, tant en Wallonie qu'aux Pays-Bas.

Liège Trilogiport

Liège Trilogiport est une plate-forme multimodale (eau-rail-route) qui va permettre de contribuer au redéploiement économique de Liège. Il aura un impact sur le développement durable pour la région liégeoise et la Wallonie tout en veillant à la protection de l'environnement et au bien-être des citoyens. Situé à un endroit stratégique à proximité de Liège Airport, d'une gare TGV et au carrefour d'un important réseau autoroutier, il pourra assurer les accès à la mer par les ports d'Anvers, de Rotterdam et Dunkerke, se positionnant ainsi en tant que zone portuaire incontournable au point de vue de la logistique fluviale. Sur un peu plus de 100 ha de terrains, il disposera d'un terminal à conteneurs trimodal, de terrains logistiques avec des entrepôts, d'une zone de services tertiaires et d'une zone d'intégration environnementale.

La réalisation de cette plateforme, y compris les accès routier et ferroviaire, nécessite un investissement estimé à plus de 45 millions d'euros dont environ 23 millions € prévus dans le cadre du plan Marshall 2.Vert (réalisation de la plate-forme) et plus de 22 millions alloués dans le cadre du programme FEDER 2007-2013 (voiries, accès, aménagement extérieur, etc.).

Les travaux démarrent le 28 juin 2013 pour rendre la plate-forme opérationnelle à l'horizon 2015.

Seine-Escaut

Seine-Escaut vise à créer un nouvel axe de navigation reliant Paris, Anvers et Rotterdam au gabarit de 4500 t. Le projet doit également améliorer les liaisons de cet axe principal vers les zones économiques et industrielles de Belgique et du Nord de la France.

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Pour la Région wallonne, l'enjeu est de taille : conserver la position stratégique de la Région au sein du réseau européen des voies navigables. Ce ne sera possible que si le réseau wallon est accessible à la majorité des bateaux qui desserviront Seine-Escaut. Le gabarit de 2000 t répond à cette exigence. Mais les difficultés sont à la hauteur de l'enjeu : organisationnelles, financières, techniques...

De nombreuses études ont été menées en 2012 notamment par la direction des Impacts économiques et environnementaux (étude stratégique environnementale du Plan de modernisation du réseau des voies navigables wallonnes, des études d'incidences, une étude socio-économique du projet, détermination des coûts et flux financiers en matière de transport de personnes et de marchandises). Des études ont également été menées en 2012 par la direction des Recherches hydrauliques qui a notamment conçu les systèmes de remplissage des nouvelles écluses du canal Charleroi-Bruxelles. Elle a par ailleurs piloté les études nautiques pour la traversée de Tournai, et participé à la définition de l'implantation des nouveaux barrages de Kain et de Hérinnes sur l'Escaut dont les études de construction sont prises en charge par la direction des Études techniques, en collaboration avec la direction des Voies hydrauliques de Tournai. Cette phase étude de projet sera achevée dans le courant de l'année 2013. Il est prévu que l'ensemble des travaux soit terminé au plus tard le 31 décembre 2015 afin de bénéficier du maximum de cofinancement RTE-T.

Notons également qu'un Comité des Usagers de Seine-Escaut a été instauré afin de permettre des échanges structurels entre les trois partenaires du projet (Voies Navigables de France, Waterwegen en Zeekanaal et le Service public de Wallonie) et les futurs bénéficiaires. La rencontre se déroulait pour la première fois en Wallonie le 17 octobre 2012, coordonnée par la direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité avec la collaboration de l'Union wallonne des Entreprises et de Logistics in Wallonia pour l'animation. Près de 250 participants en provenance de nombreux pays d'Europe ont pu ainsi être informés de l'état d'avancement du projet.

Terminal trimodal de Garocentre

En octobre 2011, le Port autonome du Centre et de l'Ouest et le Service public de Wallonie ont organisé l'ouverture exceptionnelle au grand public du terminal trimodal (route, rail et voie d'eau) de Garocentre. Situé le long du canal du Centre, au bout des installations du sidérurgiste Duferco, près du zoning de Garocentre et de l'autoroute (E19-E42), ce formidable outil logistique constitue un pôle d'attraction pour les entreprises cherchant un accès à l'eau ou au rail. Le développement du terminal contribuera, à terme, au redéploiement économique de la région.

Le terminal, de 5 ha, compte des zones de stockage, de circulation, une zone d'accueil et 600 m de voies ferrées. Le quai, long de 320 m, permet l'accostage de trois péniches.

Le terminal permet de récupérer un maximum de tonnes actuellement transportées par route, de miser sur les services en utilisant les 35 000 m² d'aires de stockage et de s'inscrire dans les flux partant des ports maritimes.

Le terminal peut accueillir quelque 15 000 conteneurs par an et 600 000 t de produits sidérurgiques. Avec un potentiel estimé à l'équivalent de 1 million de tonnes par an, soit une diminution annuelle de 30 000 à 35 000 camions, il sert de plaque tournante logistique pour la sidérurgie, les conteneurs voire les masses indivisibles.

La Dendre retrouve sa navigation marchande

Le 7 novembre 2012, une péniche chargée de 180 t de porphyre circulait sur la Dendre. Point de départ : Lessines. Destination : la France, via Antoing. Bien sûr, il ne s'agissait que d'un essai de navigation. L'objectif était de tester les possibilités d'exploitation de la voie d'eau pour acheminer des pierres. Dans le rôle du transporteur, la société « les Carrières Unies de Porphyre » (CUP). Dans celui de coordinateur, la direction des Voies hydrauliques de Tournai. La direction des Recherches hydrauliques de Châtelet et la direction de la Géométrologie se sont également associées à cette expérience. Leur rôle était d'analyser la marche du bateau et d'identifier les endroits critiques. Un GPS, installé à bord, a calculé le temps de parcours entre chaque écluse et le temps de passage de chaque écluse et chaque pont-levis. Il s'agissait de déterminer comment organiser la navigation afin d'optimiser les temps de parcours. Le bilan est prometteur. Lorsque la voie d'eau sera draguée régulièrement, il sera possible de naviguer avec des charges de 250 à 300 t. Par contre, la sinuosité de la Dendre, le grand nombre d'écluses et leurs dimensions conditionnent le type de matériel employé.

Reprise de la navigation sur le Canal de l'Espierres

En juin 2012, après une fermeture à la navigation datant de 1985, la liaison transfrontalière Deûle/Escaut est rouverte à la navigation (projet européen Blue Links). Son maillon belge, le canal de l'Espierres (8,4 km) traverse les villages de Leers-Nord (dont l'écluse se situe à 250 m de la frontière française), d'Estaimpuis, de Saint-Léger, de Warcoing et de Spiere (en territoire flamand). Les écluses de Warcoing, d'Estaimpuis et de Leers-Nord et les ponts-levis de Mauroy, du Centre et du Petit Preu ont été réhabilités. Un dragage a été effectué sur une profondeur de 1,90 m et une largeur de 10 m, pour permettre le croisement de deux bateaux. Les plaisanciers peuvent désormais redécouvrir la lenteur de la vie sur le canal.

Réouverture du Canal du Centre historique

Pour le plus grand plaisir des plaisanciers, le Canal du Centre historique est rouvert officiellement depuis mai 2011. Extraordinaire pôle d'attraction touristique, ce dernier accueille les 4 ascenseurs hydrauliques inscrits sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco et désormais remis à neuf. Près de 400 bateaux l'empruntent annuellement.

Transport et logistique

Le transport de marchandises est un facteur important tant en termes économiques que de mobilité. Le développement de l'intermodalité est un outil essentiel d'évolution d'une mobilité et d'une économie durable. Il est donc primordial d'informer et de créer des contacts avec des partenaires déjà implantés en Wallonie mais également des investisseurs potentiels. Par sa présence à divers salons, comme Riverdating by VNF à Rotterdam (Voies Navigables de France) ou la Semaine internationale du Transport et de la Logistique à Paris, la direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité présente à un public professionnel le transport par voie navigable en mettant en exergue le transport fluvial et l'intermodalité en tant que pratiques logistiques résolument internationales, modernes et durables. Sont de même mis en avant les atouts du réseau wallon et sa modernisation en cours, les aides au développement du transport fluvial et de la logistique portuaire en Wallonie.

Un plan d'aides aux modes de transport alternatifs à la route

Depuis 1996, quatre plans wallons se sont succédé. Basé sur le programme européen Naïades, le plan en cours couvre la période de 2008 à 2013. Deux objectifs principaux en Wallonie : développer le transport fluvial de marchandises et pérenniser une flotte de navigation intérieure performante. Deux cibles : les chargeurs et les bateliers wallons.

Cinq mesures ont été prises pour favoriser les modes de transport alternatifs à la route avec à la clé différentes primes : celles à l'investissement pour le développement du transport de marchandises par voie navigable ou par chemin de fer et pour l'adaptation technique de la flotte wallonne de navigation intérieure ; celle à l'acquisition d'un premier bateau de navigation intérieure d'occasion ; celle aux services réguliers de transport de conteneurs par voie navigable et celle aux services de conseil visant la réalisation d'études ayant pour but d'identifier les incidences et l'opportunité d'un passage au transport combiné.

Entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2011, 557 demandes d'aide ont été introduites. Pour ces 557 dossiers, la Wallonie a octroyé des aides s'élevant à plus de 14,7 millions €.

Promouvoir la plaisance et le tourisme fluvial

Les années 2011-2012 ont marqué le début d'une réflexion visant à redéployer de l'activité dans ce domaine en s'ouvrant à la fois sur le tourisme fluvial de manière plus large et en explorant la possibilité de partenariats.

Le développement de la plaisance ne s'inscrit pas en tant que tel dans une politique de mobilité mais plutôt de tourisme, de valorisation des infrastructures et du patrimoine, d'économie. C'est un des facteurs de développement de la voie d'eau dans son ensemble.

En 2012, la direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité a participé à divers salons dont celui des loisirs aquatiques, le « Belgian Boat Show» à Gand. Elle accueillait sur son stand les fédérations du tourisme des provinces du Hainaut, de Liège et de Namur permettant ainsi de fournir une information fluviale et touristique complète et détaillée aux visiteurs.

La participation aux salons est l'occasion d'informer et de créer des contacts avec des partenaires déjà implantés en Wallonie et des investisseurs potentiels. Elle suscite également le développement de synergies avec des organismes ayant des missions comparables ou complémentaires.

L'hydrologie

L'année 2012 a été marquée, d'un point de vue hydrologique, par les inondations survenues à Tubize au mois d'octobre.

Par ailleurs, elle a été celle du chômage de la Haute Meuse durant lequel la direction de l'Hydrologie intégrée a procédé à des opérations de nivellement et de recalibrage de 27 des 34 pertuis de la Haute Meuse. Ces opérations permettent d'améliorer la qualité des mesures afin d'optimiser le fonctionnement des modules de calcul tels Hydromax, Hydroax, etc.

Dans le Hainaut, l'étude sur les mesures de protection contre les crues sur la Dendre à Deux-Acren s'est poursuivie. L'objectif de cette étude est la simulation et l'évaluation de l'impact hydrodynamique généré par la mise en place d'une digue de protection à proximité de Deux-Acren combinée à la réduction de débit sur le ruisseau d'Ancre grâce à un bassin de rétention.

La direction de l'Hydrologie intégrée, qui assure la présidence et le secrétariat du GTI (Groupe Transversal Inondations), a par ailleurs poursuivi le pilotage, pour les partenaires wallons, du projet Interreg IV B « AMICE » (Adaptation aux impacts du changement climatique sur les régimes d'inondation et de sécheresse dans une perspective de développement durable du bassin international de la Meuse).

Ce projet s'étalait sur 3 ans (2009-2012) et avait pour objectifs d'une part, de définir une stratégie commune d'adaptation aux impacts du changement climatique (CC) sur les inondations et les étiages, concertée à l'échelle du bassin versant international de la Meuse, en prenant en compte les scénarios climatiques à l'horizon 2030-2050, et 2050-2100, les mesures existantes, les projets en cours et la directive Inondations (2007/60/EC) et, d'autre part, de réaliser une série de mesures profitables et transférables à l'ensemble du bassin. Ces mesures relèvent du domaine de la prévention, protection ou préparation aux inondations et étiages. Elle visait également à renforcer, élargir et pérenniser le partenariat entre les acteurs du bassin international et enfin à impliquer la population et les pouvoirs publics via la connaissance et le sentiment d'appartenance au bassin versant de la Meuse, et la conscience du risque inondation et du risque étiage.

Les résultats de l'étude ont été présentés lors de la conférence finale à Sedan en mars 2013.

Enfin, la direction de l'Hydrologie intégrée a coordonné, via le GTI (Groupe Transversal « Inondations »), les travaux d'intégration des concentrations de ruissellement dans la Carte de l'Aléa d'Inondation.

Des actions 100 % nature

Initiées en 2011 par le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre Benoît Lutgen, les actions 100% Nature poursuivent l'objectif, au cours des cinq prochaines années, de préserver et d'accroître la biodiversité en Wallonie. Aussi, tous les secteurs d'activités, autant publics que privés, sont invités à intégrer ces préoccupations environnementales dans leur gestion quotidienne et leur développement. La mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des espèces et habitats menacés est ainsi encouragée.

La direction générale opérationnelle, sous l'impulsion de la direction des Impacts économiques et environnementaux (DIEE), s'est engagée à coordonner cette démarche, autant sur ses propriétés bord à voie d'eau qu'au niveau des quatre ports autonomes wallons. De cette initiative est née la Cellule 100 % Nature. Elle regroupe les représentants 'nature' de chaque port ainsi que la DIEE et se réunit périodiquement afin d'informer et d'échanger sur des thématiques liées à la biodiversité (fauchage tardif, cohabitation avec les espèces menacées, gestion des plantes invasives…).

En août 2012, la cellule 100 % Nature s'est rendue au Port d'Anvers afin de partager l'expérience des autorités portuaires en matière de protection de la nature. Par son projet « Antwerpse Haven Natuurlijker », le Port d'Anvers, qui intègre pro activement les impositions environnementales européennes et régionales dans sa stratégie de développement économique et de gestion de l'espace, propose ainsi un bel exemple d'application concrète.

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Claude DELBEUCK,

Directeur général

AVENUE PRINCE DE LIÈGE, 15
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 51 31
FAX 081 33 51 22

ORGANIGRAMME DE LA DGO 3

- DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
  - CELLULE AUDIT FEAGA - FEADER
  - DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
  - **DÉPARTEMENT DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET DES ACCORDS INTERNATIONAUX**
    - DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA CONCERTATION
    - DIRECTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE
    - DIRECTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
    - DIRECTION DES PROGRAMMES EUROPÉENS
  - **DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE**
    - DIRECTION DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE AGRICOLE
    - DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL
    - DIRECTION DE LA NATURE ET DE L'EAU
    - DIRECTION DU MILIEU FORESTIER
  - **DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT**
    - DIRECTION DE LA RECHERCHE
    - DIRECTION DE LA QUALITÉ
    - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA VULGARISATION
    - DIRECTION DE LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT
  - **DÉPARTEMENT DE LA RURALITÉ ET DES COURS D'EAU**
    - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL
    - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL
    - DIRECTION DES ESPACES VERTS
    - DIRECTION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES
  - **DÉPARTEMENT DES AIDES**
    - DIRECTION DES DROITS ET DES QUOTAS
    - DIRECTION DES SURFACES AGRICOLES
    - DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES
    - DIRECTION DE L'OCTROI DES AIDES AGRICOLES
    - DIRECTION D'ATH / DIRECTION DE CINEY
    - DIRECTION DE HUY / DIRECTION DE LIBRAMONT
    - DIRECTION DE MALMEDY / DIRECTION DE THUIN
    - DIRECTION DE WAVRE
  - **DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS**
    - DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES
    - DIRECTION DE LA NATURE
    - DIRECTION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
    - DIRECTION D'ARLON / DIRECTION DE DINANT
    - DIRECTION DE LIÉGE / DIRECTION DE MALMEDY
    - DIRECTION DE MARCHE / DIRECTION DE MONS
    - DIRECTION DE NAMUR / DIRECTION DE NEUFCHÂTEAU
  - **DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS**
    - DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS
    - DIRECTION DE LA POLITIQUE DES DÉCHETS
    - DIRECTION DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES
    - DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DÉCHETS
  - **DÉPARTEMENT DE LA POLICE ET DES CONTRÔLES**
    - DIRECTION DES CONTRÔLES
    - DIRECTION DE L'ANTI-BRACONNAGE ET DE LA RÉPRESSION DES POLLUTIONS
    - DIRECTION DE CHARLEROI / DIRECTION DE LIÉGE
    - DIRECTION DE MONS / DIRECTION DE NAMUR - LUXEMBOURG
  - **DÉPARTEMENT DES PERMIS ET DES AUTORISATIONS**
    - DIRECTION DES PERMIS ET AUTORISATIONS
    - DIRECTION DE CHARLEROI / DIRECTION DE LIÉGE
    - DIRECTION DE MONS / DIRECTION DE NAMUR - LUXEMBOURG
  - **DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU**
    - DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS
    - DIRECTION DES RISQUES INDUSTRIELS, GÉOLOGIQUES ET MINIERS
    - DIRECTION DES EAUX DE SURFACE
    - DIRECTION DES EAUX SOUTERRAINES
    - DIRECTION DES OUTILS FINANCIERS

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

DGO 3

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Europe et développement durable

20 ans se sont écoulés entre le sommet de la Terre à Rio de Janeiro de 1992 et la Conférence sur le développement durable à Rio de Janeiro. Présent pour l'événement en 2012, le département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI) y a défendu les intérêts de la Wallonie. Cet événement a débouché sur la déclaration politique "The future we want". Ce texte est une synthèse des milliers de contributions reçues du monde entier, des agences gouvernementales et non gouvernementales… La participation wallonne aux résultats de Rio+20 marque ainsi la volonté politique de la Wallonie de s'engager davantage en faveur du développement durable, ceci notamment dans la perspective après-Rio de se doter d'une stratégie régionale de développement durable (SRDD).

Le DPEAI a également participé à la onzième conférence des parties de la convention sur la diversité biologique à Hyderabad.

Politique agricole commune

2012 a été aussi une année importante pour la réforme de la Politique agricole commune. Dans le cadre du second pilier, le DPEAI a commencé à préparer le futur programme wallon de développement rural 2014-2020.

Du papier à la dématérialisation

En particulier, les projets « ISA (aides à l'investissement) on web » et « DS (déclaration de superficie) on web » s'inscrivent dans le cadre des exigences d'e-gouvernance formulées par la Commission européenne pour la nouvelle PAC 2014-2020 et dans celui plus général d'une démarche de simplification administrative et de dématérialisation. Ces deux aides qui ont figuré dans les objectifs opérationnels 2012 du département des Aides, permettront d'améliorer dans ces deux domaines la qualité des informations collectées auprès des déclarants agriculteurs et de leur offrir une information meilleure et plus interactive.

Dans le cadre de la « DS en ligne », un comité de pilotage coordonne 4 projets informatiques distincts avec un comité d'accompagnement impliquant les syndicats et associations professionnelles et une cellule de marchés publics pour les études d'impact et de satisfaction.

L'enjeu de ce projet s'illustre par le fait que +/- 15.000 exploitants agricoles et +/- 400 propriétaires forestiers wallons remettent annuellement une déclaration de superficie accompagnée de photoplans, documents indispensables au paiement des diverses aides du 1er et du 2e pilier.

D'autre part, ce sont près de 630 dossiers ISA qui ont été dématérialisés en 2012. Pour la matière très spécifique qu'est l'aide aux investissements, les principaux apports de cette dématérialisation sont l'intégration de la jurisprudence dans l'application informatique, la traçabilité des dossiers et l'aide à leur complétude.

D'une durée moyenne de traitement de dossier de 165 jours durant les 3 ans du régime d'aides AIDA (2007-2008-2009), on a atteint pour l'année 2012 une durée moyenne de seulement 85 jours.

	Part FEAGA/ FEADER	Part régionale	Montant total	Nombre de bénéficiaires
Principales aides du second pilier				
Régime de paiement unique (RPU)	239 273 828 €	/	239 273 828 €	13 569
Primes à la vache allaitante	58 245 961 €	/	58 245 961 €	6 039
Principales aides du second pilier				
Installation de jeunes agriculteurs	2 094 372 €	4 886 867 €	6 981 239 €	271
Modernisation des exploitations agricoles	8 692 505 €	20 274 314 €	28 966 819 €	1 564
Indemnités compensatoires en régions défavorisées (ICRD)	2 380 361 €	7 152 419 €	9 532 780 €	3 228
Paiements agroenvironnementaux (MAE)	4 988 295 €	15 406 974 €	20 395 269 €	7 868
Agriculture biologique	6 559 264 €	6 559 264 €	13 118 528 €	919
Indemnités Natura 2000 pour les agriculteurs en 2012	8 929 €	26 786 €	35 715 €	64
Indemnités Natura 2000 pour les forestiers en 2012	18 219 €	54 657 €	72 876 €	128

Le premier pilier de la politique agricole commune (PAC) vise le soutien des marchés et des prix agricoles, tandis que le second pilier encourage le développement rural et est centré sur (1°) l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de sa multifonctionnalité, (2°) la promotion de la protection de l'environnement en agriculture, (3°) des mesures forestières contribuant au développement durable, et (4°) la participation au développement des territoires ruraux. Le Fonds européen agricole de Garantie (FEAGA) finance à 100 % les aides du premier pilier, tandis que le Fonds européen d'Aide au développement Rural (FEADER) cofinance les actions du second pilier avec la Région wallonne.

Que d'eau, que d'eau !

Inondation : modernisation du réseau de Limnimétrie et cartographie des zones inondables

Initié en 2003 par le Gouvernement wallon, le plan PLUIES a comme objectifs principaux l'amélioration de la connaissance des risques de crues, la diminution de la vulnérabilité dans les zones inondables (notamment par la réalisation de travaux) ainsi que l'amélioration de la gestion de crise en cas d'inondations catastrophiques. Pour y parvenir, il existe entre autres deux outils au sein du SPW, le réseau de mesures limnimétriques de la direction des Cours d'eau non navigables (en complément du SETHY) et la directive Inondations 2007/60/CE qui doit être mise en œuvre par chaque état membre de l'Union européenne avant fin 2015. A cette directive sont reliés la cartographie des zones inondables particulièrement utile pour les permis d'urbanisme, ainsi que les plans de gestion du risque d'inondations (PGRI).

Un des plus denses d'Europe, le réseau de mesures limnimétriques de la DGO 3 (AQUALIM) comporte 170 stations qui enregistrent les données en continu (toutes les 10 min). Particulièrement performant par sa complète modernisation terminée en 2012 et utilisant les moyens de communication up to date (alerte via SMS, lecture des données sur smartphone), sa principale mission est la surveillance des crues et des étiages (régime de basses eaux) tout en contribuant à alimenter la banque de données changement climatique. Les données issues de ce réseau permettent aux gestionnaires de cours d'eau de prendre rapidement les décisions lors d'événement d'inondations (surveillance des ouvrages, jaugeages, relevés des zones inondées par photos au sol ou aériennes, survey satellitaire). Un échange d'informations est réalisé avec le Centre régional de Crises et la direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques, qui a en charge l'annonce de crue.

Dans la dernière ligne droite par rapport aux prescrits de la directive, les réalisations en 2012 concernant la cartographie des zones inondables en Wallonie (déjà largement en avance au niveau européen lors de sa conception!) se sont concentrées sur la refonte complète de la méthodologie et assurent une plus grande réactivité de mise à jour de manière à inclure tout nouvel événement d'inondation. Il y aura désormais 5 cartes : la carte de l'aléa d'inondations classique (incluant le débordement mais aussi maintenant le ruissellement) et 4 scénarios de zones inondables (25 ans, 50 ans, 100 ans et crue extrême) renseignant des classes de hauteur d'eau. De ces 5 cartes découlent les cartes du risque d'inondations (et donc des dégâts potentiels) mentionnant les récepteurs de risques (population, activités économiques, patrimoine, sites sensibles, sites polluants …). L'ensemble de cette cartographie sera disponible au 22 décembre 2013 (échéance imposée par la directive) et sera accessible au public via un portail inondation en cours de développement. Un outil inestimable !

Ruissellement : luttons contre l'érosion des sols

En 2011, on observait des coulées de boue en Région wallonne. Ces phénomènes d'érosion extrêmes ne sont pas rares et leur fréquence tend même à s'accélérer. En cause, certains modes de culture, des orages exceptionnellement intenses, et l'occupation de l'espace perturbant les écoulements naturels. La cellule GISER « Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement » réunit les spécialistes du Génie rural de Louvain-la-Neuve et Liège (Gembloux Agro-Bio Tech) pour tenter de maîtriser l'érosion et diminuer les risques de coulées de boue.

Depuis 2009, 60 communes wallonnes ont pu être analysées et, en 2012, 30 communes sont en démarche active avec GISER. En 2012, ce sont plus d'une centaine de petits aménagements agricoles de lutte contre l'érosion qui ont été installés dans ces communes.

GISER dispose aussi d'un volet recherche. La cellule a produit en 2012 une

série de cartes du potentiel érosif sur toute la Wallonie. Cette cartographie est consultable en ligne. Un autre projet d'ampleur consiste en la construction d'un bassin versant expérimental grandeur nature de 120 hectares afin d'obtenir des mesures précises de l'érosion.

L'aménagement foncier rural à la croisée des chemins

Conformément à la DPR, au cours de 2012, la politique régionale de remembrement a été évaluée. Il en ressort que le remembrement est un outil d'aménagement qui permet de concilier les enjeux de l'espace rural (production agricole, biodiversité, lutte contre les inondations...). Loin d'avoir abandonné cet outil, les pays voisins ont amélioré leur législation sur le remembrement. Un savoir-faire wallon important existe et doit être maintenu. Des développements futurs sont à mettre en place. Le futur Code wallon de l'Agriculture constitue une opportunité de premier plan pour assurer cette évolution.

Protégeons notre Histoire

Des arbres à remarquer !

Actuellement, la Région wallonne compte environ 22 000 arbres remarquables qui ont été répertoriés et classifiés afin de mieux protéger ces témoins naturels du temps. Pour recenser cette richesse, il aura fallu dix ans, sur base de demandes émanant aussi bien des communes que de privés, ou de parcs et jardins.

Depuis, chaque année, les communes sont invitées à communiquer une liste de compléments potentiels à leur liste communale. Afin de gérer efficacement cette problématique, une coopération entre DGO 4-DATU et DGO 3-DNF s'est instaurée en 2012. 240 communes, interrogées en janvier 2012, ont transmis à la cellule « arbre remarquable » du DNF, leur liste arrêtée de compléments. Ce sont 160 dossiers qui ont été traités. Ils représentent plus de 1 500 mises à jour de la base de données existantes (dimension, propriétaire, disparition…) et 284 nouveaux compléments (réalisation de la fiche individuelle sur terrain, encodage et cartographie). 95 listes communales ont ainsi pu être approuvées officiellement par les ministres compétents le 8 janvier 2013. La cellule « arbre remarquable » du DNF a également donné des avis dans le cadre de l'octroi de permis d'urbanisme pour l'abattage ou la modification de la silhouette d'arbres remarquables (147 avis en 2012) et réalise l'examen sanitaire et de conseils d'entretien des arbres remarquables (89 avis en 2012).

Mariemont, un parc d'exception

Des efforts particuliers ont été fournis en 2012 par la direction des Espaces verts, pour la mise en valeur du parc de Mariemont, jardin historique exceptionnel.

Après un amendement complet du sol, plus de 500 rosiers sont venus compléter les espaces dégradés de la roseraie. Un programme de fleurissement adapté a été concrétisé dans tout le parc.

La collection dendrologique a été inventoriée et étiquetée.

En mars, cinq moutons de race Soay ont rejoint le parc pour contribuer à l'entretien des ruines du palais de Charles de Lorraine.

Toute la gestion s'inscrit désormais dans une logique différenciée, qui vise l'abandon total des produits phytosanitaires. De nouvelles machines, comme la brosse mécanique ou le désherbeur thermique, ont été acquises pour atteindre ce niveau « zéro pesticide ». Seule exception : la lutte contre les plantes invasives a été initiée.

La direction des Espaces verts a réalisé le curage et la restauration des étangs. Le réseau hydraulique est en partie réhabilité.

L'année s'est clôturée par l'attribution d'un marché pour la restauration des 2 400 m du mur de clôture après une étude sanitaire complète de cette enceinte.

Une gestion efficace des déchets

Mieux vaut prévenir que guérir

La prévention des déchets est considérée comme le moyen le plus efficace de gérer durablement les ressources. Imposée par la directive européenne, les états membres sont chargés de définir leur programme de prévention des déchets au plus tard pour le 12 décembre 2013. Cette directive a été transposée en droit wallon par le décret du 10 mai 2012. Dans ce cadre, la Wallonie se fixe un objectif ambitieux de diminution des ordures ménagères brutes à 100 kg/hab par an à l'horizon 2020, soit une réduction de 33 % obtenue grâce aux actions de prévention. Un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés a été proposé par l'Office wallon des déchets, au ministre concerné, en octobre 2012.

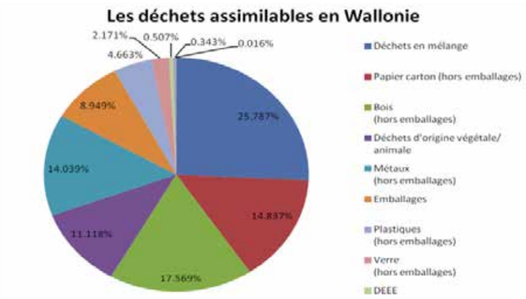

Que faire des animaux morts ?

La gestion des animaux morts est régie par un cadre réglementaire. Ils doivent être récupérés pour la valorisation ou bien être éliminés de façon efficace et respectueuse de l'environnement. En 2010, la Région wallonne mettait fin à un marché public de services organisant la gestion des animaux trouvés morts au sein des exploitations agricoles et récupérait, auprès des exploitants agricoles les aides abusives et/ou illégales et partiellement incompatibles dont ils avaient indûment bénéficié entre les 1er janvier 2004 et le 31 août 2011.

En 2012, on constate que la DGO 3 a mené à bien la récupération des aides incriminées puisque près de 92 % des exploitants agricoles se sont conformés à l'obligation qui leur a été notifiée par le département Sol et déchets (DSD). Les montants récupérés correspondent à environ 95% du montant total devant être récupéré.

En avril 2012, c'est la société RENDAC-UDES qui remporte le nouveau marché public de services. Ce marché, attribué pour un terme de deux ans, porte sur

un montant présumé de quelque 7,8 millions € TVA incluse. Il consiste à la mise en place d'un système d'abonnement qui permettra aux exploitants agricoles, s'ils y souscrivent, de contribuer de manière mutualisée et solidaire à 25 % des frais de transformation et de destruction de leurs animaux trouvés morts.

Nous ne nous laisserons pas envahir

Moins d'exotisme

Suite à l'accroissement des échanges commerciaux et de la libre circulation des denrées à travers le monde, de plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement, en dehors de leur aire de distribution naturelle (espèces exotiques d'insectes, plantes, animaux…). Les espèces invasives sont actuellement au cœur de bien des préoccupations en raison de la menace qu'elles constituent pour la santé publique, l'économie, l'intégrité des écosystèmes et la biodiversité. La cellule interdépartementale sur les Espèces invasives, créée en 2009 en tant qu'organe exécutif, se compose d'agents venant de divers départements de la DGO 3 (DEMNA, DRCE et DNF).

Actions phares mises en place en 2012

Prévention

- lancement du code de conduite sur les plantes invasives ornementales avec les professionnels impliqués dans la production, la vente et la plantation d'espèces végétales (projet AlterIAS : *alterias.be*) ;
- adaptation de la circulaire « marchés publics » pour limiter la dispersion des plantes invasives dans l'environnement au travers des activités de plantation, de mouvements de terre et de gestion des espaces verts publics (en voie d'adoption au GW).

Lutte

- lancement du plan wallon de lutte contre la berce du Caucase (inventaire et destruction), avec le soutien des ministres LUTGEN/DI ANTONIO et la collaboration de toutes les autorités publiques en Wallonie ;
- actions ponctuelles de lutte contre d'autres espèces : balsamine de l'Himalaya, bernache du Canada, cerisier tardif, érable jaspé de gris, grenouille taureau, etc.

Chuuuuuut ! moins de bruit

On a tous un jour été dérangé par le bruit. On le définit comme « tout son susceptible d'être gênant, indésirable». Les conditions générales du permis d'environnement fixent une limite pour la journée à 50 dB en zone d'habitat et des conditions plus sévères pour la nuit : 40 dB.

Lors des instructions de demandes de permis d'environnement ou de permis unique, l'avis de la cellule bruit peut être sollicité par les services extérieurs qui gèrent ces dossiers. Celle-ci examine alors si le projet pourra satisfaire aux normes de bruit qui lui seront appliquées, moyennant d'éventuels aménagements acoustiques qui sont mis en évidence par l'auteur d'étude d'incidences ou par le bureau d'acoustique consulté : isolation, écrans, silencieux…

Des conditions particulières spécifiques au bruit sont éventuellement proposées. En 2012, la cellule bruit a émis 164 avis sur le volet acoustique de tels dossiers.

Le permis d'environnement fête ses 10 ans

Depuis deux ans, le département des Permis et Autorisations (DPA) s'inscrit dans une démarche de simplification et de dématérialisation du processus d'attribution des permis.

Fin 2012, les divers formulaires ont été simplifiés et le cahier des exigences de la dématérialisation a été finalisé. Ces travaux feront l'objet, en 2013, de l'attribution d'un marché de service afin de les mettre en œuvre concrètement.

2012 fut également l'occasion au DPA de fêter les 10 ans du permis d'environnement, un anniversaire bien mérité avec 25 000 permis d'environnement délivrés en Wallonie depuis sa naissance. Le colloque organisé à Charleroi fut l'occasion de poser un bilan et d'évoquer les perspectives du permis d'environnement.

2012			
Directions	PE	PU	Total
Direction de Charleroi	224	204	428
Direction de Liège	412	167	579
Direction de Mons	209	157	366
Direction de Namur-Luxembourg	244	331	575
Sous total	1 089	859	1 948

Recours	PE	PU	Total
Direction des Permis et Autorisations	39	139	178

Dossiers introduits auprès du Conseil d'État	PE	PU	Total
	10	37	47

En matière de permis d'exploiter au sens du Décret du 11 mars 1999, le tableau ci-dessus reprend le nombre de dossiers introduits en 2012, ventilés selon les 5 directions du département des Permis et Autorisations.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

JOSÉ RENARD
Directeur général a. i.

ADRESSE DE CONTACT
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Namur (Jambes)

POUR TOUTE INFORMATION
081 33 51 31
081 33 51 65

LES SITES
agriculture.wallonie.be
environnement.wallonie.be

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

M. Ghislain GERON,

Directeur général

RUE DES BRIGADES D'IRLANDE, 1
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 21 11
FAX 081 33 21 10

ORGANIGRAMME DE LA DGO 4

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT LOCAL
- DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE
- DIRECTION DE LA GÉOMATIQUE
- DIRECTION JURIDIQUE, DES RECOURS ET DU CONTENTIEUX

DÉPARTEMENT DU LOGEMENT
- DIRECTION DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE
- DIRECTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS
- DIRECTION DES AIDES AUX PARTICULIERS
- DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA QUALITÉ DU LOGEMENT

DÉPARTEMENT DU PATRIMOINE
- DIRECTION DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE
- DIRECTION DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
- DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE ET DU BÂTIMENT DURABLE
- DIRECTION DES BÂTIMENTS DURABLES
- DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'ÉNERGIE DURABLE
- DIRECTION DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS RÉGIONAUX DE L'ÉNERGIE

SERVICES EXTÉRIEURS
- DIRECTION DU BRABANT WALLON
- DIRECTION DE LIÉGE I
- DIRECTION D'EUPEN
- DIRECTION DE LIÉGE II
- DIRECTION DU HAINAUT I
- DIRECTION DU LUXEMBOURG
- DIRECTION DU HAINAUT II
- DIRECTION DE NAMUR

DGO 4

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

Département du Logement

Les grands enjeux

Garantir l'accès à un logement décent

Le droit au logement entériné par l'article 23 de la Constitution belge est rappelé par l'art. 2 du Code wallon du Logement: « La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de leurs compétences, mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles ». Reste aux autorités publiques à mettre en œuvre un droit qui fait défaut à de nombreux citoyens.

Logement public : vers une réforme du Code du Logement

2012 fut une année charnière car elle a vu l'entrée en vigueur d'une vaste réforme du logement public, préparée dès les années précédentes (notamment suite aux « ateliers du logement » intervenus en 2010). L'année 2012 a ainsi vu le vote par le Parlement wallon de la réforme du Code du Logement et de l'actualisation des définitions et de certaines dispositions de celui-ci. Le Code est ainsi devenue le « Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable. Rappelons que quatre objectifs structurent la réforme :

- placer le locataire au cœur du logement public et redéfinir des conditions d'accès et les modalités de fonctionnement pour tenir compte de nouvelles précarités et d'une nécessaire mixité sociale, accompagner les habitants dans leur parcours locatif et les inclure de manière participative dans la gestion du secteur ;

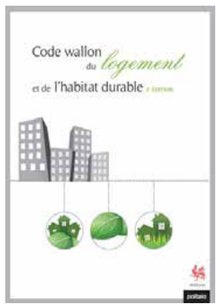

- améliorer l'offre de logement : augmenter quantitativement le parc en facilitant la mise en œuvre des projets (notamment dans le cadre de l'ancrage communal), améliorer la qualité des logements par une approche plus durable, intégrer davantage les besoins des populations concernées, renforcer l'action des communes ;
- Renforcer les moyens d'action des sociétés de logement de service public et améliorer l'efficience du secteur : réorganiser le financement des opérations, revoir le calcul des loyers et diminuer les impayés, augmenter le niveau de compétences et les ressources des opérateurs ;
- Améliorer l'image du logement public pour dynamiser le secteur : assurer la promotion du secteur et de ses apports sociétaux, encourager les échanges avec les autres composantes de la société.

À la suite de l'entrée en vigueur de ce nouveau décret, un nombre important d'arrêtés d'exécution devaient être préparés, travail qui se poursuit encore à ce jour.

Améliorer la qualité de l'habitat pris globalement

Rappelons que près des 2/3 des logements sont actuellement salubres en Wallonie, mais les logements réservés à la location (secteurs privé et public) ne sont que 45,1 % à être salubres, et près de 20 % des logements locatifs sont en mauvais ou très mauvais état. Mais les 2/3 retombent à environ 55 % lorsqu'on évalue leur qualité globale, performance énergétique comprise. La lutte contre l'insalubrité doit s'articuler avec la recherche de performances énergétiques pour créer ou rénover des logements durables. Les aides régionales visent donc tant à lutter contre l'insalubrité qu'à renforcer l'isolation ou d'autres éléments de la qualité énergétique des bâtiments (installation de chauffage notamment). Plus généralement, il s'agit d'orienter davantage les actions vers la production d'un habitat durable et de veiller à améliorer la situation des locataires dans le secteur privé locatif.

Les résultats de la nouvelle enquête sur la qualité des logements en Wallonie, qui devrait être finalisée courant 2013, devraient montrer si ces efforts se traduisent par une évolution de la situation.

Adapter les aides publiques au logement

Les aides existantes formant un ensemble de plus en plus complexe, il devient essentiel de rapprocher les systèmes d'aide énergie et logement (voire d'autres encore) et de tendre autant que possible vers une philosophie de « guichet unique » et d'accompagnement du citoyen. Par ailleurs et dans la même optique, il s'impose d'assurer une cohérence suffisante entre les nombreuses aides publiques au logement qui relèvent de divers niveaux de pouvoir. Il s'agit d'un travail de longue haleine, s'étalant sur plusieurs années, et occupant une place importante dans plusieurs programmes « phares » de la Wallonie : projets de simplification administrative avec Easi-Wal, mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement en particulier. Les départements de la DGO 4, dont celui du logement, ont pris une part importante dans cet effort, qui s'est poursuivi en 2012. La concrétisation des résultats s'est déjà traduite dans diverses adaptations de la réglementation, même si le projet doit encore être poursuivi. Il est prévu de finaliser l'ensemble des projets d'adaptation de la réglementation avant la fin de la législature.

Anticiper les besoins

Les démographes prévoient une augmentation de la population liée aux naissances, aux immigrations et à la réduction de la mortalité, avec la prolongation de la durée de vie. A défaut de mesures visant à augmenter l'offre de logements adaptés, il faut s'attendre à une grave pénurie d'ici 10 à 20 ans.

Des passerelles doivent donc se construire entre la politique du logement et les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, entre autres sur le plan de la gestion foncière. Les aides publiques sont à concentrer en priorité dans les noyaux d'habitat, et des opérations immobilières d'envergure doivent permettre aux ménages à revenus modestes de s'ancrer près des services et des équipements collectifs. Mais des passerelles doivent aussi se développer entre les politiques du Logement et celles de l'Action sociale et de la Santé pour préserver les droits élémentaires de chacun. Plusieurs programmes d'aide à des projets expérimentaux de logements visant précisément à rencontrer les besoins nouveaux qui se profilent à l'avenir ont été financés en 2010 et 2011. La réalisation de ces projets s'est activement poursuivie en 2012, un comité de suivi de ces projets se réunissant périodiquement.

Michel GREGOIRE
Inspecteur général f.f

Département du patrimoine

Les grands enjeux pour le patrimoine en Wallonie

Le contexte général, notamment budgétaire, est particulièrement défavorable à la prise en compte des enjeux pour les matières culturelles, souvent les premières à faire les frais en cas de « crise ». C'est bien évidemment le cas pour le Patrimoine qui, chez nous comme dans bon nombre d'autres pays notamment d'Europe, connaît un mouvement de désintérêt, voire de relégation à des considérations secondaires. Cette tendance est évidemment insidieuse. Elle semble pour beaucoup antinomique avec l'intérêt qui continue à être soutenu et à se développer de la part d'une partie de la population. Elle est aussi dangereuse pour l'avenir même de nos sociétés en mutation, car nier l'importance de notre héritage et de nos racines, c'est mettre en péril les bases sur lesquelles devrait se construire notre avenir et c'est nier les valeurs fondamentales qui pourraient permettre à notre société de fonctionner mieux, dans l'intérêt général.

Les lignes directrices fixées par la déclaration de politique générale du Gouvernement ont fait l'objet en interne d'une évaluation et conduit à la redéfinition de certaines priorités. La réorganisation du département du Patrimoine s'est poursuivie de manière progressive afin de mieux rencontrer ces priorités. C'est particulièrement le cas pour la révision des processus-clés en matière de conservation, de restauration et d'archéologie qui s'est matérialisée par la finalisation des projets d'actualisation des arrêtés d'application : d'une part du certificat de patrimoine et, d'autre part, de l'octroi de subsides pour travaux sur monuments classés en matière de restauration, et par un projet de circulaire ministérielle pour les modalités de mise en œuvre de l'archéologie préventive.

Pour l'archéologie, la réflexion sur la mise en place

du principe de « l'aménageur-payeur » est resté à l'ordre du jour. Mais la priorité a surtout été donnée à la finalisation de l'inventaire cartographié des sites archéologiques et leur zonage. En tant qu'outil transversal, cette démarche est aujourd'hui devenue essentielle et doit permettre une meilleure prise en compte de la réalité et du potentiel archéologique de la Wallonie en donnant également un cadre mieux balisé pour hiérarchiser les interventions des archéologues. Ces principes sous-tendent le projet de circulaire soumis à la validation du Ministre. Parallèlement, la conservation des artefacts issus de nos propres fouilles nécessitait une nouvelle approche pour leur inventaire, leur identification, leurs conditions de conservation et de maintenance et leur organisation physique. Ce chantier est en cours, avec l'appui des équipes du Préhistosite de Ramioul.

En matière de protection, le processus de requalification s'est poursuivi en interne, avec également l'évaluation des conditions d'aides externes éventuelles. L'I.P.I.C. (inventaire du patrimoine immobilier culturel) s'est restructuré et est aujourd'hui recentré sur une interprétation plus patrimoniale des critères de choix tout en maintenant un lien étroit avec l'aménagement du territoire en tant qu'outil d'aide à la gestion et à la décision. Le souhait est de conscientiser le grand public par une diffusion maximale des données au moyen d'une nouvelle informatisation de l'I.P.I.C. qui va évoluer rapidement vers un processus interactif favorisant une meilleure appropriation de la matière par l'ensemble des citoyens.

En matière de restauration, la dynamique interne mise en place pour la réalisation des fiches d'état sanitaire s'est amplifiée par une systématisation des contacts avec les communes et une plus grande implication de celles-ci. Cela permet de sensibiliser davantage ces communes, et surtout les propriétaires, à l'état de leur bien, et de développer une gestion plus proactive du patrimoine. La réalisation de ces fiches d'état sanitaire permettra sous peu d'établir un lien plus étroit avec les conditions d'octroi des subsides, comme le préconisait déjà le décret du 1er avril 1999, par la transposition en cours de dispositions adaptées désormais inscrites dans le projet d'arrêté d'octroi de subsides.

Au niveau international, le département a poursuivi son implication et sa collaboration étroite avec les principales organisations qui s'occupent de patrimoine : avec le Conseil de l'Europe et son comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP), avec l'EHHF (The European Heritage Heads Forum), et avec l'EAC (Europea Archeologica Consilium) principalement. En parallèle, le département est associé à un long travail de réflexion pour mettre en place un relais plus efficace vers la Commission européenne en ce qui concerne le patrimoine.

Pour ce qui concerne le patrimoine mondial, l'Unesco a inscrit les sites miniers majeurs de Wallonie (Bois du Luc, Bois du Cazier, Grand Hornu et Blégny Mine) sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le rôle du Comité wallon du patrimoine mondial (CWAPAM) s'est consolidé et la mise en œuvre de « plans de gestion » pour chaque site inscrit (ou à inscrire), sur base des recommandations énoncées par l'Unesco dès 2005 est plus que jamais d'actualité. L'élaboration des différents plans de gestion a progressé pour chaque site et mobilise un grand nombre d'acteurs dans le cadre d'une démarche participative coordonnée par le département du Patrimoine avec le soutien de l'Institut du patrimoine wallon.

Pour l'ensemble du département du Patrimoine et de son fonctionnement, au niveau des grands principes, trois grandes thématiques déjà envisagées ont fait l'objet d'un surcroit d'attention : favoriser des rapports constructifs avec nos partenaires structurels – la CRMSF et l'IPW - au service d'une même vision du patrimoine et de ses finalités, dans le respect mutuel des prérogatives de chaque institution ; renforcer les synergies avec les autres compétences de la DGO 4 (Aménagement du territoire, Logement et Energie) pour valoriser davantage les aspects positifs de nos complémentarités et renforcer les collaborations avec d'autres compétences du SPW (Pouvoirs Locaux, Tourisme, Nature et Forêts, Travaux publics, etc.) en participant à la construction de la nouvelle image du Service public de Wallonie, notamment en termes de simplification et recherche de cohérence.

Le bilan 2012, dans la continuité du précédent, montre que le département du Patrimoine poursuit son évolution tout en consolidant son engagement déterminé au service du patrimoine de Wallonie. Les mêmes enjeux persistent, les menaces se précisent, voire s'amplifient, qu'elles soient externes ou même internes. Plus que jamais, deux voies de salut doivent être empruntées en même temps par tous les acteurs du patrimoine : d'une part faire en sorte de mieux rencontrer les besoins des propriétaires et des biens patrimoniaux, en se restructurant et en visant des actions plus opérationnelles ; d'autre part, en renforçant la cohérence de l'implication de tous les acteurs, en Wallonie, en Belgique et en Europe, pour construire ensemble une réponse à ces menaces au niveau européen.

Pierre PAQUET

Inspecteur général a.i.

Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Les défis

La politique de l'aménagement du territoire se pose comme l'une des pierres angulaires du développement. Elle se situe au croisement des destinées impliquant directement ou indirectement l'usage du sol. La vocation que lui a attribuée le législateur est ambitieuse puisqu'aux termes de l'article 1er , § 1er, du CWATUPE, est assigné aux entités garantes de l'aménagement du territoire, le soin de rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, énergétiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.

Le principal enjeu pour notre département est donc de conforter et de développer cette vocation intégratrice de l'aménagement du territoire. Sa concrétisation revêt diverses formes qui participent elles-mêmes d'une vision incluant nombre d'acteurs, à commencer par les autres départements de la direction générale.

Cette vocation particulière de l'aménagement du territoire trouve une retentissante déclinaison dans la Déclaration de politique régionale intitulée « une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire » qui entend concentrer l'action du Gouvernement wallon sur :

- la mixité des fonctions afin de rencontrer les besoins des habitants en leur offrant un cadre de vie de qualité avec des services et des infrastructures de proximité en suffisance (logement, emploi, services, commerces, transport, culture) ;
- l'utilisation parcimonieuse de l'espace, la limitation de l'impact de l'urbanisation et la prise en compte des coûts et de l'impact environnemental, liés à la dispersion de l'habitat en matière de mobilité, d'énergie, de climat (gaz à effet de serre), de biodiversité et de santé ;
- le développement équilibré de l'ensemble des fonctions économiques (agriculture, industrie, artisanat, commerce…) et de la protection du patrimoine naturel, paysager, culturel et architectural de la Wallonie ;
- l'attractivité de la Région.

L'accent est également mis sur la nécessaire promotion d'une culture de l'urbanisme intégrant des préoccupations d'ordre environnemental et architectural ainsi que l'intérêt général.

Il n'est dès lors guère étonnant que les réalisations marquantes du département s'articulent autour des divers thèmes abordés dans l'engagement politique du Gouvernement.

DGO 4

Ainsi, plusieurs réalisations témoignent-elles de notre action dans l'aménagement, le réaménagement ou la requalification de l'espace public tant il est vrai que la qualité de ces lieux, qui sont au cœur de la vie citoyenne, façonnent l'identité d'un territoire. D'autres projets illustrent le rôle actif que joue le département dans un secteur du logement caractérisé par un parc immobilier à la fois vieillissant et peu en phase avec les réalités contemporaines en termes de performances énergétiques. L'enjeu s'assimile, à cet égard, à une quête permanente de l'harmonie qui doit s'établir entre l'adverbe « durablement » et le verbe « habiter ».

La problématique posée par la localisation des activités de services et de commerce a également été prise à bras le corps tant il est urgent d'endiguer l'étalement urbain compte tenu des coûts de la gestion publique du territoire qu'il induit et de la nécessité de ne pas alourdir davantage l'hypothèque qui plane sur l'avenir des centres urbains. Pour autant, les efforts de vigilance quant aux modes d'action au sein des zones non urbanisables sont continuellement maintenus comme vecteur de la volonté d'aménager un espace rural de qualité.

Enfin, aucun des défis qui se profilent pour le département ne saurait être pleinement relevé sans un investissement dans le capital humain qui soit à la hauteur de ces ambitions. C'est pourquoi, l'effort de formation des agents se poursuit sans relâche pour accroître notre capacité à mobiliser judicieusement les outils de l'aménagement du territoire. Il s'impose, au demeurant, que l'expertise acquise puisse irradier toutes les couches de la population en renforçant dans le même temps la participation du public au processus décisionnel et son adhésion la plus large aux choix de société appelés à s'inscrire dans le territoire.

La page dictée par l'article 1er du CWATUPE est à réécrire sans cesse. Dans pareil contexte, notre mission première est d'aiguiser la réactivité et la capacité créatrice des professionnels de l'aménagement pour façonner les solutions marquantes de demain.

Jean-Pol Van Reybroeck
Inspecteur Général

Département de l'énergie et du bâtiment durable

Les défis

Pour renforcer l'efficacité énergétique de la Wallonie, la priorité définie par le Gouvernement dans la déclaration de politique régionale pour la période 2009-2014 est la réduction de la consommation d'énergie.

Premier visé : le logement. Mais le secteur tertiaire et plus particulièrement les bâtiments publics doivent également faire l'objet d'une démarche de construction et de rénovation durables.

Souvenez-vous, en mai 2010, une étape importante en vue de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments avait été franchie avec l'entrée en vigueur de la réglementation wallonne sur la PEB. Deux ans plus tard, en juin 2012, un arrêté du Gouvernement wallon est venu renforcer les exigences en matière d'isolation des parois. Le calcul du critère d'isolation global K à respecter par les constructions neuves et les changements d'affectation a aussi indirectement été renforcé

puisqu'il doit depuis lors tenir compte des pertes de chaleur dues aux nœuds constructifs du bâtiment.

Deux actions phares avaient servi à préparer, sur une base volontaire, l'entrée en vigueur de la PEB : l'action Construire avec l'Energie et la Procédure d'Avis énergétique. Un terme avait été mis à la première fin 2011, lorsque ses exigences, qui visaient au départ à encourager à « faire mieux » que la réglementation, avaient été quasiment rattrapées par celle-ci.

En 2012, une nouvelle action volontaire a été lancée : l'appel à projets « Bâtiments exemplaires Wallonie ». Ici, c'est l'excellence qui est visée. Il ne suffit plus de répondre aux conditions, il faut repousser les limites et servir d'exemple pour les autres !

Quant à la procédure d'avis énergétique, les outils qui accompagneront sa nouvelle mouture, la PAE2, qui sera lancée en 2013, ont été minutieusement préparés en 2012 par la direction du Bâtiment durable.

Les primes restent un levier important de la diminution de la consommation d'énergie cité dans la DPR. Malgré des craintes de voir le nombre de dossiers diminuer en 2012 suite au lancement de l'Écopack, les primes énergie ont continué de battre leur plein en 2012.

Du côté du secteur tertiaire, le programme UREBA (Utilisation Rationnelle de l'énergie dans les Bâtiments) a continué en 2012 à soutenir les investissements économiseurs d'énergie les plus performants dans les bâtiments des administrations locales, des écoles, des crèches et du monde associatif. Une nouvelle vague de responsables énergie est sortie de la promotion 2012 de la formation de responsable énergie pour le secteur public tandis que les facilitateurs tertiaire et non-marchand, de même que les conseillers énergie dans les communes, ont continué de sensibiliser et d'accompagner leurs publics dans leurs démarches d'utilisation rationnelle de l'énergie.

La transposition et l'implémentation de la directive sur l'efficacité énergétique et les services énergétiques compte parmi les actions s'inscrivant dans le premier axe de la DPR en matière d'énergie sur lesquelles le département, et plus particulièrement la Cellule SIE, a travaillé en 2012.

Le département de l'Énergie et du Bâtiment durable a également mené en 2012 des actions allant dans le sens du deuxième axe de la DPR : aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie et à s'ancrer dans les métiers d'avenir.

Les accords de branche signés entre la Wallonie et 16 fédérations sectorielles (177 entreprises pour 219 sites à fin 2011) ont continué d'engranger d'excellents résultats en termes d'efficience énergétique et de réduction des émissions de CO2. Ils seront reconduits pour la période 2013-2020.

Les aides à la réalisation d'audits énergétiques et à la mise en place d'une comptabilité énergétique octroyées dans le cadre d'AMURE (amélioration de l'utilisation rationnelle de l'énergie) ont été maintenues.

Le facilitateur industrie a, pour sa part, continué ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches en vue d'économiser l'énergie.

L'année 2012 a été particulièrement fructueuse en matière de soutien à la recherche et développement et à l'innovation. Suite au lancement du programme mobilisateur de recherche RELIABLE sur les réseaux électriques intelligents et durables lancé en 2012, deux projets ont été sélectionnés et financés. La cellule Recherche du département a également assuré de son soutien tout au long de l'année les équipes de recherche participant à divers programmes AIE, elle a financé diverses recherches et, dans le cadre du WARE, a organisé deux journées scientifiques, l'une sur le solaire, l'autre sur les villes intelligentes.

Améliorer le fonctionnement du marché et garantir un droit à l'énergie pour tous sont aussi restés une préoccupation du département en 2012, par le biais du facilitateur social et des appels PAPE notamment.

Dernier axe de la DPR en matière d'énergie et non le moindre, le soutien cohérent des énergies renouvelables a également mobilisé le département en 2012, notamment par le lancement d'un appel à projets sur les chaufferies collectives.

Par ailleurs, les facilitateurs spécialisés dans les filières renouvelables ont continué à œuvrer au développement harmonieux de leur filière sur le territoire wallon.

Dominique SIMON
Inspecteur général

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Mme Sylvie MARIQUE,

Directrice générale

AV. GOUVERNEUR BOVESSE, 100
B - 5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 72 11
FAX 081 30 90 93

ORGANIGRAMME DE LA DGO 5

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI

DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX	DÉPARTEMENT DE LA LÉGISLATION DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA PROSPECTIVE	DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE	DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES INFRASTRUCTURES MÉDICO - SOCIALES	SERVICES EXTÉRIEURS
DIRECTION DE LA TUTELLE FINANCIÈRE SUR LES POUVOIRS LOCAUX	DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DÉVELOPPEMENT DES POUVOIRS LOCAUX	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES MÉDICO-SOCIALES	DIRECTION DU LUXEMBOURG
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DES POUVOIRS LOCAUX	DIRECTION DE LA LÉGISLATION ORGANIQUE DES POUVOIRS LOCAUX	DIRECTION DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	DIRECTION DES SOINS HOSPITALIERS	DIRECTION DE LIÈGE
DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS LOCAUX	DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE L'AIDE À LA GESTION DES POUVOIRS LOCAUX	DÉPARTEMENT DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE	DIRECTION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	DIRECTION DU HAINAUT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX		DIRECTION DES AÎNÉS	DIRECTION DES SOINS AMBULATOIRES	DIRECTION DE NAMUR
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHÉS PUBLICS DES POUVOIRS LOCAUX		DIRECTION DE LA FAMILLE		DIRECTION DU BRABANT WALLON

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

La direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO 5) exerce quatre métiers, à savoir :

- contrôler ;
- conseiller ;
- agréer ;
- subventionner.

Ces métiers s'exercent autour des trois piliers centraux de la DGO 5 : les Pouvoirs locaux, l'Action sociale et la Santé.

Ainsi, au niveau des Pouvoirs locaux, la DGO 5 contrôle et conseille les communes, les CPAS, les intercommunales, les provinces, les fabriques d'église et les zones de police.

Elle les subventionne au travers des différents fonds (fonds des communes, fonds des provinces, FSAS…)

Elle applique le Code de la Démocratie locale, collabore avec le Centre régional d'Aide aux Communes, le Conseil régional de la Formation et l'ensemble des acteurs du secteur local.

En matière d'Action sociale et de Santé, la DGO 5 agrée, subventionne, contrôle et conseille différents opérateurs :

Elle gère les agréments des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des résidences services, des centres d'accueil de jour et des centres de soins de jour.

Elle délivre les agréments et subventionne les services d'aide aux familles et aux aînés, les centres de planning familial, les centres d'accueil pour adultes et les maisons maternelles, les centres de coordination de soins et d'aide à domicile, les services d'aide sociale aux justiciables, les relais sociaux, les services d'insertion sociale, les centres de service social, les services de santé mentale, les centres de télé-accueil, les réseaux et les services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, les associations de santé intégrée.

Elle contrôle les hôpitaux généraux et psychiatriques, les habitations protégées, les plates-formes de concertation en soins palliatifs et en santé mentale.

Elle traite des demandes d'aide introduites par les patients souffrant d'insuffisance rénale chronique.

Elle alloue des subventions en matière d'infrastructures médico-sociales (hôpitaux, maisons de repos, résidences-services, crèches).

Elle subventionne de multiples opérateurs dans le cadre de subventions facultatives ou d'expériences pilotes.

Enfin, la DGO 5 coordonne aussi des actions dans le domaine de la santé environnementale, en matière d'égalité des chances et de l'intégration des personnes étrangères. Elle met à jour l'inventaire de l'offre de soins en Wallonie.

La DGO 5 est organisée en 6 départements et 20 directions, dont cinq directions extérieures, logées au chef-lieu de chacune des cinq provinces wallonnes.

Pouvoirs locaux

Projets « phares »

Organisation des élections communales et provinciales. Le 14 octobre 2012, les citoyens étaient appelés à voter pour leurs représentants au sein des conseils communaux et provinciaux. Une équipe spécifique avait été mise en place au sein de la DGO 5 afin d'assurer la coordination de toute cette organisation dont l'aboutissement fut sans conteste une vote sans problème et une nuit spéciale des élections qui a rassemblé trente volontaires, tous agents de la DGO 5. Ces derniers ont travaillé en équipes de deux pour s'assurer auprès des bureaux de dépouillement de la bonne marche des opérations et de la réception des résultats. Les résultats étaient publiés en ligne sur le site officiel des élections, devenu la véritable référence en la matière.

En décembre 2012, la DGO 5 a mis en ligne la plateforme eMandat (*emandat.pouvoirslocaux.wallonie.be*) qui est une formation à destination des mandataires des communes et des CPAS nouvellement élus lors des élections d'octobre de la même année. L'eMandat est accessible grâce à un code d'accès fourni à chacun des mandataires. C'est un outil interactif (des quiz permettent à l'utilisateur de participer activement à sa formation), évolutif (il sera mis à jour au gré des modifications de la législation) et ludique (des animations facilitent la compréhension des concepts exposés). L'eMandat permet actuellement de suivre les cours suivants :

- fonctionnement général des communes ;
- marchés publics ;
- personnel des pouvoirs locaux ;
- et finances publiques locales.

etutelle

Pour rappel, l'e-tutelle permet aux communes d'accéder à une plateforme de préparation et de transmission des actes de tutelle administrative soumis à transmission obligatoire et de suivre l'évolution de l'instruction de leur dossier pas à pas au sein de l'administration et leur assure un traitement optimalisé.

2011 avait vu l'aboutissement des expériences pilotes.

En 2012 : ouverture officielle à la transmission électronique des actes de tutelle des communes.

Les « E » des Pouvoirs locaux

Outre, l'e-tutelle, on peut citer :

Le cadastre des subsides

subsides.pouvoirslocaux.wallonie.be

Le cadastre des subsides apporte une solution au nombre toujours croissant de subsides octroyés aux communes, provinces et CPAS et aux difficultés rencontrées par les élus locaux pour connaître les possibilités de financement qui leur sont offertes et les administrations auprès desquelles ils doivent se renseigner.

Chaque subside y est présenté sous la forme d'une fiche reprenant les informations essentielles, le « Qui ? Quoi ? Où ? ».

Le mémento fiscal

pouvoirslocaux.wallonie.be rubrique Memento fiscal

Logé sur le portail des Pouvoirs locaux, le Memento fiscal s'inscrit dans l'objectif de simplification administrative poursuivi par le Gouvernement wallon. Il permet aux villes et communes de disposer de modèles de règlement-taxe élaborés sur base d'un même canevas bien structuré, de comparer les textes et les taux en vigueur depuis 2003 (1990 pour le PI et l'IPP). Il est également accessible au grand public.

e-Comptes

En 2012, la DGO 5 a poursuivi le développement du plan e-comptes en perfectionnant le logiciel d'analyse financière qu'elle met gratuitement à disposition de l'ensemble des communes et CPAS Wallons, notamment en adaptant son fonctionnement aux volumes de données des grandes villes. Ce logiciel est en outre utilisé par les communes et CPAS pour expédier l'équivalent numérique des comptes et budgets à la DGO 5. Grâce à ce processus, la DGO 5 dispose maintenant d'une base de données numérique des données, sur 5 ans d'historique, de la quasi-totalité des comptes et budgets. Cette base de données « e-comptes » sert à alimenter la BNB pour le calcul des comptes à la norme sec95. Depuis 2012, le système envoie également les données des comptes et budgets des communes à la communauté française. Dans

un objectif de simplification administrative, ces mêmes fichiers permettent aux communes d'alimenter le processus de l'e-tutelle sur leurs comptes et budgets. Enfin, en exécution d'un protocole de coopération, les communes germanophones peuvent également bénéficier du logiciel e-comptes pour analyser leurs données financières.

Espaces publics de Wallonie

Le label « Espaces publics numériques de Wallonie », initié par le Gouvernement wallon et porté par les Pouvoirs locaux, en collaboration avec le Centre de compétence TechnofuturTIC, pour lutter contre l'exclusion numérique et favoriser la participation citoyenne de tous à la Société de l'information, représente un réseau de 134 EPN labellisés et environ 90 entités locales qui disposent au minimum d'un EPN sur leur territoire.

Un nouvel appel à projets a été lancé en 2012 par le Gouvernement wallon : Papy et Mamy surfeurs 2012 (122 229 €).

Le département de la Gestion et des Finances

Ce département assume la tutelle financière de quelque 800 institutions locales présentant un montant cumulé de dépenses de près de 10 milliards €. Il leur assure un conseil financier et fiscal, en collaboration et en harmonie avec les cinq directions extérieures.

Réel partenaire des pouvoirs locaux, il gère à leur profit et leur distribue, un montant de subventions équivalent à +/- 1,2 milliards €, dans le cadre des financements généraux des provinces, communes et cpas, de divers subsides et des compensations Plan Marshall II.Vert veille avec constance à les soutenir dans leur gestion quotidienne, notamment grâce à plusieurs outils informatisés.

Le département des Ressources humaines et du Patrimoine

La direction des Ressources humaines des Pouvoirs locaux (communes, CPAS, Provinces, Intercommunales, Chapitre XII) exerce la tutelle spéciale d'approbation sur les décisions des Pouvoirs locaux visant les dispositions générales en matière de personnel.

Elle exerce aussi la tutelle générale d'annulation sur réclamation ou de manière obligatoire sur les actes qui violent la loi ou blessent l'intérêt général et notamment l'octroi de rémunérations ou d'avantages de toute nature accordés aux membres du personnel des secrétariats des membres des collèges provinciaux ou communaux ainsi que les décisions des comités de rémunération des Intercommunales.

Elle instruit les recours organisés, les réclamations, les demandes d'avis, les questions parlementaires, les notes ministérielles ainsi que les distinctions honorifiques (Ordres nationaux et décorations civiques) et participe au Comité C et ses groupes de travail, au CRF et ses commissions ainsi qu'à l'Institut des Elites du Travail.

Le nombre de dossiers instruits au sein de la direction du Patrimoine et des Marchés publics en 2012 est maintenant stabilisé et avoisine les 6 000 dossiers. Nous sommes donc en rythme de croisière.

La qualité du travail, surtout au niveau des communes qui étaient un peu à la traîne par rapport aux autres pouvoirs locaux, s'est améliorée. Cela se manifeste dans le nombre d'annulations qui est proportionnellement en baisse en comparaison de 2011, preuve s'il en est que nos conseils et formations dans la matière des marchés publics portent leurs fruits .

Depuis le premier janvier 2012, les communes peuvent aussi introduire leurs dossiers « marchés publics » par l'application e-tutelle. Elles peuvent donc suivre l'instruction de leurs dossiers au sein de l'administration wallonne et être informées de la décision ministérielle par voie électronique.

40 % des communes wallonnes ont déjà adhéré à e-tutelle en 2012. Pour 2013, un nouveau projet pilote mobilisera notre énergie ; il s'agit de permettre aux communes qui ont adhéré à e-tutelle d'introduire un seul et même dossier tant pour l'exercice de la tutelle (DGO 5) que pour l'obtention d'un subside en matière de travaux subsidiés (DGO 1).

Le département de la Législation et de la Prospective

La direction de la Prospective est le moteur de projets importants de simplification administrative et de modernisation. Elle suit tous les projets « E » et travaille de manière transversale avec les autres directions des départements « Pouvoirs locaux ».

En prospective, la DGO 5 a accompagné et observé les expériences de terrain de territoires de communes (Prospect 15, Wallonie Picarde, Pays de Famenne, la Communauté urbaine du Centre…), et de démocratie participative (commissions consultatives des aînés, dans ma commune je participe, semaine européenne de la démocratie locale ...). Plus de 1 100 000 € ont été affectés en 2012 au suivi de ces divers projets.

La direction de la Législation a géré plus de 500 dossiers dans le cadre de la tutelle générale et de la tutelle spéciale telles que réglées par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

À côté du traitement de ces dossiers, la direction assure également une mission de conseil par rapport aux mandataires et au fonctionnement des organes des pouvoirs locaux. Elle a été amenée à répondre à diverses questions en relation avec les missions des pouvoirs locaux. Cela représente plus de 200 dossiers.

Par rapport au CDLD, on épinglera plus particulièrement le travail réalisé par la direction dans la gestion du groupe de travail visant à évaluer le décret funérailles et sépultures, auquel les communes ont été associées.

L'administration a, sur base des discussions de ce groupe de travail, proposé une réforme des textes.

Il y a lieu de souligner tout le travail fourni par la direction dans la rédaction des textes modifiant le CDLD : la réforme de la tutelle et l'aboutissement des textes concernant l'évaluation du CDLD. Ces textes auront une influence sur le fonctionnement des pouvoirs locaux (encadrement de la motion de méfiance, cadre légal pour les ASBL communales, représentation garantie à tous les groupes politiques démocratiques des conseils communaux, participation citoyenne…).

Outre le CDLD, la direction est un élément central dans la réforme régionale des cultes. Elle est également appelée à collaborer avec les autorités fédérales pour la coordination des actions en matière de cultes.

La direction a aussi assuré la mise en place des organes à la suite des élections communales : la direction a été fortement sollicitée par téléphone et a répondu à plus de 200 mails. Tous les dossiers de nomination des conseillers de l'action pour les communes de la région wallonne ont été instruits entre le 5 et le 20 décembre 2012.

Dans la perspective de l'installation des instances suite aux élections, la direction a aussi assuré des séances de formation décentralisées par province.

Enfin, la direction a assuré le secrétariat des gouverneurs et a traité pas moins de 155 questions parlementaires.

La direction de l'Inspection et de l'Aide à la Gestion des Pouvoirs locaux assure quant à elle un rôle d'inspection des CPAS et, dans le cadre de la tutelle sur les communes, les provinces, les intercommunales et les zones de police, elle joue un rôle de conseil et d'aide à la gestion auprès de tous les pouvoirs locaux. À cet égard, la direction développe actuellement un outil de formation destiné aux mandataires communaux et de CPAS.

Elle gère aussi les dossiers disciplinaires des mandataires locaux et examine les plaintes des usagers relatives aux pouvoirs locaux. En avril 2012, les missions de cette direction ont été transférées à d'autres directions de la DGO 5.

DGO 5

Action sociale et Santé

Projets « phares »

Réforme de l'inspection

En 2009, la Cour des Comptes a réalisé un audit sur l'inspection, mettant en évidence ses faiblesses en termes de contenu de l'inspection, de stratégie et de planification, de support hiérarchique et de leadership.

Depuis 2009, le plan opérationnel de la DGO 5 a été adopté, mettant en œuvre la modernisation de l'administration et, en évidence, la nécessité de réformer l'inspection avec pour priorité celle des établissements de soins ou hôpitaux et des maisons de repos.

L'autorité politique a marqué sa volonté de soutenir la réforme de l'inspection par l'appui d'un prestataire extérieur qui vient de terminer en décembre 2012 son intervention entamée en 2011.

Ce marché s'est centré sur les objectifs suivants :

- mettre le résident et le patient au centre du dispositif ;
- viser au développement économique, au bien-être et à la santé publique en Wallonie.

Il a conduit à la répartition claire des tâches entre l'administration et l'inspection sur la base du principe d'exploitation du potentiel de mutualisation des ressources : recours aux « cellules » juridiques, inventaire des tâches/actions, définition des procédures (33) et modélisation sous la forme de processus, inventaire des courriers-types et modélisation, archivage papier et dématérialisé, gestion par base de données et mise en place d'un tableau de bord, outils juridiques (base de données, jurisprudence), méthodologies de contrôle (qualité de soins), révision des rapports d'inspection…

De manière plus transversale, il a mené à une nouvelle conception de l'inspection répondant au rapport d'audit de la Cour des Comptes et s'inscrivant, en particulier, dans une stratégie d'amélioration continue tant pour l'administration que pour l'autorité politique et les usagers, gestionnaires d'établissements ou utilisateurs de services agréés.

Réforme du contrôle des subventions

En 2011, la DGO 5 a entamé une réflexion afin de simplifier et d'harmoniser la procédure de contrôle des subventions réglementées octroyées dans 18 secteurs réglementés en matière d'action sociale et de santé.

Cette réflexion s'imposait suite à deux constats :

- d'une part, les 18 secteurs actifs en matière d'Action sociale ou de Santé relevant de la compétence de la DGO5 répondaient à des réglementations et des modalités de mise en œuvre complètement disparates ;
- d'autre part, nous avons l'obligation de nous conformer à deux directives européennes qui visent :
  - la réduction des délais de paiement (30 jours en 2013) ;
  - et la réduction des charges administratives (moins 25 % fin 2012).

La DGO 5 a fait le choix de mettre en application le principe de confiance, en collaboration avec Easiwal, afin de réduire significativement le nombre de pièces justificatives à produire par les entités subsidiées (asbl, cpas..) pour le calcul et le paiement du solde de leur subvention.

Les travaux menés en 2012 ont permis d'aboutir à une nouvelle procédure qui s'appliquera dès la subvention 2013, contrôlée en 2014, à cinq secteurs (dits « pilotes ») pour lesquels aucune modification réglementaire n'était nécessaire, à savoir :

- les initiatives locales de développement social en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère ;
- les institutions agréées pour la médiation de dettes, les centres de références en médiation de dettes et l'Observatoire du crédit et de l'endettement ;
- les services d'insertion sociale ;
- les centres de télé-accueil ;
- les centres d'accueil de jour.

En vue d'accompagner ce changement, un « Manuel des subventions réglementées pour l'Action sociale et la Santé» a été rédigé.

Parallèlement à cette expérience pilote, les réglementations des 13 autres secteurs, regroupées au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, seront adaptées de manière à pouvoir étendre l'application du principe de confiance.

2e Semaine Anti-Stess

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre, la Wallonie a organisé la deuxième Semaine Anti-Stress, en collaboration avec l'Institut wallon pour la Santé mentale.

Une semaine pour aborder de diverses manières un sujet de santé publique préoccupant : des conférences, des distributions de boîtes à outils dans les gares, une flashmob et une séance de rire. La Semaine Anti-stress sera désormais organisée chaque année, par le CRESAM.

Projets pilotes en matière d'accueil familial des aînés

L'Accueil familial des Aînés est un projet pilote initié et subsidié par la Wallonie, qui propose d'expérimenter un nouveau mode de vie convivial et solidaire, complémentaire à la prise en charge institutionnelle. Ce dispositif constitue une réponse aux besoins et attentes des personnes âgées encore autonomes et souhaitant bénéficier d'un cadre familial et sécurisant.

Les cinq expériences pilotes décentralisées dans l'ensemble de la Wallonie permettront de dégager les points forts et les points faibles et ainsi de pérenniser cette nouvelle formule d'hébergement tout en garantissant les différents aspects liés à ce projet novateur (situation sociale et fiscale des accueillants ainsi que de l'aîné accueilli, régularisation de la domiciliation, définition des modalités de l'accueil…).

L'accueil familial est défini comme une action solidaire et intergénérationnelle et n'est, en aucun cas, à considérer comme une activité à caractère mercantile.

Plan wallon Nutrition – Santé en faveur des Aînés

L'alimentation et l'état nutritionnel de nos aînés participent de façon essentielle au « bien vieillir ». Tous doivent pouvoir bénéficier d'actions concrètes et visibles favorisant une prise alimentaire optimale qui répondent à leurs besoins et leurs attentes, de manière à réduire les risques de maladies et de dépendance, à renforcer leur état de santé et à améliorer leur qualité de vie, à tout moment de leur existence.

Dans ce contexte, la DGO 5 gère le projet relatif à l'implémentation de la Charte qualité-nutrition et le Plan Wallon Nutrition Santé et bien être des Aînés (PWNS-bé-A), parties intégrantes du Plan National Nutrition Santé pour la Belgique (PNNS-B). Pour assurer le développement de ce plan, un guide a été élaboré au profit des professionnels du secteur. Ce guide, distribué à l'ensemble des maisons de repos et maisons de repos et de soins wallonnes, démontre tout l'intérêt d'une approche interdisciplinaire. Il sensibilise et rappelle les gestes protecteurs qu'il convient à chacun de poser pour la santé et pour éviter la dénutrition. Cet outil comprend deux parties : une brochure rappelle la vulnérabilité de la personne âgée et les bases de sa prise en charge alimentaire, et des fiches métiers mentionnent pour chacune des professions interpellées, les repères qui permettent de faire le lien avec un objectif de bien-être alimentaire et nutritionnel.

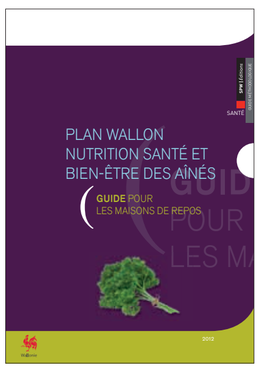

DGO 5

Le département de l'Action sociale

La *direction de l'Action sociale* a multiplié les actions visant à faciliter les échanges de bonnes pratiques entre secteurs, notamment en matière d'aide aux victimes et aux justiciables, d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et de prévention et de lutte contre le surendettement.

La *direction de l'Action sociale* contribue aussi à lutter contre les inégalités sociales et les exclusions par l'agrément, le financement et l'accompagnement des relais sociaux et de leur dispositif d'urgence sociale 24H/24 tout au long de l'année. Les relais sociaux mettent en réseau les acteurs publics et privés afin d'optimaliser les réponses des partenaires aux besoins des personnes en détresse sociale aiguë. Ils sont organisés autour de 4 pôles: l'accueil de jour, l'accueil de nuit, le travail de rue et l'urgence sociale. Ils jouent aussi un rôle d'observatoire des phénomènes de grande précarité permettant de réorienter les dispositifs. Les relais sociaux renforcent leurs dispositifs hivernaux et sont ainsi en mesure de porter assistance aux plus exclus à savoir les sans abris.

En 2012, un décret a permis d'assurer des moyens supplémentaires et récurrents pour renforcer les dispositifs mis en place pendant la période hivernale.

La Wallonie a aussi soutenu l'activité du crédit social accompagné. Il s'agit de permettre à des populations défavorisées ou s'étant vu refuser l'accès au crédit par le secteur bancaire traditionnel, d'accéder au crédit dans le cadre d'un projet personnel structuré. Ce projet, initié en 2004, sera poursuivi encore jusqu'en 2014.

Enfin, cette direction a continué à lutter contre le surendettement. Un site portail Surendettement a été développé et mis en ligne avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Ce portail est destiné à la population confrontée à la question du surendettement ou désireuse de recevoir des informations pertinentes et des conseils. (http://socialsante.wallonie.be/surendettement).

La direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances est en charge de la mise en œuvre du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Dans ce cadre, elle assure notamment le suivi du plan global égalité des chances de la Wallonie. Il s'agit d'un plan transversal dans la mesure où il répertorie les mesures visant à lutter contre les discriminations ou à promouvoir l'égalité des chances relevant de chaque membre du Gouvernement. Il prend la forme d'un tableau de bord. Il est présenté annuellement au Gouvernement. Le 7 juin 2012, le Gouvernement a pris acte du premier bilan du plan.

Le département des Aînés et de la Famille

La *direction des Aînés* a œuvré à la réforme de l'inspection en concertation avec la direction des Soins hospitaliers.

Tout en continuant ses activités d'agrément et de contrôle, elle a défini les procédures de sanctions en vue de préparer une circulaire destinée aux pouvoirs locaux leur rappelant leurs multiples rôles en la matière.

Elle a enfin mis en place une cellule de crise qui intervient avec les pouvoirs locaux lorsqu'il est nécessaire de fermer un établissement, d'urgence ou non, en vue de soutenir les acteurs, d'apporter son expertise et de garantir le bien-être des résidents.

La *direction de la Famille* a quant à elle mené trois chantiers principaux : la simplification administrative avec Easi-Wal et l'analyse fonctionnelle du financement des services d'aide aux familles et aux aînés, l'analyse et la préparation de la réglementation applicable aux centres de planning familial et le suivi de la recherche consacrée au fonctionnement des Espaces-Rencontres.

Par ailleurs, la gestion des maisons d'accueil pour adultes en difficultés a été transférée à la direction de l'Action sociale, pour plus de cohérence.

Le département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales

La *direction des Infrastructures médico-sociales* a poursuivi ses travaux de simplification administrative et de communication vers le secteur. Après avoir défini son processus « allouer », elle a réduit les charges administratives des pouvoirs publics en supprimant la double tutelle à laquelle étaient jusque-là soumis communes et CPAS. Elle a étudié la traçabilité des décisions en vue de l'inscrire dans l'informatisation. Pour ce faire, la collaboration avec Easi-Wal a été majeure. En matière de communication, elle a édité des formulaires adaptés, des circulaires grand public et spécialisées.

La *direction des Soins hospitaliers* a continué ses travaux relatifs à l'analyse de l'offre de soins et à l'agrément ou au contrôle des établissements de soins, en les orientant plus particulièrement sur les services d'urgence auprès desquels elle a mené une inspection thématique.

Par ailleurs, elle a activement collaboré aux travaux menés par le Cabinet à propos du transport médico-sanitaire non urgent et des véhicules sanitaires lents pour lesquels une collaboration s'est développée avec la DGO 2.

Enfin, elle a poursuivi en collaboration avec le SPF Santé publique le développement de la réforme de la psychiatrie (Psy 107).

La *direction de la Santé environnementale* instruit toute demande pour laquelle un avis sanitaire est requis en matière d'hygiène publique et de santé environnementale. Cette direction assure le contact avec les professionnels de santé et contribue à la mise en œuvre ou à l'élaboration de stratégies en matière de santé environnementale au bénéfice du Gouvernement.

Elle assure également le suivi technique de subventions concernant ces matières ainsi qu'une représentation de la Wallonie en matière de santé environnementale. Enfin, elle collabore sur certains dossiers avec la cellule permanente environnement santé.

En collaboration avec le service « relations internationales » de la DGO 5, elle assure aussi les contacts nécessaires avec les instances communautaires, fédérales et internationales (demandes d'avis, réunions de coordination…) en matière de santé publique.

L' *Observatoire wallon de la Santé*, fruit de la collaboration entre la DGO 5 et l'IWEPS, a publié différentes études en collaboration :

- avec la Fondation Roi Baudouin, sur les inégalités de santé au niveau communal ;
- avec les observatoires provinciaux sur la perception des samis par les m édecins généralistes ;
- avec la Fédération Wallonie Bruxelles sur la santé de l'enfant et les politiques développées demaénière directe ou indirecte par les deux entités fédérées à son égard.

Il a également mis à jour une série d'indicateurs de santé, et poursuivi ses travaux sur les trois grands thèmes principaux de travail (vieillissement, inégalités sociales de santé et environnement) ainsi que sur l'appui à la publication de données sur l'utilisation des services de santé mis en œuvre et/ou soutenus par la Wallonie.

Des *Midi-Santé* organisés conjointement par l'OWS et les autres services du département de la Santé et de l'Action sociale permettent aux agents de se rencontrer une fois par mois sur le temps de midi, de découvrir des matières en lien avec les activités de la DGO 5 et ainsi de se former de manière continue et conviviale.

La cellule permanente Environnement-Santé (CPES) a été transférée à la DGO 5 en novembre 2012. Elle relève directement de la directrice générale et travaille sous la tutelle de deux ministres fonctionnels : les ministres ayant respectivement l'environnement et la santé dans leurs attributions.

Mise en place en août 2010, la CPES est une interface entre la population et les institutions pour les problématiques transversales environnement-santé.

Elle constitue le guichet unique environnement santé de la Wallonie. Ce guichet permet à tous (citoyens, associations, mandataires politiques, entreprises...) de poser une question ou d'introduire une plainte à la CPES en relation avec l'impact que l'environnement a ou peut avoir sur la santé humaine.

La CPES assure également le secrétariat et la coordination de la Task-force communautaire et régionale environnement-santé.

Elle concrétise et coordonne la mise en œuvre du programme d'actions régionales environnement-santé (PARES) approuvé par le Gouvernement.

Elle assure la coordination entre les différentes institutions concernées aux différents niveaux de pouvoirs.

Elle répond aux sollicitations des ministres wallons concernés et formule des propositions d'initiative.

Pour remplir ses missions, la cellule permanente environnement-santé dispose d'une équipe pluridisciplinaire actuellement composée de trois experts, et travaille en collaboration avec les différents départements du Service public de Wallonie compétents en matière d'environnement, de santé, de logement, de développement durable, d'infrastructures régionales, etc.

À la *direction des Soins Ambulatoires,* 2012 s'inscrit comme une année de transition. Pour rappel, les législations remontent pour une bonne part à 2009 et des concertations débutent afin de faire évoluer la législation de divers secteurs.

Au-delà, 2012 se caractérise par une clarification des modalités d'inspections des services de santé mentale, en distinguant agrément et évaluation. Toujours dans ce secteur, la régularisation du « litige ancienneté » a constitué un point central, qui devrait se finaliser en 2013. Dans le secteur des centres de coordination des soins et de l'aide à domicile, une part importante de l'énergie s'est focalisée sur l'informatisation du relevé de l'activité, déterminant pour le financement du secteur. Au niveau des assuétudes, l'année 2012 est marquée par de nouveaux agréments qui permettent au dispositif de se compléter de plus en plus, soulignant la pertinence de la distinction établie entre réseaux et services spécialisés. Il en va de même en ce qui concerne les associations de santé intégrée, de plus en plus de demandes d'agréments sont adressées à l'administration afin d'inscrire la pratique médicale dans une approche intégrée et donc cohérente.

Comme les années précédentes, un soutien est toujours mis en œuvre auprès des opérateurs de soins palliatifs (plateformes et fédération) et Alzheimer (projets pilotes en lien avec une approche non médicamenteuse de la maladie). Enfin, par le biais des subventions facultatives, près de 80 projets « émergeants » sont soutenus.

Les directions extérieures

Les directions extérieures de la DGO 5 analysent les délibérations des communes, des centres publics d'action sociale, des zones de police, des fabriques d'églises, en vue de les soumettre, selon les dispositions des législations organiques respectives à la décision soit du Collège provincial, soit du Gouverneur. Les décisions de ces autorités de tutelle se traduisent par des arrêtés d'approbation, de non approbation ou encore d'approbation partielle (tutelle spéciale), soit par des arrêtés de suspension ou d'annulation (tutelle générale).

Dans le cadre de ces missions, il revient donc aux directions extérieures d'assurer une sécurité juridique soit par le conseil préalable à la prise de décision, soit par un dialogue avec le pouvoir local en cours d'instruction et de soumettre ces actes à l'autorité de tutelle. Pour ce faire, chaque direction extérieure est subdivisée en cellules administratives dont les trois principales concernent « les Finances locales », « la Fonction publique locale » et « la Fiscalité communale ».

Le suivi administratif des autres matières (marchés publics ….) est réparti entre les agents de manière propre à chaque direction extérieure en fonction de ses disponibilités. Les actes essentiellement concernés par la tutelle spéciale sont les budgets et modifications budgétaires, les comptes, les cadres et statuts administratifs et pécuniaires du personnel, les règlements relatifs aux impositions locales. En ce qui concerne la tutelle générale, sont plus particulièrement visés les actes des CPAS et certains actes des Fabriques d'églises.

À noter que lorsque le Gouverneur décide de ne pas suspendre ou de ne pas annuler une décision d'un centre public d'action sociale ou d'une fabrique d'église, l'administration informe le pouvoir local concerné que la décision qu'il a soumise à l'autorité de tutelle « peut sortir ses effets ». Par ailleurs, certains actes de ces mêmes pouvoirs locaux faisant l'objet d'une législation particulière requièrent une intervention de l'autorité de tutelle désignée dans le cadre de l'exercice de la tutelle spécifique (cours d'eau, cimetières…).

De même, les directions extérieures sont chargées de la délivrance des permis et des licences de chasse.

Enfin, les directions extérieures, à l'instar des services centraux, s'inscrivent pleinement dans les projets phares de la DGO 5 à savoir, entre autres, la dématérialisation des procédures et la réforme future de la tutelle.

COORDONNÉES DE CONTACT :

Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux,
de l'Action sociale et de la Santé (DGO 5)

Avenue Gouverneur Bovesse 100 •5100 Namur (Jambes)

Pour toute information : 081 32 72 ??

LES SITES INTERNET :

socialsante.wallonie.be
pouvoirslocaux.wallonie.be

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE

M. Yves SENNEN,

Directeur général f.f.

PLACE DE LA WALLONIE, 1
5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. **081 33 42 20**
FAX **081 33 39 33**

ORGANIGRAMME DE LA DGO 6

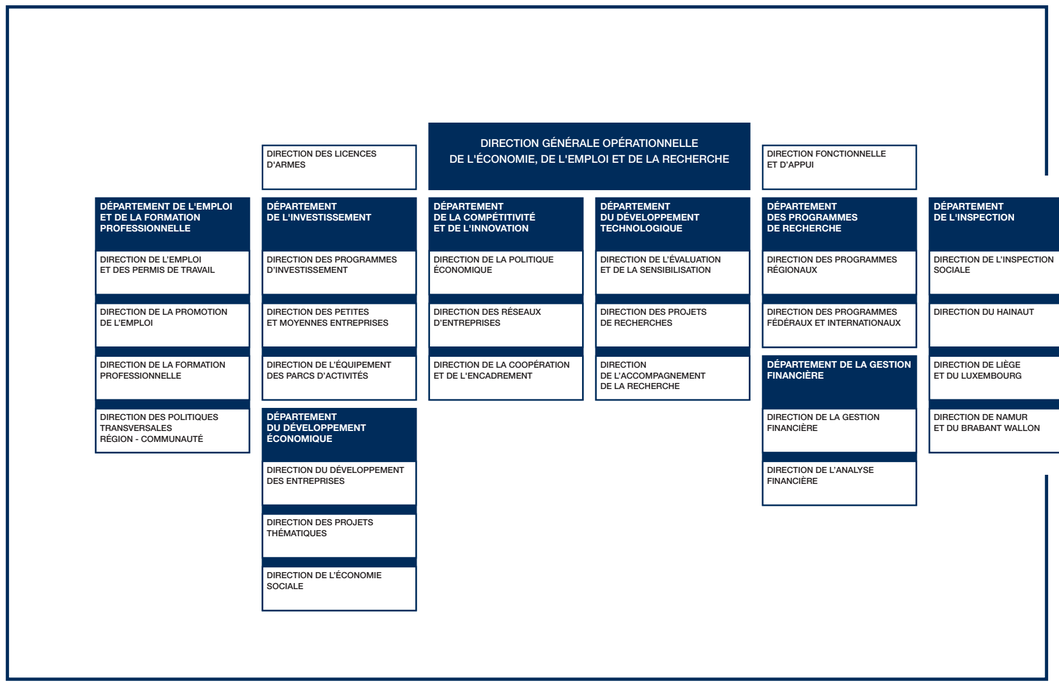
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE
DIRECTION DES LICENCES D'ARMES
DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES PERMIS DE TRAVAIL
DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DIRECTION DES POLITIQUES TRANSVERSALES RÉGION - COMMUNAUTÉ
DÉPARTEMENT DE L'INVESTISSEMENT
DIRECTION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
DIRECTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
DIRECTION DES PROJETS THÉMATIQUES
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
DÉPARTEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'INNOVATION
DIRECTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE
DIRECTION DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES
DIRECTION DE LA COOPÉRATION ET DE L'ENCADREMENT
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA SENSIBILISATION
DIRECTION DES PROJETS DE RECHERCHES
DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE
DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES DE RECHERCHE
DIRECTION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX
DIRECTION DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET INTERNATIONAUX
DÉPARTEMENT DE LA GESTION FINANCIÈRE
DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE
DIRECTION DE L'ANALYSE FINANCIÈRE
DÉPARTEMENT DE L'INSPECTION
DIRECTION DE L'INSPECTION SOCIALE
DIRECTION DU HAINAUT
DIRECTION DE LIÉGE ET DU LUXEMBOURG
DIRECTION DE NAMUR ET DU BRABANT WALLON

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE

L'économie, l'emploi et la recherche

C'est la DGO 6 qui gère ces trois domaines au sein du SPW de sorte à remplir au mieux sa mission essentielle, celle de participer activement au renouveau économique de la Wallonie.

Cela commence par des actions de sensibilisation aux sciences et aux technologies tout au long des études, notamment avec la revue Athena, et par le projet Cyberclasse qui met à la disposition des écoles du matériel informatique et du personnel afin d'assurer son entretien mais aussi la formation des utilisateurs.

Cela se poursuit par le soutien et la valorisation de la recherche qui se concrétisent dans des partenariats entre les universités, les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises dont elle encourage le travail en réseau en Wallonie mais aussi aux niveaux européen et international.

Cela se prolonge par des aides à l'innovation, à la formation, à l'investissement ainsi qu'à la création et au développement d'activités en faveur des entreprises et des candidats entrepreneurs. Et ça aboutit à la création d'empois et au développement économique de la Wallonie.

Mais, ce n'est pas tout.

Car pour encadrer et favoriser cette filière dynamique, la DGO 6 se préoccupe de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, du soutien à l'économie sociale et de la formation professionnelle dans des secteurs aussi variés que l'aéronautique, l'aide aux personnes ou l'agriculture. Et elle participe à l'aménagement et à l'équipement des parcs d'activités économiques pour rendre la Wallonie encore plus attractive auprès des investisseurs.

Ces multiples activités, elle les gère avec une grande cohérence puisqu'elle met tout en œuvre pour que la recherche profite à l'innovation, l'innovation à l'économie, l'économie à l'emploi et l'emploi au bien-être de tous. C'est pourquoi, elle se préoccupe d'ailleurs aussi des licences d'armes.

Mais elle ne se limite pas à concilier emploi, économie et bien-être social, car elle s'intègre totalement dans une perspective de développement durable en soutenant activement les projets de recherche et d'investissement les plus respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, la DGO 6 disposait en 2012 de treize sites d'activités et de 512 agents. Et elle gérait un budget total de 2 002 063 milliers € dont 27 034 milliers € étaient réservés à son fonctionnement, ce qui représentait 25,90 % du budget total de la Wallonie.

L'emploi et la formation professionnelle

Le département de l'Emploi et de la Formation professionnelle participe à la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi en gérant les dispositifs destinés à favoriser la création d'emplois et à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle.

Il encourage le développement de la formation professionnelle pour permettre à chacun, et notamment aux plus défavorisés, d'accéder à un emploi. Adapter la qualification professionnelle des salariés aux besoins des entreprises fait partie de ses préoccupations. Et dans ce domaine, il agit en complémentarité avec des organismes tels que le Forem et l'IFAPME.

Il est également compétent pour diverses mesures visant à favoriser l'emploi. Il agrée les agences de placement et subventionne les agences de développement local et les cellules de gestion centre-ville.

Il intervient encore dans la politique de l'immigration en veillant à l'application de la législation relative à l'occupation des travailleurs de nationalité étrangère. En 2012, il a délivré pas moins de 11 993 permis de travail, ce qui représentait une augmentation de 12 % par rapport à 2011. La régularisation du séjour par le travail s'est poursuivie et les demandes introduites suite aux décisions favorables de l'Office des Étrangers ont continué à affluer à la DGO 6.

Le département de l'Emploi et de la Formation professionnelle s'implique aussi dans la mise en œuvre du Plan Marshall 2.vert en soutenant la formation qualifiante des jeunes (nouvelles technologies, formation en alternance, etc.) et leur insertion professionnelle tout en appuyant le développement durable par le biais d'aides aux PME et aux agences de développement local.

En octobre 2011, il a lancé un appel à projets « école numérique » auprès des directions d'école qui leur proposait d'introduire des scénarios pédagogiques novateurs intégrant l'usage des technologies de l'information et de la communication. Sur les 175 projets présentés, 28 ont été sélectionnés comme projets pilotes dont la mise en œuvre et l'accompagnement s'étend de janvier 2012 à juin 2013.

Et en novembre 2011, il a lancé la plate-forme Wallangues qui permet aux Wallons d'apprendre les langues en e-learning. Un indiscutable succès puisque, à la fin décembre 2012, la plate-forme comptait déjà plus de 210 000 inscrits.

Il instruit aussi les demandes en matière d'Aides à la Promotion de l'emploi (APE, un dispositif qui représentait en 2012 un budget de près de 630 millions €) et du programme de transition professionnelle (qui s'élevait en 2012 à plus de 26 millions €).

En 2012, la direction de la Promotion de l'emploi a réceptionné plus de 3 600 demandes APE et en a instruit près de 3 800.

Il assure également le suivi du plan Cyberclasse qui vise à l'installation d'ordinateurs dans les établissements scolaires. Fin 2012, 1 900 écoles et 29 200 ordinateurs étaient commandés.

Cela représentera à terme pas moins de 40 000 ordinateurs, plus de 3 350 implantations et 580 000 élèves. Mais c'est aussi, depuis 2011, un nouveau site web (*cyberclasse.wallonie.be*) où les différents acteurs peuvent suivre pas à pas l'évolution des demandes ainsi que l'état d'avancement de l'installation des cyberclasses.

L'investissement

Le département de l'Investissement gère les aides à l'investissement. Celles-ci sont une nécessité majeure pour le développement économique de la Wallonie. Elles se composent d'aides à l'investissement en faveur des entreprises privées et de soutien à des entreprises publiques ou privées spécialisées dans l'aménagement de zones d'activités économiques.

Le département de l'Investissement se compose de trois directions :

- la direction des Petites et moyennes Entreprises qui participe à l'élaboration d'une politique spécifique aux PME sur base du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants en faveur des PME. En 2012, elle a pris 2 451 décisions d'octroi, ce qui représentait un budget de 111 millions € et Z991 millions € d'investissements ;
- la direction des Programmes d'investissement qui gère les dossiers de prime à l'investissement en application des incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (décret du 11 mars 2004) a soutenu 177 sociétés en 2012, toutes mesures confondues, ce qui représentait plus de 350 millions € d'investissements ;
- la direction de l'Équipement des parcs d'activités qui assume les missions en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. Dans ce cadre, elle a octroyé près de 74 millions € de subsides en 2012.

Ces trois directions sont impliquées directement dans des actions ou programmes de grande ampleur et d'importance budgétaire considérable. En effet, les programmations européennes 2007-2013 permettent à la Wallonie d'intervenir avec la contribution de financements européens dans différents domaines au profit du développement économique et de la création d'emplois.

De plus, ces trois directions sont très largement impliquées dans les différents axes d'intervention du Plan Marshall 2.Vert engendrant des programmes de priorités ainsi que l'octroi de primes complémentaires à certains types d'entreprises.

Le développement économique

Le département du Développement économique a pour mission de soutenir le développement durable de la Wallonie en favorisant :

- le développement économique, par la création d'activités et le développement des PME dans une logique de création d'emplois et

d'insertion de notre région dans l'économie immatérielle et la société de la connaissance ;

- le développement social, par un soutien actif à l'économie sociale et au tiers-secteur dans une logique de production de valeurs d'usage et d'insertion des publics éloignés du marché de l'emploi ;
- le développement environnemental, par la promotion du transport fluvial et des modes de transport alternatif, qu'il a soutenus activement par l'octroi en 2012 de primes pour un montant total de 3 411 329,62 €.

Il a notamment pour mission d'assurer, dans le cadre des programmes cofinancés par le Fonds européen de développement régional le suivi administratif et budgétaire des projets d'animation économique, en bonne collaboration avec l'Agence de Stimulation économique, et l'accompagnement des projets d'ingénierie financière, en collaboration avec la Sowalfin et ses filiales spécialisées.

Par ailleurs, ses services des Conseillers d'entreprises, localisés à Mons et à Liège, aident les créateurs d'entreprises et les entreprises existantes en phase de développement à établir leurs études de marché et plans financiers.

Il gère aussi un ensemble d'incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises afin de favoriser les opérations contribuant de manière déterminante au développement de ces dernières. Les aides octroyées peuvent être qualifiées d'aides immatérielles, à l'inverse des aides à l'investissement proposant une intervention financière portant sur les infrastructures matérielles d'une société.

La vie d'une entreprise en croissance est symbolisée par une spirale qui alterne phases de croissance et de questionnement. Les entrepreneurs demandent, alors, soit une intervention financière, soit l'avis d'un expert extérieur indiquant les meilleures stratégies à suivre dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, l'e-business ou la gestion financière.

En 2012, le département a notamment octroyé des primes à l'emploi pour un montant de 22 767 750 €, des primes aux services de conseil pour 2 938 840 €, des primes à la qualité pour 35 231,08 €, des primes pour le recours à un RENTIC pour 1 133 186,42 € et des primes e-business pour 1 572 504,83 €.

La Compétitivité et l'innovation

Le département de la Compétitivité et de l'Innovation valorise le cadre européen au service de la dynamique du plan Marshall 2.Vert et offre un pôle d'expertise dans les domaines économique, juridique et des politiques européennes.

Il assure le recouvrement amiable ou judiciaire des aides économiques octroyées tant aux PME qu'aux grandes entreprises, en ce compris les aides cofinancées par le fonds structurel FEDER ainsi que le traitement de certains contentieux devant le Conseil d'État relatifs aux matières de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Un appui juridique est également fourni aux autres départements de la DGO 6. A ce titre, il a notamment rédigé des notes de fond sur des points spécifiques de droit. Il a aussi participé activement à la rédaction de projets d'arrêté tel que le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie ainsi qu'à l'avant-projet de décret relatif aux entreprises d'insertion devenu le décret du 19 décembre 2012.

Le département assure également les notifications et avis d'informations adressés à la Commission européenne au titre des articles 107 à109 du TFUE (aides d'État).

Le département pilote le « Small Business Act wallon », dispositif qui place les PME au centre des préoccupations dans des matières telles que l'innovation, l'internationalisation, l'entrepreneuriat et le financement. Le « Parlement des PME », qui a réuni près de 300 acteurs économiques (2/3 d'entreprises) le 5 novembre 2012 à Namur, a été l'occasion de faire le point sur les avancées de ce SBA wallon, et d'identifier les attentes des PME pour en approfondir la dynamique. Il assume également la mission d'« Envoyé PME pour la Wallonie ». À ce titre, il assure le relais avec les instances fédérales et européennes.

Le département de la Compétitivité et de l'Innovation joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du programme Creative Wallonia et, fin 2012, c'est lui qui a permis de qualifier la Wallonie comme « District créatif européen », au terme d'une compétitition très relevée. De même, le département a permis la sélection de la Wallonie au sein des instances de gouvernance du Partenariat Européen d'Innovation « Matières premières ». Ces résultats constituent l'illustration du rôle d'information et de mobilisation joué par le département en vue d'assurer une présence accrue des acteurs wallons dans les réseaux et programmes européens stimulant la compétitivité et l'innovation.

Le département contribue par ailleurs à la définition des positions wallonnes et belges défendues dans les enceintes européennes, notamment en lien avec la stratégie Europe 2020 (programmes Compétitivité et PME, programme Horizon 2020...). Le dossier des perspectives financières de l'UE pour la période 2014 - 2020 a fait l'objet d'une grande attention en 2012, en particulier sous l'angle des retombées budgétaires pour la Wallonie qui y sont liées (allocations des fonds structurels européens pour les sept prochaines années).

Mais le département de la Compétitivité et de l'Innovation assure également la gestion des dispositifs « pôles de compétitivité » (dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert) et « clusters » (dans le cadre du décret du 18 janvier 2007), ce qui recouvre une quinzaine de réseaux d'entreprises. Mais, les réseaux d'entreprises, ce sont surtout des liens créés entre 1 100 entreprises, 300 unités de recherche (centres de recherche agréés, laboratoires universitaires), 50 acteurs de la formation (centres de compétences, hautes écoles....) et 40 associations ou fédérations professionnelles. En 2012, 19 projets de recherche, deux projets de formation et deux plateformes d'innovation technologique, qui avaient été présentés par les pôles, ont été labellisés par le Gouvernement wallon.

À noter également que le département :

- gère deux bases de données à large diffusion (« Entreprises » et « Midas ») ;
- participe à des foires et salons, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour en assurer la promotion ;
- gère deux sites web (*clusters.wallonie.be et economie.wallonie.be*) ;
- assure depuis octobre le back-office du portail des entreprises ouvert en 2012 par l'ASE.

Le développement technologique

Le département du Développement technologique gère les mécanismes d'aides à l'innovation technologique auprès des entreprises, soutient et organise des actions de sensibilisation aux sciences et aux techniques, et favorise la valorisation des recherches menées au sein des universités et des hautes écoles.

Dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des sciences et des techniques, il finance de nombreux projets destinés à sensibiliser le grand public (6 922.000 € de subsides en 2012) et a poursuivi l'initiative de 2011 en lançant un deuxième appel à projets visant à donner aux jeunes le goût des sciences en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles (Einstein-Marie Curie ; 100 000 €). Il assure, par ailleurs, la rédaction de la revue Athena et la gestion du site web DIFST.

Dans le cadre des financements des projets de recherche industrielle et de développement expérimental auprès des entreprises, il gère l'octroi de subventions (35 dossiers en 2012 pour 21,4 millions €) et d'avances récupérables (27 dossiers en 2012 pour 42,5 millions €). Via le programme First (17 dossiers en 2012 pour 1,4 millions €), il permet le renforcement du potentiel scientifique et technologique des entreprises. Et il gère en outre les appels à projets R&D des pôles de compétitivité au sein du Plan Marshall 2. Vert (28 dossiers en 2012 pour 58,8 millions €).

En ce qui concerne les mécanismes d'aides

spécifiques destinés aux PME en vue d'étudier la faisabilité d'un projet sur le plan technique, d'apprécier les chances de succès d'un nouveau produit, procédé ou service, ou de soutenir la protection d'une innovation, il a finalisé 112 dossiers en 2012 pour 4 160 326,25 €. Dans le cadre des Fonds structurels européens 2007 – 2013, mesure 2.1 (Stimulation technologique des PME), il a en 2012 finalisé 11 dossiers (pour un montant de 3.1 millions € en zone « Convergence » et de 2,6 millions € en zone « Compétitivité régionale et Emploi »)

Dans le cadre du soutien pour la préparation, le dépôt et la négociation d'un projet introduit en vue de participer à une action de l'Union européenne en matière de R&D, il a octroyé en 2012 pas moins de 165 primes « Horizon Europe » pour un montant de 554 442,32 €.

En 2012, il a également financé douze postes de valorisateurs auprès des universités et des hautes écoles et les frais de brevets pris sur les résultats pour un montant de1 990 000 €.

Enfin, le département du Développement technologique remet également des avis à d'autres départements dans le cadre d'aides à l'emploi et à l'investissement.

Les programmes de recherche

Le département des Programmes de recherche a pour mission de soutenir les unités de recherche des universités et des hautes écoles, les organismes publics de recherche, les centres de recherche agréés et les entreprises dans le cadre de programmes de recherche régionaux, fédéraux et internationaux avec pour objectif de contribuer au développement économique et social de la Wallonie.

Dans ce but, il gère une série de programmes régionaux de recherche (programmes d'excellence, mobilisateurs, *First*, recherche collective, guidance technologique et participation public-privé) qui font l'objet d'appels à propositions de sorte à soutenir avec des budgets limités les projets de recherche qui ont le plus de chance de déboucher sur une exploitation industrielle en Wallonie en raison du travail en réseau des différents partenaires, des thématiques concernées et/ou des compétences scientifiques et managériales disponibles.

Ces différents programmes régionaux de recherche représentaient en 2012 un budget total de 44,2 millions €, partiellement à charge du Fonds social européen.

Mais, conscient du fait que travailler dans son coin sans tenir compte de ce qui se fait ailleurs n'a pas de sens et qu'il est difficile pour une unité de recherche de se tenir au courant de tout ce qui se passe au niveau international dans son secteur d'activité, le département des Programmes de recherche participe aussi à un grand nombre de comités européens afin de pouvoir optimiser leur participation aux programmes internationaux et de coordonner au mieux les politiques scientifiques régionales et européennes.

C'est ce qui lui a notamment permis d'assurer la présence de très nombreuses unités de recherche et de plus de 150 entreprises wallonnes - dont de nombreuses PME - dans les programmes européens et internationaux.

La gestion financière

Le département de la Gestion financière a pour principaux objectifs :

- de réaliser une évaluation de la santé financière des entreprises sollicitant une aide en matière de recherche (près de 400 dossiers ont ainsi fait l'objet d'une analyse en 2012, concernant 250 entreprises différentes) ;
- de gérer le budget relatif aux différents programmes de recherche (231,3 millions € en 2012 en ce compris les 72,7 millions du Plan Marshall 2.vert et les 7,4 millions € des fonds structurels européens) ;
- de contrôler l'emploi conforme des subsides publics ;
- d'effectuer les mises en liquidation de ces aides sur base de dossiers de créances (près de 4 500 demandes de mises en liquidations en 2012) ;
- de réaliser tous les encodages relatifs aux demandes d'engagement (près de 1 100 nouveaux visas en 2012) et d'ordonnancement ;
- de préparer les certifications des dépenses dans le cadre des aides cofinancées par les Fonds Structurels européens ;
- de préparer et participer aux travaux de contrôle et d'audit réalisés par les autorités ;
- d'assurer la gestion des recettes alimentant le Fonds de la Recherche, du Développement et de l'Innovation (en 2012, 724 ordres de recettes ont été établis dont 442 concernant de nouveaux droits et correspondant à un montant total de l'ordre de 17,5 millions € et 282 concernant des modifications de droits. Les recettes de l'année 2012 se sont quant à elles élevées à 18,6 millions € ;
- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données issues des enquêtes réalisées auprès des entreprises wallonnes en matière de R&D et d'innovation. Ainsi, en 2012, ce sont près de 1.700 entreprises qui ont été interrogées dans le cadre de l'enquête R&D 2012 ;
- de traiter, analyser et diffuser les informations statistiques relatives aux aides à la recherche et au développement : statistiques budgétaires, d'une part, compilées au sein d'un rapport publié annuellement sous le titre « Les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la R&D en Wallonie » et statistiques plus qualitatives, d'autre part, collectées depuis 2012 auprès des bénéficiaires en fin de projet et qui devraient faire l'objet d'une première diffusion dans le courant de l'année 2014.

L'inspection

Le département de l'Inspection regroupe les services de l'inspection sociale et de l'inspection économique.

La direction de l'Inspection sociale assume essentiellement des missions de contrôle, soit d'initiative, soit à la demande du Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle ou de la Direction de l'Economie sociale.

Son rôle de conseil aux opérateurs contrôlés s'inscrit quant à lui, dans une approche de prévention.

Son champ de compétence s'étend à la reconversion et au recyclage professionnels (agrément et subvention des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail, chèque-formation, plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication...), à la politique de l'emploi (programmes de résorption du chômage, agences de placement, missions régionales pour l'emploi…), à l'économie sociale (entreprises d'insertion, agences conseil, IDESS), et enfin à l'occupation des travailleurs étrangers. Cela représente en tout la surveillance du respect de plus de 20 législations différentes.

Le contrôle des dispositifs d'aide à l'emploi représente encore en chiffres absolus, quelques 40 % du travail de l'inspection. Tandis que les contrôles en matière de main d'œuvre étrangère en représentent plus de 37 %.

En suite aux contrôles effectués en 2012, les inspecteurs sociaux ont rédigé 1 742 rapports et 161 employeurs ont fait l'objet d'un avertissement. A cela s'ajoutent les 63 procès-verbaux dressés à la suite de la constatation d'infractions en matière d'occupation de travailleurs étrangers et les 151 rapports envoyés à l'Auditorat du Travail dont 39 en réponse à des apostilles.

De leur côté, les trois directions régionales en charge de l'inspection économique assurent le contrôle, auprès des bénéficiaires d'aides régionales et européennes, du respect de l'ensemble de leurs obligations légales et contractuelles en la matière. Ces missions sont assurées, sur le terrain, par des enquêteurs itinérants. Elles peuvent avoir lieu soit avant, soit après le versement des aides régionales et se poursuivre éventuellement durant une période prédéterminée.

Les contrôles sont assurés par une équipe d'économistes et de comptables qui les effectuent à tout moment, soit sur demande des instances habilitées soit d'initiative et régulièrement en collaboration avec la cellule Audit « fonds européens » de l'Inspection des Finances, avec la cellule Audit du Secrétariat général et avec la cellule OLAF pour les dossiers avec intervention européenne, ainsi qu'avec les services du SPF Finances.

En 2012, ces trois directions régionales de l'inspection économique ont traité ensemble pas moins de 2 534 dossiers, sans compter les dossiers suivis de façon continue (évolution de l'emploi trimestriel) soit quelque 1 804 dossiers.

LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA FISCALITÉ

M. Patrick MEURICE,

Directeur général

AVENUE GOUVERNEUR BOVESSE, 29
5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 33 00 01
FAX 081 33 02 01

ORGANIGRAMME DE LA DGO 7

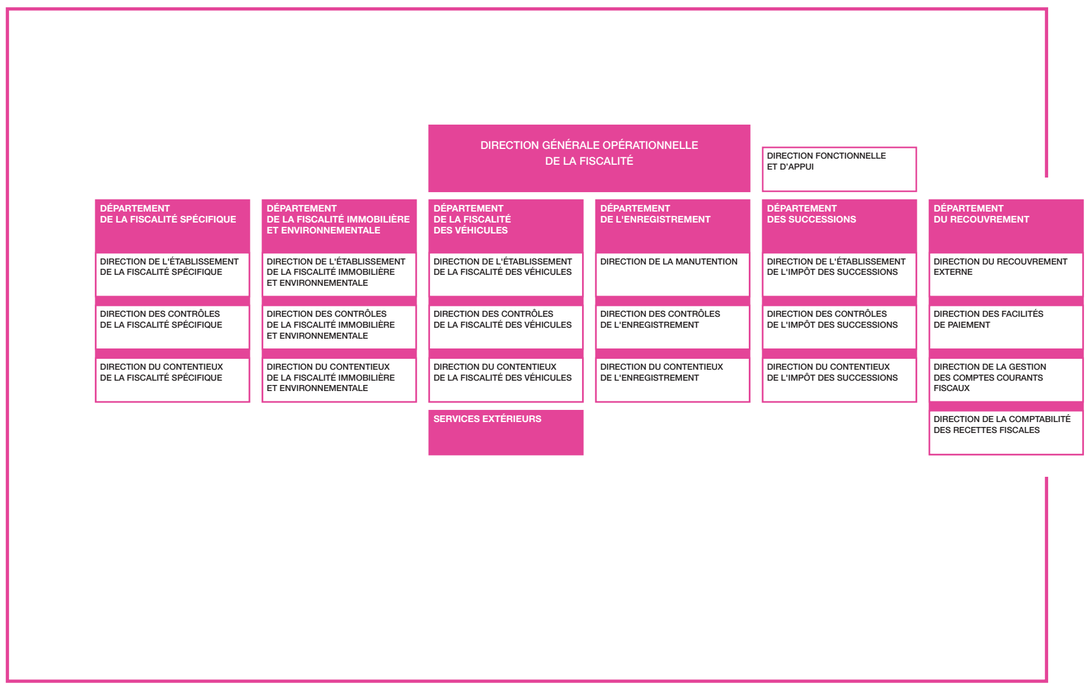
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA FISCALITÉ
DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
DÉPARTEMENT DE LA FISCALITÉ SPÉCIFIQUE
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FISCALITÉ SPÉCIFIQUE
DIRECTION DES CONTRÔLES DE LA FISCALITÉ SPÉCIFIQUE
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE LA FISCALITÉ SPÉCIFIQUE
DÉPARTEMENT DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DIRECTION DES CONTRÔLES DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
DÉPARTEMENT DE LA FISCALITÉ DES VÉHICULES
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FISCALITÉ DES VÉHICULES
DIRECTION DES CONTRÔLES DE LA FISCALITÉ DES VÉHICULES
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE LA FISCALITÉ DES VÉHICULES
SERVICES EXTÉRIEURS
DÉPARTEMENT DE L'ENREGISTREMENT
DIRECTION DE LA MANUTENTION
DIRECTION DES CONTRÔLES DE L'ENREGISTREMENT
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE L'ENREGISTREMENT
DÉPARTEMENT DES SUCCESSIONS
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'IMPÔT DES SUCCESSIONS
DIRECTION DES CONTRÔLES DE L'IMPÔT DES SUCCESSIONS
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE L'IMPÔT DES SUCCESSIONS
DÉPARTEMENT DU RECOUVREMENT
DIRECTION DU RECOUVREMENT EXTERNE
DIRECTION DES FACILITÉS DE PAIEMENT
DIRECTION DE LA GESTION DES COMPTES COURANTS FISCAUX
DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DES RECETTES FISCALES

DGO 7

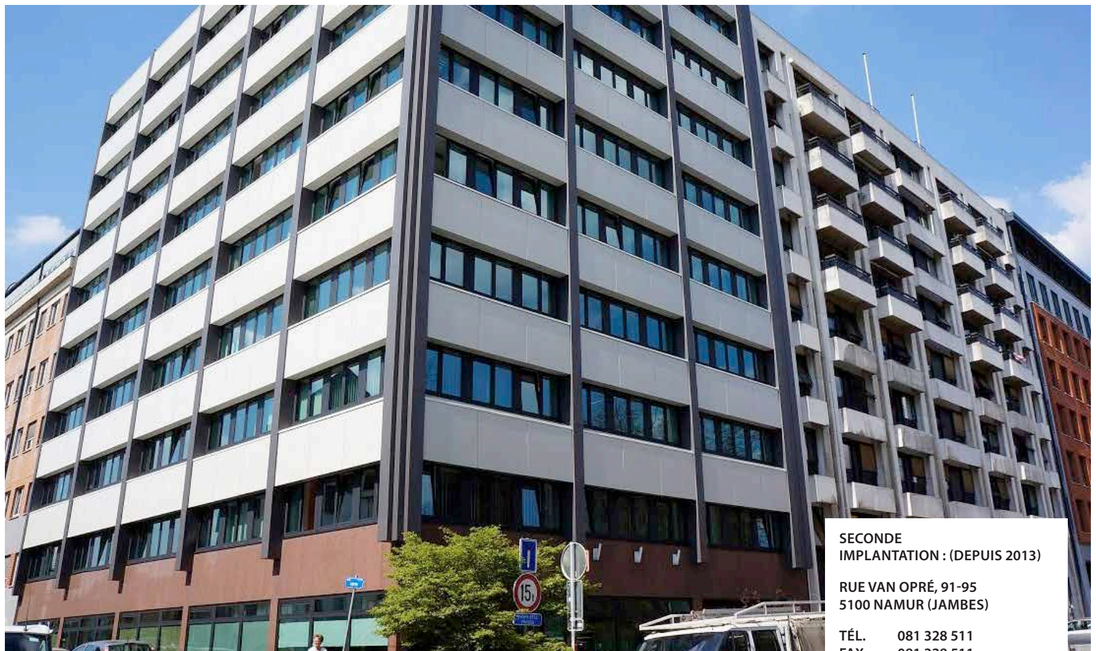

SECONDE
IMPLANTATION : (DEPUIS 2013)

RUE VAN OPRÉ, 91-95
5100 NAMUR (JAMBES)

TÉL. 081 328 511
FAX 081 328 511

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

SERVICE EXTÉRIEUR D'EUPEN (COMPÉTENT
POUR LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE) :

RUE DE LA MONTAGNE, 14
4700 EUPEN

TÉL. 087 743 600
FAX 087 740 162

2012, l'année du renouveau

Pour la DGO 7, l'année 2012 a été marquée par l'arrivée à sa tête d'un nouveau mandataire. Monsieur Patrick Meurice a ainsi pris ses fonctions de Directeur général le 1er avril 2012. Il a été rejoint au mois de mai par une importante équipe de directeurs nouvellement désignés.

Ces nominations ont été suivies par l'approbation, par le Gouvernement wallon, du plan opérationnel de la DGO 7 (POP) en date du 18 octobre 2012. Celui-ci a été présenté à l'ensemble du personnel de la DGO 7 à la fin de l'année afin d'obtenir l'adhésion de tous.

L'ambition de ce POP est de poursuivre le développement d'une administration fiscale efficiente et forte, afin de consolider le service des impôts actuels et de garantir la réussite du transfert de nouveaux impôts régionaux.

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de réformes sont mises en œuvre tant sur le plan de l'amélioration des méthodes de travail, que sur le plan de la recherche d'efficience en matière de perception et de recouvrement.

Ces réformes se déclinent donc en 39 projets qui contribuent à rencontrer les objectifs fixés. Ils sont classifiés en trois catégories suivant leur degré de priorité jusqu'à la fin de mandat du Directeur général fixée au 31 décembre 2014.

Les projets-phares

La cellule Juridique Transversale

Courant 2012, la DGO 7 s'est dotée d'un outil juridique performant afin de répondre aux problématiques engendrées par la gestion de la fiscalité en Wallonie, la Cellule Juridique Transversale (CJT). Cette nouvelle structure a pour vocation principale d'apporter un éclairage juridique pointu aux différents services de la DGO 7 pour toutes questions relatives à l'établissement, au recouvrement, au contrôle et au contentieux liés aux impôts régionaux et aux taxes wallonnes.

Au-delà de cette activité principale d'analyse juridique en matière fiscale, la CJT assure une veille juridique et fournit un appui pour les questions juridiques récurrentes de l'administration.

L'administration fiscale wallonne à la rencontre du citoyen

La direction générale opérationnelle de la Fiscalité est avant tout une administration au service du citoyen. Conscient de son rôle d'information aux contribuables, la DGO 7 a, ainsi, initié, en 2012, une série de projets visant à développer ou à renforcer les canaux de communication :

Le call center : la DGO 7 dispose de son propre call center composé d'un personnel formée à l'ensemble des matières fiscales traitées par ses services. Il constitue un service de première ligne qui oriente le contribuable et au besoin transmet les questions les plus complexes aux services opérationnels de seconde ligne.

En 2012, l'organisation du personnel du call center et son fonctionnement ont été revus. Des recrutements ont été menés afin de renforcer l'équipe existante. Des formations ont également été sollicitées afin d'améliorer le professionnalisme des agents.

Les Espaces Wallonie : les Espaces Wallonie permettent de rencontrer le souhait de proximité avec le citoyen. Ces antennes décentralisées contribuent à rapprocher l'administration du redevable et à lui fournir une structure d'écoute, d'information et de conseil. Des contacts ont été pris en 2012 avec l'ensemble des Espaces Wallonie afin d'y développer des permanences ponctuelles "Fiscalité" en 2013.

Le portail de la fiscalité : en 2012, la DGO 7 a redéveloppé une vitrine web au sein du portail général de la Wallonie, www.wallonie.be rubrique « Fiscalité ».

Les recettes 2012

En 2012, le budget des recettes fiscales à percevoir par la DGO 7 s'établissait comme suit :

Taxes	Budget 2012
Télévision redevance (RTV)	115 millions €
Jeux et paris (JP)	18,439 millions €
Appareils automatiques de divertissement (AAD)	15,257 millions €
Automates	16,921 millions €
Déchets	24,5 millions €
Eaux	35,455 millions €
Sites d'activité économique désaffectés (SAED)	1,1 million €

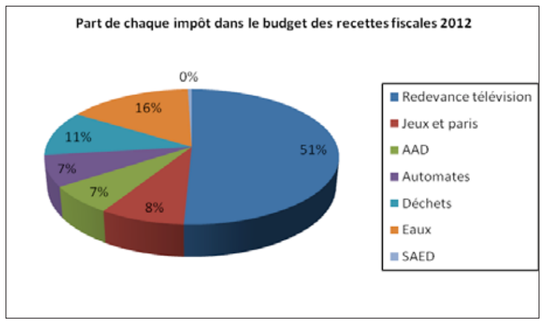

La redevance télévision représente plus de 50 % du budget des recettes. Elle est suivie, en degré d'importance, par les taxes eaux et les taxes sur les déchets qui représentent respectivement 16 % et 11 % du total. Les taxes sur les jeux et paris, les AAD et sur les automates suivent de près avec une part de 8 à 7 %.

Le département de la Fiscalité spécifique

Le département de la Fiscalité spécifique assure le juste établissement de la redevance télévision visant la détention d'appareils de télévision en Wallonie. Il gère également le contentieux en la matière et mène les contrôles.

Le service enregistre mensuellement en moyenne 3 000 nouvelles inscriptions de redevances télévisions auprès des particuliers. Ces inscriptions peuvent être spontanées, consécutives à l'envoi d'un formulaire de renseignement par les services ad hoc ou suite à un contrôle. Pour améliorer son service au public, la DGO 7 a notamment mis en place, au cours de l'année, un système d'information des « primo-arrivants » en Wallonie, en provenance de Flandre, de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'étranger. Ce système a rapidement prouvé son efficacité par de nouvelles inscriptions spontanées.

Le département de la Fiscalité immobilière et environnementale

Le département de la Fiscalité immobilière et environnementale assure la gestion des taxes sur les jeux et paris, sur les appareils automatiques de divertissement, sur les automates, sur les sites d'activité économique désaffectés ainsi que l'éco-bonus/malus et l'octroi de taux réduit de droit d'enregistrement et de succession dans le cadre de la transmission d'entreprise.

Au niveau des contrôles automates, trois campagnes ont été organisées avec au total 3 694 établissements contrôlés. Parmi ceux-ci, 1 566 disposaient d'au moins un automate.

Durant l'année, 2 654 contrôles ont été menés sur les appareils automatiques de divertissement dont 85 se sont avérés positifs et ont fait l'objet de poursuites par l'administration.

Pour illustration, voici l'exemple d'un site soumis à la taxe sur les SAED. Il s'agit du Belvédère à Dour, en 2010 et en 2011 après sa réhabilitation. Soumettre ce bien immobilier à taxation a donc permis de concourir à sa rénovation et à sa réhabilitation.

Avant

Après

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

En matière d'éco-bonus/malus, le système de classification des véhicules a été sensiblement simplifié en 2012. Ainsi, seul le taux d'émission de CO2 (g/km) du véhicule nouvellement mis en usage en Wallonie par un particulier est dorénavant pris en compte.

L'objectif du système est d'encourager l'acquisition de véhicules propres par l'octroi d'un bonus et de dissuader la mise en circulation de véhicules polluants par imposition d'un malus.

La transmission d'entreprise est un régime de taxation qui établit que toute transmission d'entreprise, y compris agricole, à titre gratuit, par voie de donation ou par voie de succession, est soumise à un taux de 0% de droits de succession ou d'enregistrement. L'objectif d'une telle mesure est d'éviter des situations absurdes qui verraient des sociétés péricliter en raison du coût fiscal de la transmission elle-même. Ceci concoure également à prévenir la délocalisation des capitaux, des emplois et bien entendu des entreprises.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure, l'entreprise doit répondre à certaines conditions qui sont examinées à la demande pour la phase « octroi » et après une période de 5 ans pour la phase « maintien ».

En 2012, le service octroi a réceptionné 927 nouvelles demandes d'application du taux réduit, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à 2011. 1 048 attestations d'octroi ont été délivrées. En ce qui concerne le service « maintien », celui-ci a réceptionné 122 dossiers. Parmi ceux-ci, 80 ont été traités en 2012.

Le département du Recouvrement

Le département du Recouvrement a pour mission la gestion de la comptabilité des recettes fiscales ainsi que l'ensemble du recouvrement des matières gérées par la DGO 7. C'est au sein de ce département que sont affectés les receveurs des impôts et taxes wallons qui veillent à la bonne perception des taxes. Pour ce faire, ils disposent de moyens de recouvrement au rang desquels figurent la contrainte et la saisie.

Le département gère également la perception et le recouvrement de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques et industrielles et de la taxe sur les déchets non-ménagers.

Contrairement aux autres taxes établies par la DGO 7, ces deux dernières taxes relatives aux « eaux » et aux « déchets » sont établies par d'autres administrations. Les taxes "eau" sont établies par la DGO 3, tandis que celles relatives aux « déchets » sont établies par l'Office Wallon des Déchets (OWD).

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

SPW/*Éditions* – Secrétariat général -Département de la Communication
Direction de l'Identité et des Publications
Place Joséphine-Charlotte, 2 - 5100 Namur

Éditeur responsable :

Claude DELBEUCK

Secrétaire général

Supervision :

Jacques MOISSE

Inspecteur général

Rédaction :

Secrétariat général/Directions générales du Service public de Wallonie

Conception/Ligne éditoriale :

Jacques VANDENBROUCKE/Pascale CROMMEN/Annie SCHANDELER

Graphisme :

Nathalie LAMBRECHTS

Impression :

FLÉMAL IMPRIMERIE

Diffusion :

SPW-Secrétariat général

Direction de la Communication externe/Direction de l'Identité et des Publications

Dépôt légal : D/2013/11802/93
Publication gratuite. Toute reproduction totale ou partielle nécessite l'autorisation de l'éditeur responsable.

SPW • RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SPW DURABLE

0800-11 901
Appel gratuit

WWW.WALLONIE.BE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Place Joséphine-Charlotte, 2
5100 NAMUR

SPW
Service public de **Wallonie**